



NEURONES

INTÉGRATION - INFOGÉRANCE - APPLICATIONS



RAPPORT ANNUEL | 2005

1. LE MOT DU PRÉSIDENT | 4. CHIFFRES CLÉS 2005 |
 6. CARNET DE L'ACTIONNAIRE | 8. STRATÉGIE ET OFFRE | 10. MÉTIERS |
 12. PÔLE INTÉGRATION | 14. PÔLE INFOGÉRANCE | 18. PÔLE APPLICATIONS |
 20. UN GROUPE INTÉGRÉ | 22. RESSOURCES HUMAINES | 24. RÉFÉRENCES

Comptant plus de 1 700 collaborateurs (au 19 mai 2006), NEURONES se situe dans les 30 premières Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique sur le marché français et, en terme de capitalisation boursière, parmi les 15 premières SSII cotées sur la place de Paris.

Créé ex-nihilo, le groupe a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 80 % à la croissance interne (en moyenne + 22 % par an sur les dix derniers exercices). NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers identiques ou complémentaires.

Depuis son introduction en Bourse en mai 2000, le groupe a procédé à plusieurs acquisitions représentant à ce jour environ un cinquième de son activité.



108,9 M€

Chiffre d'affaires 2005

5,9 M€

RNpg 2005

8 %

Taux de résultat opérationnel 2005

LE MOT | DU PRÉSIDENT



Chers actionnaires, chers futurs actionnaires,

Quel formidable secteur que celui des Services Informatiques !

Au-delà des à-coups conjoncturels, on ne voit toujours pas les limites d'un marché porté par de puissants moteurs : incessantes innovations technologiques, modification du périmètre des entreprises, multiplicité des accès à l'information, fusion des lieux de travail, nouvelles régulations, obligation de traiter des nouveaux risques, croissance exponentielle des informations qu'il faut extraire, trier, diffuser, stocker... et surtout utiliser efficacement !

Face à l'impérieuse obligation d'être plus efficaces, de s'adapter vite, de réduire leurs coûts internes, les acteurs économiques font de plus en plus appel aux prestataires de services informatiques.

Ce marché porteur contribue aux succès de NEURONES qui a réalisé au cours de l'exercice écoulé une croissance à deux chiffres (12,2 %). Son taux de résultat net et de résultat opérationnel est une nouvelle fois dans le peloton de tête de ses confrères.

Au-delà de cette croissance, votre société poursuit l'industrialisation de son offre. La part de ses prestations réalisées à partir de ses Centres de Services est en augmentation continue (offre PROXIMA® pour la Tierce Maintenance Applicative, offre OSMOSE® pour les services managés, centre d'hébergement d'une capacité de plus de 1000 serveurs, plate-forme mutualisée de gestion des postes de travail...). Le résultat de ces efforts a été couronné en 2005 par un nombre croissant d'activités bénéficiant des labels officiels de qualité et du nombre de Consultants certifiés (ITIL, ISO9001, certifications techniques...) dans les différents métiers.

En complément de cette offre d'Infogérance, l'une des plus complètes du marché, votre société continue de se développer dans ses différents métiers en évaluant systématiquement le réel potentiel de marge de nouvelles opportunités. Un regard est maintenu par ailleurs sur les avantages que pourraient représenter les pays à faible coût de main d'œuvre.

Voilà pour le passé récent. Pour le futur, un rapport annuel peut être aussi l'occasion de rappeler quelques convictions à l'origine des succès de demain :

1 - LA CROISSANCE EST UN IMPÉRATIF DANS LES MÉTIERS DE SERVICES INFORMATIQUES

Quand les décideurs sont incités à faire pression sur les prix des fournisseurs, seuls les artisans, les prestataires spécialisés ou les grands acteurs ont les moyens de résister durablement aux “amicales pressions” des acheteurs. Toute “spécialité” se banalisant au fur et à mesure que les concurrents s’y intéressent en plus grand nombre, un terme de l’alternative s’impose : grandir. D’autant que, plus on grandit, plus les affaires sont facilitées : la notoriété aide à l’identification et à la reconnaissance (clients, candidats) et contribue souvent à l’image.

L’écoute attentive des directions informatiques ou opérationnelles a permis à votre société d’être aujourd’hui là où les donneurs d’ordre ont besoin d’elle. Mais il y a encore de très nombreux domaines (métiers, géographiques, technologies...) durablement rentables, dans lesquels NEURONES n’est pas présent et cherche à s’associer avec d’autres pour être globalement considérés.

2 - À TERME, SEUL PAYE L’EMPILEMENT DE “BONS” CHIFFRES D’AFFAIRES, DANS UNE LOGIQUE INDUSTRIELLE

Il est vrai qu’avec une trésorerie abondante comme celle de votre société, les moyens sont là pour agréger le chiffre d’affaires, et surtout le résultat, d’un certain nombre de confrères.

NEURONES a choisi sa voie : celle du rapprochement avec ceux qui ont un vrai métier, une bonne dynamique, un vrai savoir faire pour lequel les clients sont prêts à payer, une vraie organisation managériale et donc, logiquement, des résultats d’exploitation corrects. Ces sociétés sont rares, comme les “beaux produits” dans l’immobilier. Quelques unes nous ont rejoints au cours de ces dernières années, pas assez pensons-nous, mais autant qu’il en a été rencontré.

Il n’en demeure pas moins que, parmi les 1 000 SSII françaises qui ont plus de 50 collaborateurs, il y a d’autres dirigeants convaincus que la croissance passe aussi par des rapprochements créateurs de valeur, pas obligatoirement synonymes de liens de sujétion.

3 - VIVE LE CAPITALISME DE DIRIGEANTS-PROPRIÉTAIRES !

Le groupe NEURONES croit au capitalisme d’associés : le nombre de ses dirigeants opérationnels, investis à différents niveaux dans le capital, croit très significativement. Ceux qui se présentent, spontanément, pour investir leurs économies dans leur entreprise, ont certainement une motivation supérieure à la moyenne. Ainsi dirigeants, fondateurs, récents associés et actionnaires extérieurs partagent un même intérêt patrimonial : celui de la croissance profitable.

“Oui mais c’est presque un non sens financier d’avoir de la trésorerie, a fortiori abondante, et de ne pas être endetté !” pensent probablement quelques observateurs. Certes les investissements financiers de NEURONES vont temporairement moins vite que la génération annuelle de trésorerie nette mais on ne va pas reprocher à votre société d’être régulièrement profitable quand même !

Si un jour votre société estime se trouver durablement en situation de cash très excédentaire, son Conseil d’Administration recommandera, pragmatiquement, de distribuer une partie des excédents aux actionnaires. Le versement d’un premier dividende en 2005, (alors que

“
À terme,
seul paye
l’empilement
de “bons”
chiffres
d’affaires
dans une
logique
industrielle.
”



la majorité des sociétés du secteur n'en distribuent pas), et son accroissement de 20% en 2006, vont dans ce sens.

4 - LA BOURSE : AU SERVICE DES ENTREPRISES (ET PAS L'INVERSE)

Certains aimeraient bien (et nous aussi pour être sincères !) que nous fassions un peu plus d'acquisitions spectaculaires. Les media ont attisé ce goût de l'annonce, de l'événement, de l'immédiateté, du spectacle. Mais qu'est-ce qui doit dicter le rythme des rapprochements : la logique et l'enthousiasme ou le timing ? Bourses et entreprises, bien que complices, n'ont pas les mêmes cycles, ni les mêmes rythmes : ce ne sont pas seulement les sommes d'acquisitions qui font les entreprises de service qui durent.

Entre enrichir les adeptes du momentum par des déclarations précises de taille, de montant d'acquisitions pour les années à venir et créer de la valeur sur le moyen et long terme, votre société a choisi d'exercer ses responsabilités sociales. Ceux qui incitent aux plus-values rapides s'arrangent, eux, pour ne plus être là pour assumer restructurations et provisions pour dépréciation !

Dans un plus long terme, NEURONES sera engagée dans les mouvements naturels de coopération opérationnelle avec des confrères européens, lorsque naîtra une demande plus significative pour des services informatiques moins "locaux". Votre société participera naturellement aux liens capitalistes qui en seront issus et devra aussi envisager des alliances pour aller dans les pays à la démographie, donc au potentiel, favorable.

En attendant, il est tentant d'utiliser cette tribune pour remercier autant les clients que les collaborateurs, managers, cadres dirigeants et patrons associés qui ont investi la confiance et l'énergie nécessaire pour la réalisation de ce 20^e exercice profitable.

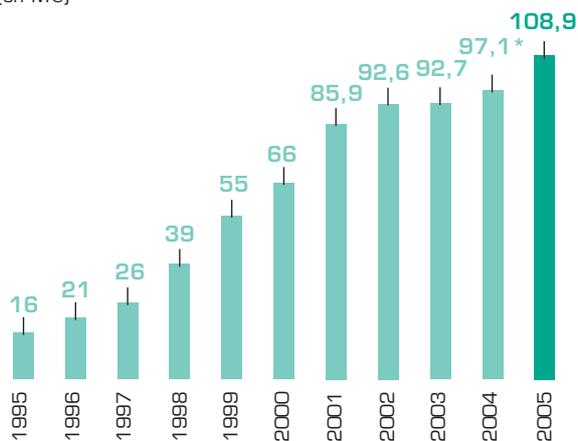
"Alors, au final, contents de vous en 2005 ?". Certainement pas quand on mesure le chemin restant encore à parcourir...

Luc de CHAMMARD

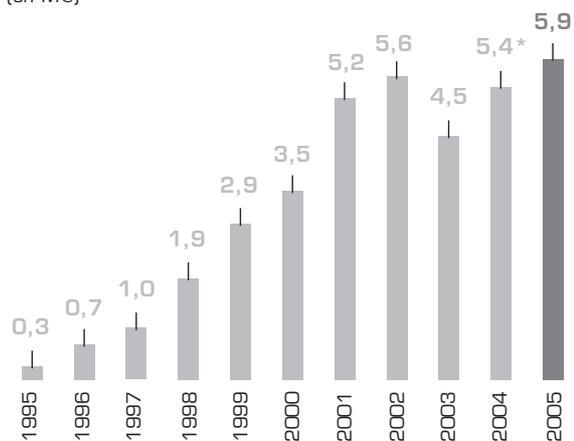
Président-directeur général
Actionnaire

CHIFFRES | CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
(en M€)



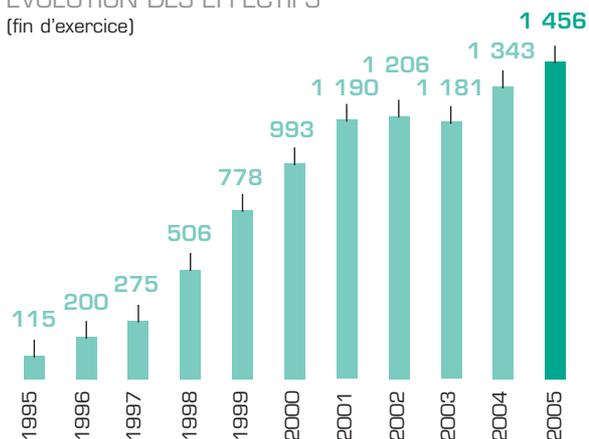
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(en M€)



+8,4%

Augmentation des effectifs
entre le début et la fin de l'année 2005

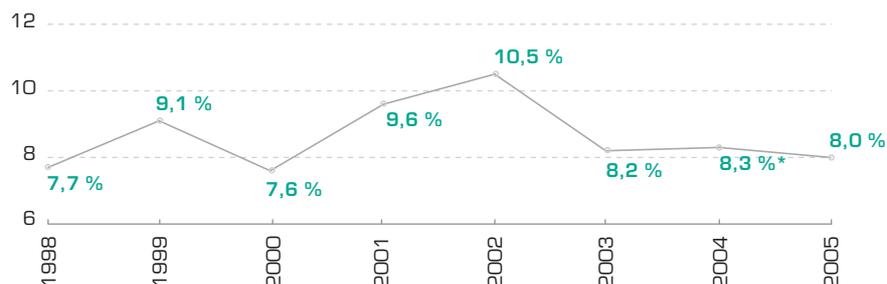
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
(fin d'exercice)



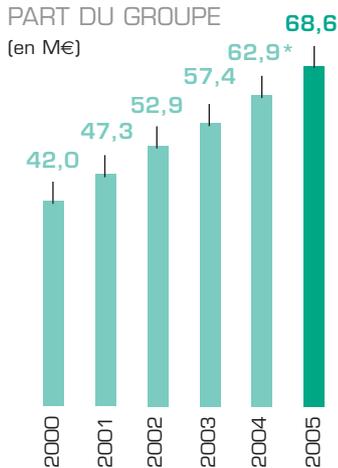
*Normes IFRS depuis 2004.



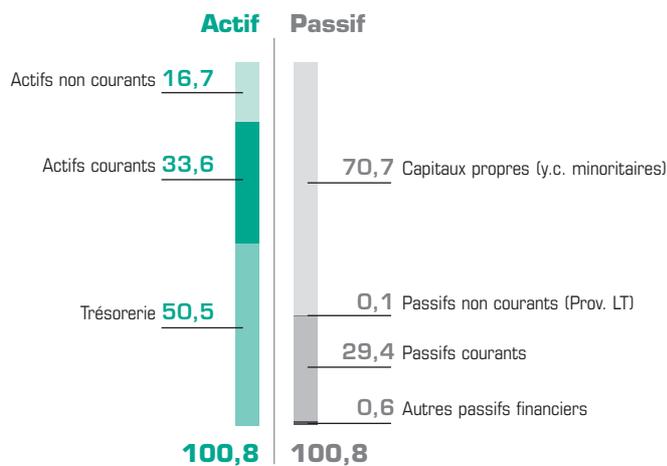
TAUX DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE (en M€)



BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2005 (en M€)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2001	2002	2003	2004*	2005
CA	85,9	92,6	92,7	97,1	108,9
Résultat opérationnel	8,2	9,7	7,6	8,0	8,7
% CA	9,6 %	10,5 %	8,2 %	8,3 %	8,0 %
Résultat financier	1,1	1,0	0,8	0,8	0,9
Résultat exceptionnel	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0
IS	(3,3)	(3,7)	(2,9)	(3,1)	(3,3)
Résultat avant survaleurs	5,9	7,0	5,5	5,7	6,3
Amortissement des survaleurs	(0,6)	(1,0)	(0,7)	0,0	0,0
Minoritaires	(0,1)	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(0,4)
RNPG	5,2	5,6	4,5	5,4	5,9
% CA	6,1 %	6,1 %	4,9 %	5,6 %	5,4 %

*Normes IFRS depuis 2004.

LE CARNET | DE L'ACTIONNAIRE

6

RAPPORT ANNUEL 2005



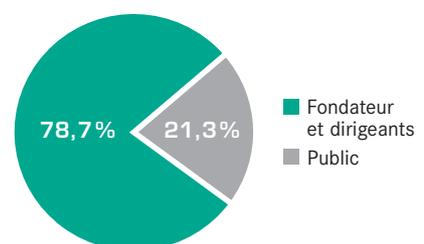
Dividende au titre de 2005 :

24%

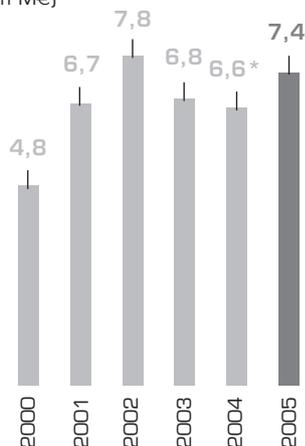
du résultat

(Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 13/06/06 : 0,06€ par action)

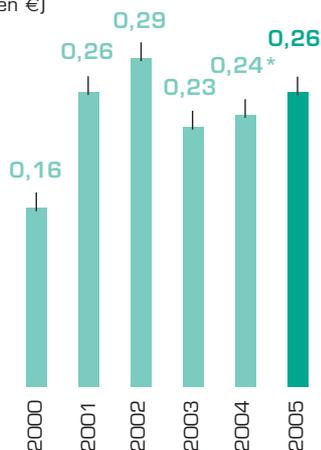
ACTIONNARIAT
(RÉPARTITION DU CAPITAL)



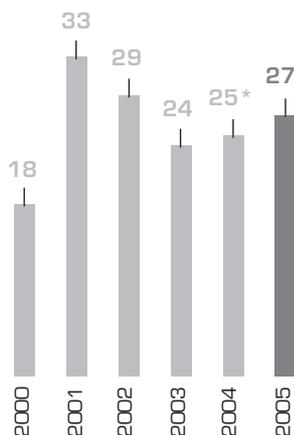
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (en M€)



BNPA PART DU GROUPE AVANT SURVALEURS (en €)



RETOUR SUR CAPITALS EMPLOYÉS (ROCE) (en %)



*Normes IFRS depuis 2004.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION NEURONES DEPUIS 1 AN : + 9,3 %



CALENDRIER

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**
mardi 13 juin 2006
- **C.A. 2^e TRIMESTRE 2005 :**
jeudi 27 juillet 2006
- **RÉSULTAT 1^{er} SEMESTRE 2005 :**
jeudi 28 septembre 2006
- **C.A. 3^e TRIMESTRE 2005 :**
jeudi 26 octobre 2006

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

Luc de CHAMMARD
Président-directeur général

Bertrand DUCURTIL
Directeur général

Olivier JOLLY
Directeur administratif et financier

COORDONNÉES

Immeuble "Le Clemenceau 1"
205, avenue Georges Clemenceau
92024 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 41 37
Fax : 01 47 24 40 46
e-mail : investisseurs@neurones.net
www.neurones.net

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION NEURONES

- Volume moyen échangé en 2005 : 16 600 titres par jour.
- Cours au 15 mai 2006 : 5,85 €
- Capitalisation boursière (au 15 mai 2006) : 135 M€
- 23 164 920 actions (au 1^{er} janvier 2006)
- Euronext - NextEconomy - Compartiment C
- Membre des indices : SBF250, CAC Small 90
- Code ISIN : FR0004050250 (NRO)
- Bloomberg : NEUR FP, Reuters : NEUR.LN



STRATÉGIE | ET OFFRE

8

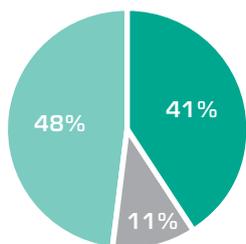
RAPPORT ANNUEL 2005



48%

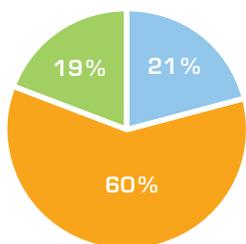
Part dans l'activité globale
des contrats de service avec engagements de résultat

RÉPARTITION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2005
SERVICES PAR MODE
D'INTERVENTION



- Contrats avec engagements de résultat et maîtrise d'œuvre NEURONES
- Conseil - Projets - Forfait
- Assistance technique simple

RÉPARTITION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2005
PAR PÔLE D'ACTIVITÉ



- **Intégration**
 - Intégration de systèmes et réseaux
 - Sécurité informatique - Supervision - Hébergement
- **Infogérance**
 - Help-desk
 - Serveurs de proximité, postes de travail
- **Applications**
 - Développements spécifiques : architectures n-tiers, Intranets, décisionnel
 - Intégration, TMA et support d'ERP
 - Formation, accompagnement du changement

UNE STRATÉGIE CONSTANTE DANS LA DURÉE

LES AXES STRATÉGIQUES DE NEURONES

- augmenter régulièrement la part des offres structurées dans son activité, par une industrialisation régulière des services,
- investir au bon moment dans les nouveaux métiers naissants,
- conserver son caractère diversifié par un juste équilibre entre les différentes activités : "design" (conception), "build" (intégration) et "run" (exploitation).

Le modèle de développement du groupe s'appuie sur des dirigeants d'entités associés au capital à différents niveaux. Une attention particulière est portée à la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires de NEURONES.

UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Deux processus sont sous assurance qualité depuis 1996 :

- le recrutement,
- les projets au forfait : revues d'offres, revues de contrats.



Certification ISO9001 (version 2000) pour les activités d'assistance technique, de help-desk et d'infogérance d'infrastructures.

DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET UNE OFFRE COHÉRENTE

Les métiers de NEURONES regroupent les activités projets ("design/build") et les activités récurrentes ("run"). Constitué d'entités dédiées par métier, le groupe est présent à la fois dans les infrastructures et les couches applicatives.

INFRASTRUCTURES

Les activités de projets autour des infrastructures (Intégration de systèmes et réseaux, Sécurité) sont nécessaires pour l'infogérance. En effet, les équipes projet portent la doctrine technique du groupe. Elles sont sollicitées sur les contrats d'Infogérance lors de la phase initiale de prise en charge des sites. Pendant toute la durée du contrat, elles apportent également une base arrière technique solide en support des équipes sur site. Enfin, elles conçoivent et font évoluer les centres de supervision et d'hébergement du groupe.

La position de leader en help-desk est un atout important pour l'offre Infogérance.

Le groupe veille à conserver un bon équilibre entre les activités d'assistance technique simple et les contrats récurrents avec maîtrise d'œuvre NEURONES et engagements de résultat. Un volant significatif d'assistance technique permet d'affecter dans des délais courts des équipes sur les contrats importants.

APPLICATIONS

NEURONES cherche à être présent aussi bien en développement sur mesure (sur les plateformes de l'"état de l'art", y compris en logiciel libre), qu'en intégration de progiciels. L'accent est mis sur les phases amont d'analyse fonctionnelle et sur la méthodologie de développements des projets (documentation standard, génie logiciel, normes...), domaines pour lesquels les efforts de formation et de contrôle sont mutualisés.

LES MÉTIERS | DE NEURONES

10

RAPPORT ANNUEL 2005



N
NEURONES

N
NEURONES
INNOVATION. PERFORMANCE. ÉNERGIE.

WWW.NEURONES.COM

Equipe transverse grands projets

Phase précontractuelle
Infogérance

Delivery
Infogérance

Gestion de la relation globale
Grands Comptes

Infrastructures

Applications

Intégration

CA 2005 : 22,4 M€
Effectif : 244 *

INTEGRATION de SYSTEMES et RESEAUX

- Architecture et intégration Lan & Wan
- Conception de serveurs et de postes type
- Méthodologie de migration et déploiement
- Annuaires, messageries
- Consolidation de serveurs, stockage SAN et NAS
- Solutions clients légers (TSE, Citrix)
- Accès distants et mobilité
- Supervision de systèmes et réseaux
- Ingénierie initiale sur contrats d'Infogérance

SECURITE INFORMATIQUE, SUPERVISION et HÉBERGEMENT

- Qualification : audits et tests d'intrusion
- Définition de politiques et plans sécurité
- Intégration : protection virale, contrôle de contenu, protection de données, gestion d'accès, identification, authentification et confidentialité
- Supervision sécurité en ASP (RTMS)
- Hébergement de serveurs et services associés
- Ingénierie initiale sécurité sur contrats d'Infogérance
- Développement et intégration de logiciels libres

Infogérance

CA 2005 : 65,6 M€
Effectif : 986 *

HELP-DESK

- Conseil et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Mise en œuvre best practices ITIL
- Mise en place et optimisation de help-desks et centres de contacts
- Intégration de progiciels d'Infrastructure Management et de gestion de parc (Peregrine, Remedy...)
- Support du poste de travail : help-desk sur site ou délocalisé sur centres de support (24h / 24, 7j / 7)

SERVEURS de PROXIMITE et POSTES de TRAVAIL

- Etude d'opportunité, conseil TCO
- Infogérance de sites : contrats pluriannuels avec engagement de résultats sur des niveaux de service (SLA) et Plan d'Assurance Qualité (PAQ)
- Gestion de projets de déploiement / migrations
- Assistance technique
- Supervision de systèmes et réseaux
- Inventaire / packaging / télédistribution (Landesk, Altiris, Sysload, HPOV, BMC)

SERVEURS d'ENTREPRISE - PRODUCTION UNIX, SGBD, MVS, NT, RESEAUX

- Conseil, audit et expertise en production
- Administration de systèmes
- Administration de bases de données
- Infogérance de production (ingénieurs, analystes, pilotes, H24...)
- Ordonnanceurs (\$Universe et ControlM)
- Sauvegardes (Netbackup, Networker)
- Supervision de systèmes et réseaux (Patrol, Tivoli)

CA 2005 : 20,9 M€
Effectif : 226 *

CONSEIL, DEVELOPPEMENT et MAINTENANCE d'APPLICATIONS

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, conseil en architectures applicatives
- Serveurs d'applications (Websphere, .Net)
- Intranets, extranets, portails
- Décisionnel
- Objets distribués, Web services, approche EAI, gestion de contenu

CONSEIL, INTEGRATION, SUPPORT et TMA d'ERP

- Expertise fonctionnelle et technique SAP
- Intégration clés en main SAP
- Expertise secteur "retail"
- Support, formation
- Documentation
- TMA (Tierce Maintenance Applicative)
- Montées de versions
- Optimisation
- Archivage

FORMATION INFORMATIQUE et ACCOMPAGNEMENT du CHANGEMENT

- Conseil en plans de formation
- Externalisation de la gestion de plans de formation
- Formations liées à des projets informatiques ou de gestion du changement
- Conception d'outils pédagogiques (manuels...)
- Formation dans nos centres : informaticiens et utilisateurs. Tests de certification
- Téléformation et e-learning
- Coursus de 3 à 6 mois (masters)

*Effectifs au 31 / 12 / 2005.

PÔLE | INTÉGRATION

12

RAPPORT ANNUEL 2005



21%

Part de ce pôle
dans l'activité globale

6,7%

Marge opérationnelle 2005

22,3 M€

Chiffre d'affaires 2005

MÉTIER DE PROJETS,
LA PLUPART DU TEMPS
RÉALISÉS DANS LE CADRE
D'UN FORFAIT, L'INTÉGRATION
DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX
EST L'ACTIVITÉ HISTORIQUE
DE NEURONES.

DANS CE PÔLE FIGURENT
ÉGALEMENT LES MISSIONS
DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE :
AUDIT ET CONSEIL, TESTS
D'INTRUSION, MISE EN ŒUVRE
DE SOLUTIONS, SUIVI
ET VEILLE TECHNOLOGIQUE.

LA SÉCURITÉ ÉTANT TRÈS
PROCHE DE LA SUPERVISION,
CES ÉQUIPES GÈRENT LE CENTRE
DE TÉLÉSERVICES SYSTÈMES
ET RÉSEAUX (OFFRE OSMOSE®)
ET LE CENTRE D'HÉBERGEMENT
DU GROUPE.

FAITS MARQUANTS 2005

- Croissance forte des services (+ 30 %) en Intégration de systèmes et réseaux et redressement des ventes de licences et équipements (+ 15 %).
- Montée en puissance du Centre de Services systèmes et réseaux (offre OSMOSE®).
- Augmentation de la capacité du Centre d'Hébergement (de 200 à plus de 1 000 serveurs).

RÉALISATIONS 2005 (EXTRAITS)

- **POUR UN ORGANISME DE RETRAITE ET PRÉVOYANCE**, projet de gestion électronique des documents. Intégration d'une infrastructure de serveurs Wintel, d'une baie SAN CX 700 et d'une librairie de sauvegarde pour permettre la consolidation, l'archivage et la sécurisation des dossiers. 10 Tera-octets en stockage et 25 pour la sauvegarde.
- **POUR UNE BANQUE D'AFFAIRE INTERNATIONALE**, prestation d'expertise Citrix en front et en back-office des traders. Objectif : consolider les données au niveau mondial, diminuer les interventions en salle, réduire le nombre de postes et la maintenance, effectuer les mises à jour dans des délais très serrés. Les intervenants assurent la continuité du service jour et nuit à Paris, New York et Hong-Kong, pour une organisation complexe comptant près de 3000 serveurs, autour d'enjeux boursiers hors norme, en toute sécurité avec des plans de secours parfaitement opérationnels à l'appui.
- **POUR UNE COLLECTIVITÉ LOCALE**, prestation de maquettage dans l'environnement du client, déploiement pilote dans une direction (300 postes), mise à disposition de support d'utilisation et de prise en main concernant Open Office. Études comparatives pour le choix d'un outil de gestion des profils réseau, de gestion de projet et de travail collaboratif, étude d'opportunité sur le choix d'un outil de pilotage des postes de travail, étude d'architecture technique et fonctionnelle, maquette, pilote dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil de pilotage des postes de travail.
- **POUR UN LEADER DANS LE DOMAINE DES MÉDIAS**, migration de la messagerie Domino vers Microsoft Exchange 2003 afin de permettre l'intégration au service d'annuaire Microsoft Active Directory 2000 existant. (3 serveurs Exchange en cluster Microsoft (avec une connexion SAN HP), 2 serveurs Exchange en redondance pour les accès OWA et un contrôleur de domaine pour compenser les accès Exchange). 6 serveurs, 1600 utilisateurs.
- **POUR UN LEADER FRANÇAIS DES OPÉRATEURS TÉLÉCOM**, accompagnement au déploiement d'une infrastructure antivirus McAfee ePO sur 200 000 postes. Il s'agit du plus gros déploiement réalisé en France.



PERSPECTIVES

- **POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT** du Centre de Services systèmes et réseaux (offre OSMOSE®).
- **FORTE CROISSANCE** des activités du Centre d'Hébergement des serveurs.
- **INDUSTRIALISATION PROGRESSIVE** des prises en charge des contrats d'infogérance et en général des activités de base arrière.

PÔLE | INFOGÉRANCE

14

RAPPORT ANNUEL 2006



60%

Part de ce pôle
dans l'activité globale

9,1%

Marge opérationnelle 2005

65,7 M€

Chiffre d'affaires 2005

CE PÔLE D'ACTIVITÉS RECOUVRE L'ENSEMBLE DES MISSIONS LIÉES À L'ADMINISTRATION ET À L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES (SERVEURS UNIX ET WINDOWS, POSTES DE TRAVAIL ET ÉLÉMENTS ACTIFS LIÉS).

L'INDUSTRIALISATION DES PRESTATIONS D'INFOGÉRANCE SE TRADUIT PAR LE FORT DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS RÉALISÉES À PARTIR DES CENTRES DE SERVICES DU GROUPE.

FAITS MARQUANTS 2005

- Contrats d'Infogérance d'infrastructures de plus en plus liés à des Infogérences applicatives (offre PROXIMA® : TMA + support applicatif).
- Croissance interne toujours forte (+ 15 %) en help-desk.
- Regroupement des activités de conseil et intégration de gestion de parc dans une entité autonome.
- Montée en puissance des Centres de Services et de l'offre financement.
- Pression sur les prix qui perdure en Infogérance et qui semble s'estomper en Assistance Technique.

RÉALISATIONS 2005 (EXTRAITS)

- **POUR UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**, signature pour 5 ans d'un contrat d'Infogérance globale des infrastructures. 60 serveurs, 800 postes de travail.
- **RENOUVELLEMENT DE 3 CONTRATS D'INFOGÉRANCE DE CLIENTS HISTORIQUES** pour un minimum de 3 ans. Ces 3 contrats couvrent 3000 postes, 150 serveurs et 25 sites.
- **POUR UN ASSUREUR FRANÇAIS**, Infogérance du help-desk pour 16 000 utilisateurs du lundi au samedi de 7h30 à 20h.
- **POUR UN ORGANISME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ENTREPRISES**, Infogérance des serveurs et du réseau. Maîtrise d'œuvre de la prestation, surveillance des systèmes et du réseau 24h/24 et 7j/7, administration et exploitation complète des plates-formes avec engagements de résultat. 60 serveurs, 60 éléments actifs réseaux, 3 sites.
- **SIGNATURE DE 3 CONTRATS D'INFOGÉRANCE AVEC DES SOCIÉTÉS APPARTENANT AU SECTEUR INDUSTRIEL NUCLÉAIRE** couvrant 5500 postes, 350 serveurs et 30 sites.
- **POUR UN ACTEUR MONDIAL DU LUXE ET DES COSMÉTIQUES**, contrat d'Infogérance du support de 6000 utilisateurs (sédentaires et nomades) : mise en place et exploitation du service de support et d'assistance (help-desk bureautique, ERP et décisionnel) spécifique sur site NEURONES et site client (dont support de proximité VIP). 30 collaborateurs.



PERSPECTIVES

- **POURSUITE DE L'INDUSTRIALISATION** des prestations marquée par la montée en charge des Centres de Services.
- **EXPLOITATION** de la position de leader en help-desk.
- **FORTES EXIGENCES** de la part des clients infogérés de gains de productivité vis-à-vis de leurs infogérants (plans de progrès...).
- **EXPLOITATION** des référencements en Assistance Technique. Premières tensions sur certains profils.

Les Centres de Services NEURONES : une offre industrialisée



3 CENTRES DE SUPPORTS

- 200 positions
- 24h/24, 7j/7
- Multilingue
- Nanterre, Ivry, Courcouronnes



PLATE-FORME MUTUALISÉE DE GESTION DU POSTE DE TRAVAIL

- Mastering
- Packaging
- Télédistribution

■ **POUR LA DIRECTION INFORMATIQUE D'UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL EUROPÉEN**, audit de maturité ITIL. Passage en revue des processus, identification des manques ou lacunes de cette organisation par rapport aux recommandations d'ITIL, préconisation des axes d'amélioration possibles permettant une meilleure performance.

■ **POUR LE GIE D'UNE GRANDE BANQUE FRANÇAISE**, accompagnement à la transformation des processus (contexte full ITIL). 8 intervenants en charge de la fusion des help-desks, des processus et outil de gestion des incidents, de la base de capitalisation et portail self-service, prise de main à distance. 1 750 serveurs, 40 000 postes de travail.

■ **POUR UNE SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE SYSTÈMES DE PULVÉRISATION**, contrat d'Infogérance d'infrastructures distribuées avec option de financement de matériel (2 200 utilisateurs, 5 sites, 1 000 postes) et mise en place de la Tierce Maintenance Applicative. Module FI, CO, MM, PP, SD, QM, WM et HUM (900 utilisateurs).

■ **POUR UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE FRANÇAIS**, help-desk de premier niveau pour plus de 2000 utilisateurs, support VIP et opérations d'assistance de niveau 2.

65

Contrats d'Infogérance actifs fin 2005



L'INTÉGRALITÉ DU PÔLE
INFOGÉRANCE DE NEURONES
EST CERTIFIÉ ISO9001:2000



70 COLLABORATEURS
CERTIFIÉS



MEMBRE FONDATEUR

L'INFOGÉRANCE EN CHIFFRES

Infogérance

- 65** clients infogérés
- 500** collaborateurs engagés sur les contrats
- 3 500** serveurs
- 60 000** postes de travail
- 170 000** appels par mois au help-desk
- dont 80 000** sur nos centres de support de Nanterre et d'Ivry-sur-Seine
- 70** consultants certifiés ITIL
- 1** serveur documentaire NEURONES (SDN) standard généralisé à tous les contrats
- 16** nouveaux contrats signés en 2005

Supervision, télépilotage (24h/24, 7j/7), Network Operations Center (NOC), Security Operations Center (SOC)

- 40** personnes : pupitrage 24h/24, 7j/7, outils RTMS (sur mesure) et HPOV
- 1 150** serveurs supervisés
- 700** serveurs administrés à distance
- 1** plate-forme de gestion industrialisée des postes de travail

Hébergement

- 105** armoires (capacité)
- 2** tera octets utiles
- 1** robot de sauvegarde
- 3** routeurs Cisco 7204 VXR redondés
- 45** mégabits/s par opérateur
- Statut de provider indépendant
- 200** serveurs hébergés
- Data center climatisé, sécurisé pour l'accès et le risque incendie ; alimentation électrique secourue avec générateur



CENTRE DE TÉLÉSERVICE SYSTÈMES ET RÉSEAUX OSMOSE®

- 40 administrateurs
- 2 000 tickets par mois
- Supervision par outil maison RTMS®

CENTRE D'HÉBERGEMENT

- Capacité de plus de 1 000 serveurs
- Provider Internet indépendant
- Tous opérateurs
- Infrastructure télécom redondée
- Groupe électrogène, climatisation
- Accès sécurisé

ÉQUIPES TMA PROXIMA®

- Tous ERP et applications
- Base de KM, outils de tests, versioning



UNE EXPÉRIENCE PROUVÉE

Ayant développé depuis 1995 son offre d'Infogérance, NEURONES gère déjà plusieurs dizaines de sites de 200 à plusieurs milliers de postes de travail.

PÔLE | APPLICATIONS

18

RAPPORT ANNUEL 2005



19%

Part de ce pôle
dans l'activité globale

5,7%

Marge opérationnelle 2005

20,9M€

Chiffre d'affaires 2005

CE PÔLE D'ACTIVITÉS RECOUVRE LE DÉVELOPPEMENT APPLICATIF SUR MESURE (JAVA, .NET, DÉCISIONNEL, MOBILITÉ), L'INTÉGRATION DU PROGICIEL SAP ET LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT.

LES INTERVENTIONS COUVRENT LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'ACCOMPAGNEMENT, LE SUPPORT ET LA TMA (TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE).

FAITS MARQUANTS 2005

- Une société spécialisée dans la formation rejoint le groupe. Le pôle Formation de NEURONES est donc dorénavant l'un des plus importants acteurs du métier, dans le top 5 des partenaires formation de Microsoft (CPLS Gold).
- Lancement de l'offre d'Infogérance d'applications PROXIMA®.
- L'entité SAP "repousse les frontières" en concluant un partenariat avec une SSII américaine pour prendre en charge la TMA SAP d'un de ses clients internationaux.

RÉALISATIONS 2005 (EXTRAITS)

- **POUR UN IMPORTATEUR ET REVENDEUR D'APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES**, conception et réalisation d'un site Internet pour une de ses marques. Ce site, avec une partie de gestion de contenu et de gestion de fiche produit, doit être suffisamment générique pour être réutilisable dans le cadre de la distribution d'autres marques. Technologie Microsoft .Net 2.0.
- **POUR UN LEADER EUROPÉEN DE LA MESURE ÉLECTRIQUE ET THERMIQUE**, développement d'un progiciel J2EE permettant l'accès en temps réel aux données issues de centrales de mesures. Des fonctionnalités de reporting évoluées permettent des décisions fiables et rapides pour aboutir à une plus grande maîtrise énergétique et budgétaire.
- **POUR UN LEADER FRANÇAIS DE RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE VITRAGE AUTOMOBILE**, passage d'un Intranet statique à un Intranet dynamique, doté d'un outil de gestion de contenu. Homogénéisation de la charte graphique, préservation de la personnalité des 20 Intranets régionaux, protection de l'autonomie et de la créativité des 20 web-auteurs locaux.
- **POUR UN FOURNISSEUR D'INFORMATIONS FINANCIÈRES**, réalisation du site Web et du moteur d'interrogation de l'API (Application Programming Interface). Fiabilisation et dynamisation des flux d'informations, accès aux informations en temps réel.
- **POUR UNE SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE SYSTÈMES DE PULVÉRISATION**, à la suite de la refonte de la gestion de ses études de R&D, implémentation du module PS de SAP. Modélisation des règles pour permettre à ce modèle d'être adaptable à d'autres activités que la R&D et à un contexte international, afin de gérer des projets multi entités.
- **POUR UNE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE PARFUMS EN PLEINE CROISSANCE**, mise en place de la comptabilité analytique et de l'analyse des marges sur SAP CO-PA.
- **POUR UN MINISTÈRE**, mission d'aide d'accompagnement du changement dans le cadre de la migration de la suite MS Office 97 vers la suite libre OpenOffice.org. 150 utilisateurs.



PERSPECTIVES

- **DÉVELOPPEMENT SUR MESURE** : marché redevenu favorable, mais marges sous tension et difficultés pour recruter.
- **SAP** : recherche d'opérations de croissance externe.
- **FORMATION** : processus d'intégration des deux centres de formation en cours.

UN GROUPE | INTÉGRÉ

20

RAPPORT ANNUEL 2005



Plus de

30%

des contrats concernent plusieurs entités métier

LA LOCALISATION DE L'ESSENTIEL DES ÉQUIPES DE NEURONES EN UN MÊME LIEU GÉOGRAPHIQUE FACILITE L'INTÉGRATION DES OFFRES ET DES SERVICES.

Deux fonctions sont centralisées et coordonnent les actions des différentes entités.

UNE ÉQUIPE CENTRALE TRANSVERSE GÈRE LA RELATION GLOBALE AVEC CERTAINS GRANDS COMPTES

En appui des différentes forces commerciales métiers, cette équipe centrale remplit les missions suivantes :

- pilotage et gestion des projets d'Infogérance dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre unique,
- gestion de la relation globale avec certains grands comptes.

Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document tenu régulièrement à jour : le "Livre blanc" des procédures groupe.

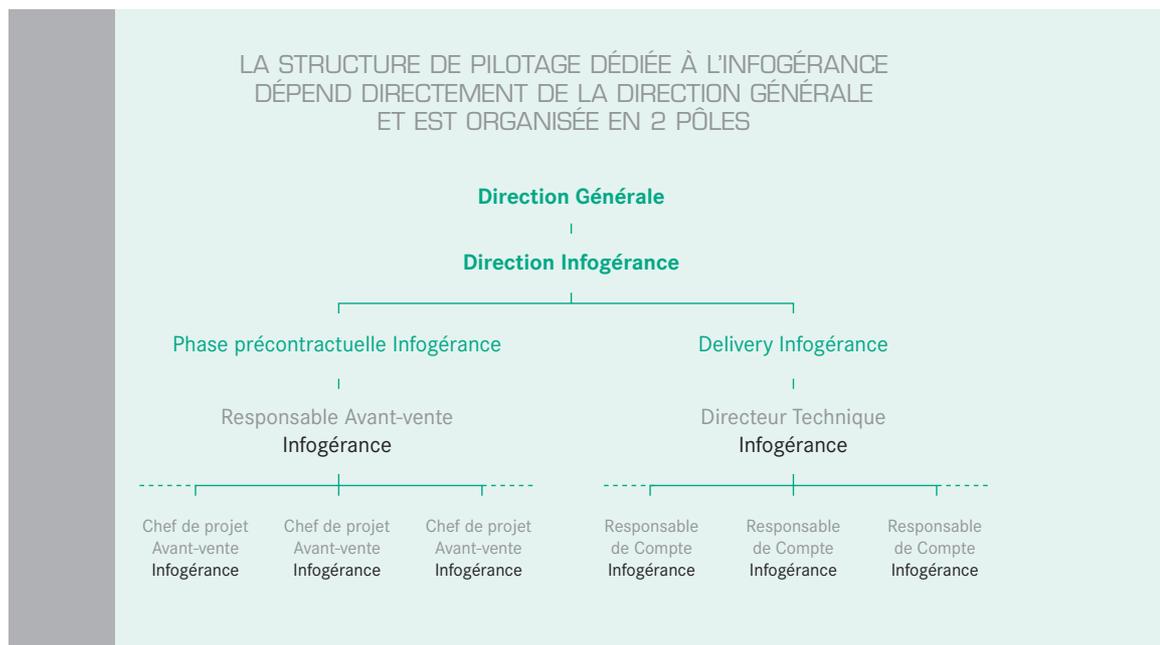
UNE STRUCTURE DE PILOTAGE UNIQUE EST DÉDIÉE À L'INFOGÉRANCE

L'Infogérance est un axe de développement majeur de NEURONES.

Afin de faire bénéficier ses clients de la complémentarité de ses différentes activités, le groupe a développé une offre d'Infogérance unique et transversale à l'ensemble de ses entités. Cette offre stratégique est pilotée directement par la Direction générale.

Les missions de la structure de pilotage dédiée à l'Infogérance sont les suivantes :

- Élaboration des offres,
- Suivi de la réalisation des contrats d'Infogérance en phase d'exploitation,
- Établissement des méthodes.



RESSOURCES | HUMAINES

22

RAPPORT ANNUEL 2005



1 456

Effectif au 31/12/2005

32 ans

Moyenne d'âge

LES RESSOURCES HUMAINES
SONT LA PRIORITÉ N°1
ET LA CONDITION MAJEURE
DU SUCCÈS DU GROUPE.

VIS-À-VIS DE SES ÉQUIPES
ET DES CANDIDATS,
NEURONES S'ATTACHE
À AVOIR UNE POLITIQUE ET
DES COMPORTEMENTS STABLES
DANS LE TEMPS, INDÉPENDANTS
DES CYCLES CONJONCTURELS
DU MARCHÉ DES SERVICES
INFORMATIQUES.

30^E SSII FRANÇAISE ET 12^E RECRUTEUR DE LA PROFESSION

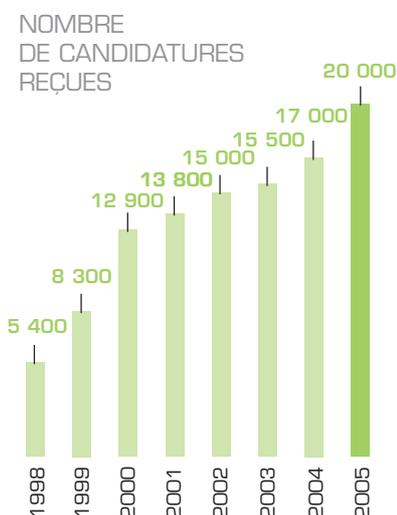
LES PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE RH DU GROUPE

- une politique de formation dans la durée : 1 850 jours de formation ont été dispensés en 2005. NEURONES dispose de ses propres centres, ce qui simplifie la réalisation du plan de formation. De plus, le passage des certifications validantes des principaux acteurs du marché (Microsoft, Citrix, Lotus, Cisco, etc.) est ainsi facilité,
- les "Masters" : une formation qualifiante théorique et pratique (6 semaines de cours, suivies d'un stage de 4 semaines chez un client de NEURONES) destinée aux jeunes ingénieurs diplômés Bac +4 ou 5 non informaticiens. Déjà 120 diplômés en activité,
- des "laboratoires" et plates-formes techniques complètes de test et d'entraînement, de dernière génération, à disposition des passionnés de technologie,
- des plans de participation et de stock options généralisés (plus de 160 bénéficiaires de stock options, pour les plans en cours, soit 11% des effectifs),
- des passerelles internes qui permettent aux collaborateurs d'évoluer et d'élargir leur spécialisation,
- des procédures de recrutement sélectives et sous assurance qualité (20 000 CV traités en 2005, deux entretiens obligatoires, QCM techniques obligatoires...),
- une présence active sur les sites emplois, salons et forums spécialisés, destinée à augmenter la notoriété de NEURONES auprès des candidats,
- des budgets de communication interne (Intranets, concours, cooptation...) très significatifs,
- des relations avec les écoles d'ingénieurs et de commerce soutenues et régulières.

CARRIÈRES, ÉVOLUTIONS

Les ambitions et objectifs individuels sont servis par de nombreuses opportunités d'évolution à l'intérieur d'un même métier ou de manière transversale. Ceci est facilité par l'organisation du groupe en entités à taille humaine, spécialisées par métier. Des passerelles sont même créées entre les fonctions techniques, commerciales et managériales et d'une spécialisation à une autre.

L'ensemble des postes ouverts est disponible sur l'Intranet NEURONES. Cette "bourse d'emplois" est enrichie et mise à jour tous les mois, afin d'encourager la mobilité interne.



Un nombre de candidatures reçues
multiplié par 3 en 5 ans.

RÉFÉRENCES

BANQUE/ASSURANCE

- AG2R
- AON
- AVIVA
- AXA
- BANQUE POPULAIRE
- BNP-PARIBAS
- CRÉDIT AGRICOLE-CRÉDIT LYONNAIS
- CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
- GROUPAMA
- HSBC
- MACSF
- MÉDÉRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SWISS BANK
- TEXA

SECTEUR PUBLIC

- BANQUE DE FRANCE
- CARIF
- CCIP
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CEA
- DCN
- IRD
- IRSN
- MAIRIE DE PARIS
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI
- RADIO FRANCE
- RFF

INDUSTRIE

- BOUYGUES
- EIFPAGE
- ITALCEMENTI
- LAFARGE
- NEXANS
- RENAULT
- RHODIA
- RICOH
- SAFRAN
- SAINT-GOBAIN
- SUEZ
- THALES
- TOSHIBA
- VALEO
- VINCI

DISTRIBUTION/SERVICES/BIENS DE CONSOMMATION

- ACCOR
- AÉROPORTS DE PARIS
- CARREFOUR
- DANONE
- FLAMMARION
- GEFCO
- GENERAL ELECTRIC
- HEINEKEN
- L'ORÉAL
- LVMH
- NEOPOST
- SODEXHO
- SONY-BMG
- TPS
- UNILEVER

ÉNERGIE/UTILITIES/SANTÉ

- AIR LIQUIDE
- ALMIRALL
- AMGEN
- DIAGNOSTICA STAGO
- ECO-EMBALLAGES
- GEHIS
- GIVAUDAN
- GLAXOSMITHKLINE
- JOHNSON & JOHNSON
- NEXTPHARMA
- SANOFI-AVENTIS
- SUEZ
- TOTAL
- VALOIS
- VEOLIA ENVIRONNEMENT

TÉLÉCOM

- AFONE
- ALCATEL
- BOUYGUES TELECOM
- BRITISH TELECOM
- FRANCE TELECOM
- NEUF-CEGETEL
- SAFRAN
- UPC-NOOS

1 600

clients actifs

87,5%

des sociétés du CAC 40 font confiance à NEURONES.

UNE PRÉSENCE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



- 26% Banque/Assurance
- 24% Distribution/Services/Biens de consommation
- 17% Secteur public
- 13% Énergie/Utilities/Santé
- 13% Industrie
- 7% Télécom

(Extrait des références)



NEURONES

INTÉGRATION - INFOGÉRANCE - APPLICATIONS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 2005



En application des articles 211 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2006. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

2

RAPPORT ANNUEL 2005



1. Activités	4	3. La société et son capital	73
1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4	3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	73
1.1.1. Historique	4	3.1.1. Dénomination sociale	73
1.1.2. Pôles d'activité	4	3.1.2. Dénomination commerciale	73
1.1.3. Détail des métiers constitutifs des pôles	5	3.1.3. Siège social	73
1.1.4. Offres transverses globales, gestion de la relation globale avec les clients grands comptes	5	3.1.4. Forme juridique	73
1.1.5. Chiffres clés	5	3.1.5. Nationalité	73
1.2. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES	6	3.1.6. Date de constitution et durée de la société	73
1.3. ACTIVITÉS DU GROUPE	6	3.1.7. Objet social (article 3 des statuts)	73
1.3.1. L'Intégration d'infrastructures	6	3.1.8. Registre du Commerce et des Sociétés	73
1.3.2. L'Infogérance d'infrastructures	7	3.1.9. Exercice social	73
1.3.3. Les métiers du pôle Applications	8	3.1.10. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société	73
1.3.4. Éléments financiers par pôle d'activité	9	3.1.11. Assemblées Générales	73
1.3.5. Taux d'activité	9	3.1.12. Cession et transmission des actions	74
1.3.6. Partenaires	9	3.1.13. Droit de vote double	74
1.3.7. Clients	10	3.1.14. Seuils et franchissement de seuils	74
1.3.8. Organisation	10	3.1.15. Rachat par la société de ses propres actions	74
1.3.9. Ressources humaines	11	3.1.16. Répartition statutaire des bénéficiaires (article 19 des statuts)	74
1.3.10. Marques et brevets	12	3.1.17. Titres au porteur identifiable (article 7 des statuts)	74
Propriété industrielle et intellectuelle	12	3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	75
1.3.11. Politique d'investissement	12	3.2.1. Capital social	75
1.3.12. Assurances	13	3.2.2. Capital autorisé	76
1.3.13. Sous-traitance	13	3.2.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société	76
1.3.14. Concurrence	13	3.2.4. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	77
1.3.15. Facteurs de risques	13	3.2.5. Pactes d'actionnaires / actions de concert / engagement de conservation de titres	77
1.4. STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT	15	3.2.6. Nantissement des actions	77
1.5. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	16	3.3. DIVIDENDES	78
2. Performances financières	17	3.4. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	78
2.1. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2006	17	4. Administration et direction	79
2.2. RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	24	4.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	79
2.3. PROJET DE RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2006	27	4.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
2.4. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005	31	4.3. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS	80
2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)	57	4.4. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	80
2.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE	58	4.4.1. Stock-options et BSPCE	80
2.7. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2005	59	4.4.2. Participation et intéressement	81
2.8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	68	5. Responsables	82
2.9. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)	69	5.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION	82
2.10. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)	70	5.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	82
2.11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	72	5.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	82
		5.3.1. Commissaires aux Comptes Titulaires	82
		5.3.2. Commissaires aux Comptes Suppléants	82
		5.4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	82
		5.5. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	82
		6. Tableau de concordance	83
		7. Glossaire	84

1 | ACTIVITÉS

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1.1. HISTORIQUE

Comptant plus de 1 500 collaborateurs (au 28 février 2006), NEURONES se situe dans les 30 premières Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique sur le marché français et, en terme de capitalisation boursière, parmi les 15 premières SSII cotées sur la place de Paris.

Créé ex-nihilo, le groupe a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 80 % à la croissance interne (en moyenne + 22 % par an sur les dix derniers exercices).

La construction du groupe s'est faite par constitution de filiales dédiées par métier, ayant leur propre savoir-faire technique et utilisant leur propre marque commerciale. Ces entités ont eu pour mission d'acquérir rapidement une taille significative dans leur domaine afin

de fournir des prestations du meilleur niveau, à des conditions économiques contrôlées. Une équipe transverse coordonne les différentes entités engagées sur les contrats impliquant plusieurs activités complémentaires.

NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers identiques ou complémentaires.

Depuis son introduction en Bourse en mai 2000, le groupe a procédé à 8 acquisitions de tailles variables représentant à ce jour environ un cinquième de son activité.

1.1.2. PÔLES D'ACTIVITÉ

L'activité d'une SSII peut se décomposer selon les deux axes suivants, correspondant à l'organisation des Directions Informatiques de ses clients :

Type d'activité réalisée	Domaine du Système d'Information	
	Infrastructures	Applications
Conseil/Intégration ("design/build")	Activités Projets	Activités Projets
Infogérance ("run")	Activités récurrentes : Infogérance ou IM (Infrastructure Management)	Activités récurrentes : TMA (Tierce Maintenance Applicative) ou AM (Application Management)

Par analogie avec cette décomposition, NEURONES répartit son activité en trois pôles :

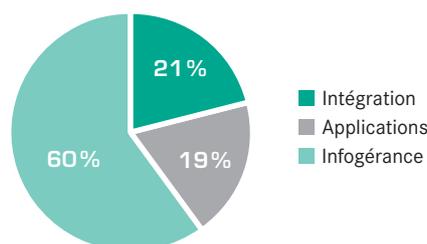
- Intégration d'infrastructures,
- Infogérance d'infrastructures,
- Applications.

L'évolution relative du chiffre d'affaires par pôle d'activité a été la suivante :

(en millions d'euros)	2004	% CA total	2005	% CA total	% croissance globale	% croissance organique
Infrastructures Intégration	17,4	18 %	22,3	21 %	+ 28,5 %	+ 28,5 %
Infrastructures Infogérance	60,4	62 %	65,7	60 %	+ 8,7 %	+ 6,4 %
Applications	19,3	20 %	20,9	19 %	+ 8,1 %	+ 0,9 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	97,1	100 %	108,9	100 %	+ 12,2 %	+ 9,3 %

Répartition du chiffre d'affaires 2005 par pôle d'activité

Géographiquement, l'activité de NEURONES est réalisée en France, essentiellement en région parisienne.



1.1.3. DÉTAIL DES MÉTIERS CONSTITUTIFS DES PÔLES

Chaque pôle d'activité regroupe un ou plusieurs métiers. Chaque métier est logé dans une société dédiée, ce qui permet au groupe d'avoir une structure juridique simple, calquée sur son organisation. Les participations minoritaires sont exclusivement aux mains des dirigeants des filiales qui se comportent ainsi en entrepreneurs associés au capital.

Pôle	Métiers
Infrastructures – Intégration	- Intégration de systèmes et réseaux - Sécurité - supervision – hébergement
Infrastructures – Infogérance	- Help-desk - Gestion de serveurs de proximité et de postes de travail - Gestion de serveurs d'entreprise – ingénierie de production informatique
Applications	- Conseil et développement applicatif sur mesure (Java, dotnet, décisionnel...) - Intégration et infogérance d'ERP - Formation informatique et accompagnement du changement

1.1.4. OFFRES TRANSVERSES, GESTION DE LA RELATION GLOBALE AVEC LES CLIENTS GRANDS COMPTES

Depuis plusieurs années, une équipe transverse a été constituée pour remplir deux missions :

- la gestion de la relation globale avec les clients grands comptes. Pour les principaux d'entre eux, un responsable de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des entités, qui sont, eux, spécialisés par type de prestation et par secteur. Il assure également le reporting de l'activité selon la périodicité souhaitée,
- le pilotage et la gestion des projets multi-entités, notamment d'Infogérance. L'équipe centrale prend alors en charge l'ensemble

de la phase précontractuelle : organisation et coordination de la réponse (présentations, références, montage de l'équipe prescrite...).

Une fois le projet lancé, elle assure son suivi pendant la phase probatoire puis la phase d'exploitation courante. Pour toute réalisation impliquant plusieurs entités, elle prend l'ensemble des engagements du groupe vis-à-vis des clients.

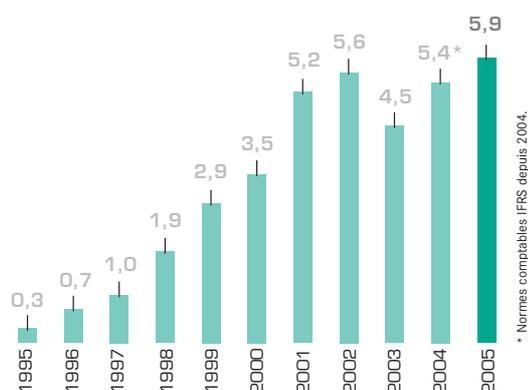
Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document groupe tenu régulièrement à jour.

1.1.5. CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)



Résultat net part du groupe (en M€)



* Normes comptables IFRS depuis 2004.

L'évolution des chiffres clés de NEURONES a été la suivante :

(en millions d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires consolidé	55,0	66,0	85,9	92,6	92,7	97,1	108,9
Résultat opérationnel (*)	5,0	5,0	8,2	9,7	7,6	8,0	8,7
Taux de résultat opérationnel	9,1 %	7,6 %	9,6 %	10,5 %	8,2 %	8,3 %	8,0 %
Part des minoritaires	0,1	0,2	0,1	0,4	0,3	0,3	0,4
Résultat net part du groupe	2,9	3,5	5,2	5,6	4,5	5,4	5,9
Chiffre d'affaires	5,3 %	5,3 %	6,1 %	6,1 %	4,9 %	5,6 %	5,4 %
Effectif fin d'exercice	778	993	1 190	1 206	1 181	1 343	1 456

(*) pour les exercices 1999-2003 en normes 99-02 : résultat d'exploitation.

1.2. MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES

Selon les différents observateurs et conjoncturistes, le marché 2005 des logiciels et services informatiques en France aurait été en croissance de 6 % à 7 % (estimations de novembre 2005).

Alors que l'Infogérance alimentait le "moteur" de la reprise, les autres "cylindres" se seraient remis à fonctionner, le conseil et les logiciels applicatifs notamment. Les prix auraient été en légère hausse de 0,5 % en 2005.

L'industrialisation des prestations se serait traduite à ce jour par un développement important des centres de services à distance (souvent en régions) représentant 6 % à 8 % du chiffre d'affaires des services informatiques en France.

Mouvement de fond et inéluctable, l'offshore représenterait environ 2 % du marché Français contre 10 % aux Etats-Unis, le pays le plus avancé en la matière. La part de l'offshore pourrait représenter en France entre 4 et 6 % à l'horizon 2009. L'offshore concernerait essentiellement le développement, les tests et la maintenance des applications. Le conseil, les études, l'assistance technique de proximité et la gestion des infrastructures seraient pour l'instant peu impactées.

Il est très probable que les évolutions démographiques en Europe, France incluse, le "papy boom" et la perte d'attractivité des filières d'études scientifiques, qui fournissent traditionnellement les compétences informatiques, créent un déficit local de ressources et de compétences informatiques (prestataires et clients).

Les conjoncturistes tablent sur une croissance du marché de 6 à 8 % en 2006 (pour une prévision de hausse du PIB de 1,5 à 2 %) et s'accordent pour prévoir à moyen terme des taux de croissance significatifs dans les services informatiques grâce à de puissants moteurs : adaptation au changement, optimisation des coûts du SI, externalisation, informatique à la demande...



Croissances annuelles (en %) du marché des services informatiques en France 1998-2006
(marché de 24 milliards d'euros en 2005) – source Syntec.

1.3. ACTIVITÉS DU GROUPE

Dans ce paragraphe, les chiffres clés présentés sont les contributions au chiffre d'affaires consolidé du groupe, après retraitement des opérations intra groupe, et non les chiffres d'affaires sociaux des entreprises dans lesquelles sont logées ces activités.

1.3.1. L'INTÉGRATION D'INFRASTRUCTURES

L'intégration de systèmes et réseaux

Ce métier consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie des systèmes et réseaux (locaux et distants) informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes : serveurs Unix, NT, Linux, Citrix, Netware, éléments actifs et passifs, postes de travail. L'entité d'intégration de systèmes et réseaux se positionne comme maître d'œuvre et travaille à partir de spécifications générales fournies par les maîtres d'ouvrage.

Il s'agit d'un métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait "clés en main" (pour environ 70 % des cas chez NEURONES).

Par opposition à l'informatique des sites centraux ou des mini-ordinateurs, essentiellement "propriétaire", les systèmes distribués se caractérisent par un grand nombre de "couches" de logiciels et matériels conçus par différents éditeurs et constructeurs, qu'il faut "empiler" de façon cohérente et dont il s'agit d'assurer le bon fonctionnement, puis la stabilité dans le temps.

L'expertise de ce métier consiste à identifier les solutions pérennes, productives et robustes en exploitation. Compte tenu de la grande diversité des produits et de leur évolution rapide, il est fréquent qu'un chiffrage de chantier nécessite la contribution de plusieurs experts techniques. Ces experts sont coordonnés par un chef de projet identifié, responsable unique de l'ensemble des engagements de NEURONES. L'ensemble du processus de réponse à une demande client est sous assurance qualité depuis 1995.

Les missions type réalisées sont les suivantes :

- préparation de serveurs, conception de postes de travail type, migrations, déploiements,
- architecture Lan/Wan, mise en place de "clients légers", de clusters, de solutions de stockage en réseau (San),
- audit et refonte de services d'annuaires, messageries,
- traitement de la mobilité, firewalls, accès distants.

Pour des projets globaux, NEURONES est amené à fournir des logiciels (système, anti-virus, messagerie...), des équipements réseaux (serveurs, commutateurs, routeurs...). Cette activité, considérée comme très marginale en terme de valeur ajoutée, permet toutefois de garder le contact avec le terrain. La pratique concrète de la mise en œuvre de produits, dont les versions évoluent très rapidement, est nécessaire pour compléter les connaissances acquises par les ingénieurs lors des formations chez les constructeurs et éditeurs. Cette servitude, qui a un coût certain, est une valeur ajoutée métier par rapport aux sociétés dites d'"assistance technique".

Les effectifs techniques de cette activité sont dédiés afin de maintenir un "foyer technique" en permanence à jour. Ces équipes doivent être en mesure de répondre rapidement à des demandes complexes ainsi qu'aux besoins des autres métiers du groupe. Elles assurent également la veille technologique dans leur domaine.

Cette entité contribue par exemple, à l'établissement des normes et standards techniques de la plate-forme mutualisée de gestion à distance de postes de travail (mastering, packaging, télédistribution).

La taille du département d'intégration au forfait de NEURONES et sa capacité à assurer la maîtrise d'œuvre sur des projets importants est un facteur important de différenciation.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires Services	8,1	10,5	+ 30 %
Chiffre d'affaires Licences et Équipements	5,7	6,7	+ 17 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	13,8	17,2	+ 25 %

La sécurité informatique, les télé-services de supervision/administration de systèmes et réseaux et l'hébergement

Le marché de la sécurité s'est considérablement développé à la suite de l'ouverture croissante des systèmes d'information qui les rend plus vulnérables : messageries, ouverture systématique vers Internet, interconnexions entre une entreprise, ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires, généralisation des accès distants à partir d'ordinateurs ou de terminaux portables (collaborateurs "nomades", accès depuis le domicile...).

L'activité sécurité regroupe les missions suivantes :

- qualification : audit et tests d'intrusion,
- conseil : définition de politiques et de plans sécurité, assistance à maîtrise d'ouvrage,
- développement et intégration de solutions : protection virale, contrôle de contenu, protection de données, gestion d'accès, identification, authentification et confidentialité,
- infogérance sécurité : administration, hébergement, support et maintenance,
- formation,
- veille technologique.

Elle utilise en particulier les technologies suivantes :

- authentification/contrôle d'accès : PKI à la place des mots de passe, signature électronique, SSO (Single Sign On) remplaçant les mots de passe liés à chaque application,
- intégrité/confidentialité/disponibilité : cryptage, VPN.

Par ailleurs, à titre d'activité secondaire, l'entité sécurité du groupe a développé de nombreux intranets en environnement open source. Le groupe dispose ainsi d'une veille technologique et une comparaison permanente entre l'"état de l'art" des développements sur architecture classique et des développements en "open source".

Les compétences techniques utilisées pour la sécurité informatique ont de nombreux points communs avec celles nécessaires pour la supervision de systèmes et réseaux. C'est donc très naturellement que, pour les besoins des contrats d'infogérance du groupe, cette entité, profitant de l'effondrement du prix des télécom, a développé ses propres outils de supervision à distance de serveurs.

Le centre de télé-services de supervision/administration de systèmes et réseaux (offre OSMOSE®) qui exploite ces outils compte aujourd'hui plus de 40 personnes. L'activité d'hébergement connaît une forte croissance parallèle. En 2005, la capacité du centre d'hébergement a été portée de 200 à plus de 1 000 serveurs.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	3,5	5,2	+ 49 %

1.3.2. L'INFOGÉRANCE D'INFRASTRUCTURES**Le help-desk**

Un help-desk (ou service desk) est une structure (téléphonique, informatique et humaine) qui a pour vocation d'accueillir et de prendre en charge l'ensemble des demandes des utilisateurs d'un système d'information, de les résoudre ou de les faire traiter par d'autres entités ("escalade"). Un help-desk peut être implanté sur le site d'une entreprise ou externalisé à distance sur les centres de support (ou centres de service) d'un prestataire.

L'utilisation de telles structures spécialisées s'est généralisée dans les grandes organisations : traçage complet de l'activité, délais de réponse professionnels, taux élevé de traitement immédiat ou par prise de main à distance, travail en profondeur sur l'origine des incidents puis mise en place de plans d'action pour réduire durablement leur nombre.

La mise en place d'un help-desk est un projet important nécessitant l'engagement d'un chef de projet senior (les 40 chefs de projets et consultants spécialisés du groupe sont des experts de la méthodologie ITIL et des principaux logiciels du marché : Remedy, Peregrine, Staff & Line, Network Associates...). Ces derniers réalisent également des missions de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les sujets de l'organisation IT, du support et de la gestion de parc.

Une fois le help-desk en production, le professionnalisme des techniciens de support dans l'accueil est aussi important que leurs connaissances techniques. C'est pourquoi les effectifs sont régulièrement entraînés aux techniques de service clients. Les prestations sont réalisées pour moitié sur site client et pour moitié dans les 3 Centres de Support du groupe (couverture 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, multilingue,...) interconnectés entre eux.

Le support d'applications "métier" est actuellement en fort développement. Les équipes qui le réalisent sont mixtes : techniques et fonctionnelles (des professionnels du métier). Les applications supportées sont spécifiques aux différentes professions (hôtellerie, distribution automobile, voyages, visiteurs médicaux...) ou encore des applications Ressources Humaines ou liées à des ERP. Le support applicatif est dans certains cas associé à un contrat de TMA réalisé par le groupe.

Les équipes de help-desk sont engagées sur l'essentiel des projets d'Infogérance du groupe.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	28,1	32,5	+ 16 %

La gestion de serveurs de proximité et de postes de travail

Cette activité regroupe toutes les missions liées à l'exploitation d'infrastructures informatiques : missions simples d'assistance technique, externalisation de services (sur sites clients et à distance à partir des centres de services du groupe), exploitation complète avec maîtrise d'oeuvre NEURONES et engagements sur des niveaux de service ("services managés", Infogérance). Le périmètre technique pris en charge est classiquement le suivant : les postes de travail, les serveurs locaux et distants (serveurs de proximité et serveurs d'entreprise) et les éléments actifs (commutateurs, routeurs...).

Profitant des nouvelles possibilités permises par la baisse des coûts télécom, NEURONES a industrialisé et mutualisé ses prestations en développant la part de son activité réalisée à partir de ses centres de services.

Pour l'activité d'Infogérance d'infrastructures, la barrière à l'entrée est réelle puisqu'un compétiteur doit disposer des compétences suivantes :

- capacité à assurer la maîtrise d'œuvre,
- maîtrise de différents centres de services :
 - centre de support (service-desk),
 - plate-forme de gestion du poste de travail à distance (mastering, packaging, télédistribution),
 - centre de télé-services systèmes et réseaux,
 - centre d'hébergement de serveurs,
 - centre de service de support applicatif et de TMA,
- expertise technique en systèmes et réseaux,
- capacité à affecter rapidement une équipe au projet.

Aussi, NEURONES se retrouve régulièrement sur les appels d'offres face aux mêmes compétiteurs, en nombre limité. Le cycle de vente de l'Infogérance est d'environ six mois. Des équipes relativement lourdes sont nécessaires pendant la phase pré-contractuelle (montage des plans d'assurance qualité...) et pendant la montée en charge.

Cette activité est récurrente puisque les contrats sont classiquement conclus pour une durée de trois à cinq ans.

Alors que les missions d'assistance technique simple sont souvent soumises aux référencements achats, les contrats d'Infogérance sont négociés, puis engagés, au niveau des directions générales ou informatiques.

Fin 2005, NEURONES compte 65 contrats d'infogérance en cours pour un effectif engagé d'environ 500 personnes.

La décroissance du chiffre d'affaires de cette entité s'explique en partie par un transfert d'activité entre les missions sur site et les activités réalisées dans les centres de services, elles, en forte croissance.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	18,9	17,3	- 8 %

La gestion de serveurs d'entreprise, l'ingénierie de production informatique

Ces prestations sont également une activité d'infogérance d'infrastructures. La production informatique autour des serveurs d'entreprise Unix, OpenVMS et des systèmes de gestion de bases de données (Sgbd tels Oracle, Sybase...) fait appel aux différents types de profils suivants : pilotes, analystes d'exploitation (support, pilotage, préparation), ingénieurs de production, ingénieurs systèmes et chefs de projet production.

Aujourd'hui, traitant majoritairement des applications en temps réel, la production informatique a considérablement évolué, ainsi que les méthodes et outils logiciels sur lesquels elle s'appuie. Outre Unix, cette activité requiert la maîtrise des principaux ordonnanceurs du marché (\$Universe et Control M), des outils de supervision et d'alerte et des principales sauvegardes (Netbackup, Networker).

Il est stratégiquement important pour NEURONES de disposer d'une expertise et d'une taille significative sur ces environnements car de nombreux clients, avec à la fois des serveurs NT et des serveurs Unix en production, peuvent souhaiter avoir un prestataire unique.

La clientèle de cette activité est essentiellement constituée de grands comptes du secteur banque/assurance.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	13,5	15,8	+ 17 %

1.3.3. LES MÉTIERS DU PÔLE APPLICATIONS

Le conseil & développement applicatif

Le développement applicatif dans les nouvelles technologies de NEURONES forme un ensemble de 150 ingénieurs, permettant la couverture complète des technologies à maîtriser.

L'activité est structurée aujourd'hui en quatre domaines principaux :

- Conseil,
- Applications internet : Intranets, Extranets, sites portails, groupware, projets de Web integration avec serveurs d'applications : Java, Websphere (IBM), .Net (Microsoft),
- Décisionnel (Business Intelligence) : datawarehouses, décisionnel, requêteurs...,
- TMA (Tierce Maintenance Applicative).

En 2005, les activités de support applicatif et de TMA ont été regroupées avec celles de l'entité ERP (offre PROXIMA®) afin de standardiser méthodes et outils (tracking des demandes, tests, versioning,...). Cette équipe de TMA est déjà engagée sur différents contrats d'infogérance mixtes (Infrastructures et Applications). La demande pour de telles infogérances mixtes (ou globales) semble en croissance.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	11,1	12,1	+ 9 %

L'intégration et l'infogérance d'ERP

Les activités SAP comprennent :

- une partie intégration : des chefs de projet et consultants, exclusivement fonctionnels, réalisent des premières implémentations mais aussi des extensions concernant des ERP existants (modules connexes...). Ils disposent d'une spécialisation dans la version "SAP retail" reconnue par l'éditeur,
- une partie infogérance (support et TMA) parfois associée à des contrats de support ou à des contrats d'infogérance plus globaux.

NEURONES réalise les types de missions suivants :

- projets clé en main de basculement vers SAP avec engagement sur date de démarrage par lots (y compris plan de bascule, formation et saisie en double, reprise des données...),
- "roll-out" pays : installation en France puis installation dans d'autres pays européens,
- gestion des évolutions de la solution ERP (montée de version, nouveaux modules, refonte, extensions...),
- TMA et support SAP,
- documentation et formation d'utilisateurs à SAP.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	3,0	3,3	+ 10 %

La formation informatique et l'accompagnement du changement

Cette activité recouvre les sessions de formation, le conseil pour le montage de plans de formation (ingénierie de formation, gestion de plans de formation), les cursus de formation, la télé-formation, la formation aidée des outils Internet ("e-learning").

Les centres de NEURONES se sont naturellement spécialisés dans les formations sur mesure liées à des projets de déploiement (supports de cours spécifiques, gestion de planning, synchronisation avec les déploiements...) et à l'accompagnement du changement.

Le métier de la formation informatique a été fortement impacté pendant les années de décroissance des services en 2002 et 2003, ce qui a contraint la majorité des acteurs à repenser et à restructurer leur activité. Un second centre de formation, avec lequel des relations de simple partenariat avaient été nouées initialement, a rejoint le périmètre du groupe en 2005.

En 2005, l'ensemble a réalisé environ 75 000 jours stagiaires (dont moins de 8 % pour le groupe).

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2005	05/04
Chiffre d'affaires	5,2	5,5	+ 6 %

1.3.4. ÉLÉMENTS FINANCIERS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Pour former le résultat opérationnel de 8 % en 2004, les pôles d'activité ont apporté les contributions suivantes :

(en millions d'euros)	ROp 2004	% ROp/CA	ROp 2005	% ROp/CA
Société mère	(0,3)		(0,6)	
Infrastructures Intégration	0,8	4,8 %	1,6	7,4 %
Infrastructures Infogérance	6,2	10,2 %	6,4	9,7 %
Applications	1,3	6,8 %	1,3	6,4 %
TOTAL	8,0	8,3 %	8,7	8,0 %

1.3.5. TAUX D'ACTIVITÉ

En 2005, les taux d'activité, ainsi que les prix de vente moyens journaliers, ont été stables par rapport à 2004.

NEURONES communique sur l'évolution d'une année sur l'autre du taux d'activité et pas sur le taux d'activité lui-même, qui n'est pas défini de façon homogène par toutes les SSII. De plus, le couple taux d'activité et prix de vente moyen par jour (très différent selon les métiers de conseil, d'intégration, d'infogérance), métier par métier, est plus pertinent que le taux d'activité considéré isolément.

Pour les métiers d'Intégration, où la part des projets au forfait est importante, les prix de vente journaliers incluent des temps d'avant-vente, de veille technologique et de formation sur les logiciels et équipements. Compte tenu de la proportion de forfaits, le taux d'activité en Intégration ne pourra atteindre les taux observés en Infogérance, même si une partie des équipes Intégration est engagée sur des projets Infogérance.

Pour les métiers d'Infogérance (hors help-desk), les journées non facturées correspondent à des journées d'"inter-contrat". Pour le help-desk, le taux d'activité est peu significatif. En effet, il doit être analysé en complément des indicateurs de productivité (nombre d'appels traités par technicien de support et par jour).

De même en formation, l'analyse des taux de remplissage (nombre de stagiaires par salle, nombre de salles occupées) doit compléter celle du taux d'activité pour expliquer la bonne utilisation des ressources techniques.

1.3.6. PARTENAIRES

Une politique de prescription impartiale

Depuis plus de 20 ans, NEURONES est restée strictement indépendante de tout éditeur, société de services ou constructeur, en assurant une impartialité complète, indispensable pour accompagner dans la durée les entreprises qui lui font confiance.

Les principaux partenaires et certifications

Cela n'empêche pas NEURONES d'être reconnu, parfois depuis de très nombreuses années, comme un partenaire technologique dans ses différents métiers.

MÉTHODOLOGIES (LA FILIALE HELP-DESK DE NEURONES EST MEMBRE FONDATEUR DE L'ITSMF) :

70 certifiés ITIL.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX :

Microsoft Certified Partner – Lotus Business Partner Premium – Citrix Gold Partner – Novell Business Expert – Cisco Pro Premier Reseller – EMC Value Added System Integrator – HP Partenaire Commercial – IBM Partenaire Commercial.

GROUPWARE :

Microsoft Exchange – Lotus Notes.

ERP, CRM, GESTION DE FORCES DE VENTE :

SAP – Siebel – PeopleSoft/Vantive – Clarify – Cegedim-Dendrite.

DÉCISIONNEL :

Business Objects – Brio Technology – Cognos – Informatica.

CONSEIL & DÉVELOPPEMENT INTERNET, I*NET ET E-COMMERCE :

IBM WebSphere, Site Server, Microsoft .Net, Visual Interdev.

CLIENT/SERVEUR :

Oracle – Delphi – Microsoft Visual Basic.

HELP-DESK/TÉLÉPHONIE/CTI :

Peregrine – Remedy – eGain – Omnicontact – Rialto – Nortel Networks – Alcatel – Genesys.

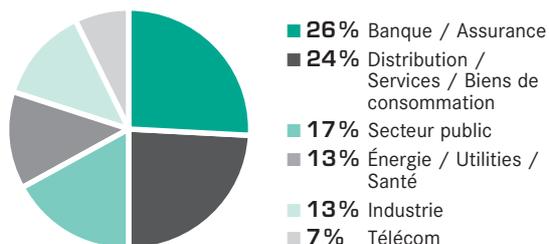
FORMATION :

Microsoft Gold Certified Partner for Learning Solutions – Lotus Authorized Education Center – Novell Authorized Education Center – NetG Authorised Channel Partner – Vue Authorized Testing Center – GTS Partner – Caldera Authorized Education Center – Caliber Global Learning Alliance – Igeneration.

1.3.7. CLIENTS

La clientèle de NEURONES est constituée de grandes et moyennes organisations (en général à partir de 200 postes de travail). Le groupe réalise pour leur compte des projets de taille intermédiaire (jusqu'à 3 millions d'euros par an).

Proche de celle observée en 2004, la répartition sectorielle du chiffre d'affaires du groupe en 2005 est la suivante :



L'évolution sur quatre ans de la contribution des 20, 10 et 5 premiers clients au chiffre d'affaires reflète la concentration régulière des grandes sociétés et s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2002	2003	2004	2005
20 premiers clients				
En valeur	43,0	45,0	47,6	56,2
En % du CA consolidé	46,4 %	48,5 %	49,0 %	51,6 %
10 premiers clients				
En valeur	29,7	30,9	32,1	39,0
En % du CA consolidé	32,1 %	33,4 %	33,1 %	35,8 %
5 premiers clients				
En valeur	17,0	18,6	20,7	26,6
En % du CA consolidé	18,4 %	20,1 %	21,3 %	24,4 %
Poids du premier client				
En valeur	4,4	4,4	6,5	10,0
En % du CA consolidé	4,8 %	4,7 %	6,7 %	9,2 %

En 2005, comme les années précédentes, le premier client est un groupe majeur dont de multiples centres de décision achètent des prestations indépendamment les uns des autres.

NEURONES compte dans sa clientèle 87 % (35/40) des groupes du CAC 40.

En 2005, les 20 premiers clients ont été par ordre alphabétique : Accor, Axa, BNP-Paribas, Crédit Agricole/Crédit Lyonnais, Bouygues, CEA, France Telecom, HSBC, L'Oréal, LVMH, Ministère des Affaires Sociales, Saint-Gobain, Société Générale, Sanofi-Aventis, SNCF, Snecma, Suez, Thales, Total, Veolia Environnement.

Au 31 décembre 2005, les comptes clients représentent 78 jours de chiffre d'affaires, contre 74 jours au 31 décembre 2004. Le groupe n'a recours ni à l'affacturage, ni à la titrisation de créances.

1.3.8. ORGANISATION

Organigramme opérationnel

Les fonctions suivantes sont centralisées :

- direction groupe,
- finances (finances, consolidation, contrôle de gestion, juridique),
- ressources humaines (coordination du recrutement, de la formation, des plans d'évolutions de carrières, des actions de communication RH),
- marketing et communication groupe,
- task-force Infogérance et grands projets,
- qualité (coordination).

Les filiales opérationnelles assurent les fonctions suivantes :

- direction,
- commercial,
- production des services (affectation des équipes, réalisation et suivi des contrats),
- marketing,
- gestion des ressources humaines et paie,
- qualité (certifications, suivi, plans d'amélioration),
- comptabilité et gestion,
- informatique et moyens généraux.

Au 31 décembre 2005, les effectifs facturables (ou "productifs") représentent 87 % de l'effectif total (contre 86,5 % un an plus tôt).

Le groupe est construit en centres de profit ayant une autonomie très large avec des fonctions centrales réduites à l'essentiel. Chaque filiale communique dans son métier sous son nom. La cohérence de l'ensemble est assurée par le système d'information : commercial, ressources humaines et contrôle de gestion.

L'équipe transverse groupe gère les relations avec certains grands comptes, organise les réponses pour les projets impliquant plusieurs entités notamment d'infogérance, ainsi que la coordination des prestations sur ces mêmes projets.

Le comité de direction est composé de 14 cadres dirigeants, soit actionnaires de la société qu'ils dirigent ou qu'ils ont créée, soit bénéficiaires de plans de stock options, soit intéressés directement aux résultats des entités qu'ils dirigent.

Organisation commerciale

Elle comporte deux niveaux :

- les forces commerciales, spécialisées par type de prestation et par secteur d'activité client, réparties dans les entités, métier par métier,
- pour les principaux grands comptes, et en complément, une équipe transverse groupe. Dans ce département, le responsable global de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des différentes entités et assure également un reporting consolidé pour le client.

Organisation marketing et communication

La cellule marketing et communication dépend de la direction générale. Elle conçoit et met en oeuvre un marketing opérationnel au service des forces commerciales et un marketing de notoriété et d'image du groupe pour le long terme. Cette équipe couvre à la fois la communication externe (clients, recrutement, actionnaires et investisseurs) et la communication interne.

Le budget marketing et communication (stable, à environ 1 % du chiffre d'affaires annuel) est réparti sur différentes actions et n'est pas engagé dans un projet de grande ampleur ni en sponsoring (événements sportifs, courses de voile...) ni en communication institutionnelle (presse, affichage, radio, télévision...).

Organisation technique

Les directions techniques sont réparties dans les entités métier. Seule l'équipe transverse étudie les projets Infogérance au niveau du groupe. Chaque filiale gère ses connaissances techniques dans ses Intranets qui comprennent toujours une partie technique. Un portail groupe complète le dispositif.

Des réunions formelles ("le Collège Technologique") entre les directions techniques métier sont organisées pour traiter de thèmes transversaux.

Pour les projets impliquant plusieurs métiers, les chefs de projets techniques se rencontrent dans le cadre des procédures qualité : lors de la phase pré-contractuelle, lors de la revue d'offre et de la revue de contrat.

Organisation ressources humaines

Transversalement, la Direction des Ressources Humaines coordonne les fonctions clé suivantes pour l'ensemble de l'effectif :

- affectation des effectifs inter-départements (centralisation des demandes de ressources, affectation des ressources disponibles),
- gestion des plans de formation de la force technique (en partie dans nos propres centres et passage des certifications Itil, Unix, Cisco, Citrix, Nortel, Microsoft, Sun, Lotus, Novell...),
- gestion des évolutions moyen terme et passerelles inter-départements,
- marketing lié au recrutement (Internet, annonces presse, salons et campus des Grandes Ecoles d'ingénieurs...).

Organisation administrative et financière

Les fonctions centralisées sont :

- le contrôle de gestion,
- le processus budgétaire,
- la consolidation effectuée mensuellement,
- l'étude des dossiers de croissance externe,
- la fonction juridique en liaison avec les conseils du groupe.

Chaque filiale est responsable de sa comptabilité et gère sa trésorerie.

Contrôle interne

Le contrôle interne est axé autour de deux processus :

- le processus de prévision : budget annuel en novembre et décembre de l'année N-1, re-prévision en septembre de l'année N,
- le processus de suivi des réalisations : reporting financier mensuel (situation consolidée à fin du mois disponible le 20 du mois suivant) avec, chaque mois, application complète des règles de consolidation. De plus, l'activité opérationnelle est suivie par un tableau de bord d'évolution des effectifs et des indicateurs pertinents par métier (nombre de candidatures reçues, taux d'activité, prix moyens journaliers de vente, taux de remplissage...).

En outre, NEURONES dispose d'un manuel "Règles de gestion groupe", régulièrement enrichi, recensant les procédures et les règles de gestion applicables par toutes ses filiales.

Démarche qualité

Fin 2005, l'ensemble des entités du pôle Infogérance d'Infrastructures est certifié ISO 9001 version 2000 (help-desk, postes de travail et serveurs de proximité, serveurs d'entreprise). La démarche est en cours d'extension pour la sécurité. Une réflexion sur une certification CMM est menée par le pôle applications.

Pour chacun de ses autres métiers, NEURONES dispose aujourd'hui d'un manuel qualité et d'un ensemble de procédures formalisées.

1.3.9. RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs sont à plus de 98,5 % en contrat à durée indéterminée (CDI), le solde étant constitué de contrats à durée déterminée (CDD), notamment de contrats de qualification.

Politique active de recrutement

NEURONES, s'est, dès 1995, doté d'une DRH structurée sur le modèle des grands cabinets d'audit et de conseil. Les procédures de recrutement sous assurance qualité prévoient par exemple :

- des QCM (questions à choix multiples) techniques par spécialité,
- au moins un entretien technique,
- au moins un entretien de personnalité.

L'ensemble du processus de recrutement est suivi avec un outil de groupware. Ce système permet de suivre dans le temps le degré de sélectivité des recrutements du groupe (en moyenne une personne recrutée pour 25 dossiers candidats instruits).

NEURONES a recruté 470 personnes en 2005 :

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006(e)
450	550	200	200	400	470	550

Stock options

Des plans de stock options ont été accordés en novembre 1999, juillet 2000, juillet 2001, janvier 2003 et octobre 2004. Les plans de 1999 ont été largement souscrits. Pour les plans à venir, environ 11 % des effectifs du groupe sont bénéficiaires à ce jour de stock options.

Évolution de carrière

Les mesures concrètes suivantes ont été mises en place pour favoriser la mobilité :

- les dossiers du personnel, et notamment les évaluations annuelles, sont enregistrés dans un système informatique (Zadig Hypervision) consultable sélectivement par les responsables RH et les managers autorisés,
- des objectifs de mobilité interne sont fixés aux patrons d'entités pour leurs effectifs.

Formation interne soutenue et novatrice

La présence dans le groupe d'une activité de formation, un des principaux acteurs français dans son domaine, est un atout important. Le plan de formation de NEURONES (1 850 jours en 2005) est réalisé à 31 % dans nos propres salles : procédures d'inscription/annulation simplifiées, tenue à disposition des supports de cours, certifications en interne (NEURONES est certifié pour faire passer examens et certifications techniques par les organismes tels que Drake). Le passage de ces examens et certifications validants est encouragé.

Communication interne active

Chaque filiale métier dispose de son Intranet et de son journal interne. Le groupe s'est doté en plus, d'outils de communication interne. Les rendez-vous ludiques non techniques, nécessaires dans la vie de toute SSII mais non suffisants, ne sont pas oubliés et sont nombreux.

Âge moyen favorable

Compte tenu de la naissance de NEURONES à l'occasion du développement de l'informatique répartie et des Nouvelles Technologies, et donc de son absence d'activité dans l'informatique des sites centraux et des systèmes propriétaires, l'âge moyen de ses collaborateurs (32,1 ans à fin 2005) est peu élevé.

Évolution de l'effectif et turnover

	Effectif fin d'exercice	dont sous-traitants permanents
1996	200	-
1997	275	-
1998	506	-
1999	778	-
2000	993	-
2001	1 190	44
2002	1 206	37
2003	1 181	40
2004	1 343	59
2005	1 456	32

En 2005, le turnover (nombre de départs à l'initiative des collaborateurs dans l'année rapporté à l'effectif moyen de l'année) s'est établi à 15,1 %. Il convient de préciser que l'essentiel de l'activité est en région parisienne où le turnover est traditionnellement beaucoup plus élevé que dans les autres régions françaises.

NEURONES a réalisé en six exercices (2000 à 2005) huit acquisitions pour un montant total décaissé au 31 décembre 2005 de 16,5 millions d'euros. Il n'y a plus de compléments de prix à verser. Ces investissements ont été financés par les cash flows libres dégagés par l'exploitation sur la même période (33,7 millions d'euros), comme le montre le tableau de financement simplifié des six derniers exercices :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Résultat net	3,7	5,4	5,9	4,9	5,0	6,3	31,2
Amortissements, provisions éléments non monétaires	1,1	1,3	1,9	1,9	1,6	1,1	8,9
CASH FLOW	4,8	6,7	7,8	6,8	6,6	7,4	40,1
Variation du BFR (augmentation) diminution	(1,4)	2,5	(1,7)	1,3	0,9	(1,9)	(0,3)
Investissements industriels nets	(1,0)	(1,2)	(0,9)	(1,1)	(1,0)	(0,9)	(6,1)
CASH FLOW LIBRE	2,4	8,0	5,2	7,0	6,5	4,6	33,7
Investissements financiers nets	(8,8)	-	(3,8)	(2,1)	(0,8)	(1,0)	(16,5)
Augmentation de capital	29,9	-	-	-	0,2	0,8	30,9
Autres éléments	(0,1)	(0,2)	-	-	-	(1,2)	(1,5)
VARIATION DE TRÉSORERIE	+ 23,4	+ 7,8	+ 1,4	+ 4,9	+ 5,9	+ 3,2	+ 46,6
Trésorerie de fin d'exercice	26,6	34,4	35,8	40,7	46,6	49,8	

1.3.IO. MARQUES ET BREVETS - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Logiciels

Le groupe a développé et est propriétaire de différentes briques logicielles utilisées pour des propres besoins ou pour les besoins de ses clients.

Brevets

Conformément à la Loi, le logiciel n'est pas brevetable en tant que tel, il n'existe donc pas de contrats de licence de brevet.

Marques

Le groupe est propriétaire ou utilisateur à titre gracieux des marques utilisées pour les dénominations commerciales de ses entités et de ses offres.

1.3.II. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Recherche et développement

Les investissements de R & D ne sont pas centralisés mais planifiés et réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les journées passées en veille technologique et R & D ne font pas l'objet d'immobilisation au bilan.

Investissements financiers

NEURONES ne détient aucune participation dans une entreprise non consolidée, à l'exception d'une participation de 4 %, détenue par l'entité qui a pour activité l'Intégration de systèmes et réseaux, dans Resadia (réseau de sociétés indépendantes couvrant l'ensemble du territoire national).

Investissements industriels nets

Le plan d'investissement "industriel" (essentiellement des investissements de renouvellement : agencements, matériel de transport, matériels informatiques) s'est établi à 0,9 million d'euros en 2006. Ce montant est stable et en moyenne de 1 million d'euros par an sur les années 1999 à 2005.

Le volume d'investissements est chaque année du même ordre de grandeur que la charge d'amortissement. En 2005, le plan d'investissements a été financé par la trésorerie disponible des différentes entités de NEURONES.

Le groupe loue l'ensemble des locaux utilisés (soit 7 900 m² au 1^{er} janvier 2006) à des propriétaires extérieurs, n'ayant aucun lien avec les actionnaires de NEURONES ou de ses filiales.

1.3.12. ASSURANCES

Les principales polices d'assurance de NEURONES couvrent l'ensemble du groupe et apportent les garanties suivantes :

- responsabilité civile professionnelle : 3 millions d'euros (dommages matériels et immatériels non consécutifs),
- responsabilité civile d'exploitation : 7,5 millions d'euros,
- dommages (vol/incendie) avec perte d'exploitation : 60 millions d'euros de marge brute avec limite contractuelle d'indemnité de 2 millions d'euros et frais supplémentaires de 2 millions d'euros,
- assurance crédit clients (à l'exception des entités réalisant des prestations récurrentes pour lesquelles NEURONES estime que l'arrêt des prestations représente une couverture suffisante),
- assurance mandataires sociaux.

Le total des primes (hors assurances véhicules) s'établit à environ 0,15 % du chiffre d'affaires consolidé.

1.3.13. SOUS-TRAITANCE

Sous-traitance amont

NEURONES réalise une part faible de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 3 % en 2005) en position de sous-traitant d'un constructeur, d'un éditeur ou d'un confrère.

Sous-traitance aval

Il est fait appel ponctuellement à des sous-traitants indépendants qui sont intégrés dans les équipes de NEURONES. Aucun projet n'est sous-traité, ni partiellement, ni complètement, à des confrères. L'appel à des indépendants est très concentré dans deux activités : la formation et l'ingénierie de production Unix et Sgbd. En 2005, le montant des achats de sous-traitance s'est élevé à 13,6 % du chiffre d'affaires du groupe (contre 11,3 % en 2004, 12,5 % en 2003, 9 % en 2002 et 8,7 % en 2001).

1.3.14. CONCURRENCE

NEURONES est en concurrence sur ses marchés avec une large palette de SSII de toutes tailles ayant des activités liées aux infrastructures ou aux couches applicatives des Systèmes d'Information. Ainsi, le groupe considère qu'il fait davantage face à des concurrents pour chacun de ses métiers plutôt qu'à des concurrents globaux.

Intégration de systèmes et réseaux : le marché est très éclaté entre des départements de grandes SSII, des divisions de constructeurs, des sociétés dédiées de taille variable (les intégrateurs strictement réseaux distants, par exemple) et des distributeurs.

Sécurité informatique et supervision : dans ce métier récent, les acteurs sont de taille modeste et la concurrence encore très atomisée.

Help-desk : l'entité spécialisée du groupe, leader sur son marché, est principalement en concurrence avec les centres de support des infogérants ou avec des solutions internes aux entreprises.

Infogérance d'infrastructures : compte tenu de la "barrière à l'entrée" dans ce métier, le groupe rencontre seulement une vingtaine d'acteurs qui sont, soit des infogérants globaux, soit des infogérants spécialisés en systèmes distribués.

Développement applicatif : les concurrents sont soit des SSII spécialisées petites ou moyennes soit les départements de grandes SSII.

Intégration et Infogérance ERP : en intégration, les concurrents sont essentiellement les départements spécialisés de grandes SSII.

Formation : l'ensemble formé par les deux filiales dédiées du groupe figure dans les cinq premiers acteurs spécialisés en formation informatique en France (hors départements formation de constructeurs ou éditeurs).

1.3.15. FACTEURS DE RISQUES

Risques liés au recrutement et à la fidélisation du personnel

Le groupe ne peut pas garantir qu'il aura la capacité de recruter et de conserver les ingénieurs et techniciens qui lui sont nécessaires pour réaliser ses objectifs, en particulier si la pénurie de cadres annoncée à partir de 2006-2008 devait se confirmer. Malgré un turnover qui reste élevé en région parisienne, la capacité de NEURONES à recruter (sans assouplir les critères de recrutement) a été jusqu'à présent suffisante.

Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente globalement assez peu de "barrières à l'entrée" susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui constitue une menace pour certaines activités du groupe.

Les activités les moins menacées sont :

- le help-desk : barrière par l'investissement à l'entrée,
- l'Infogérance : barrière par la taille nécessaire pour disposer de l'ensemble des compétences et des centres de services (maîtrise d'oeuvre, help-desk, centre de management des équipements à distance, hébergement, expertise technique systèmes et réseaux, capacité à affecter des équipes importantes) et par le fait que le cycle de vente est long.

Risques technologiques

Les marchés sur lesquels NEURONES intervient se caractérisent par des avancées technologiques, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits. Le succès futur du groupe dépendra en partie de sa capacité à adapter sans délai ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients et ce, au meilleur prix.

Risques offshore

S'il se développe rapidement, l'offshore représente un risque que le groupe a la volonté d'anticiper. L'offshore représenterait 10 % du marché des Services Informatiques aux États-Unis et 2 % de l'activité des SSII en France où cette proportion devrait monter à 4/6 % en 2009. L'offshore toucherait en premier lieu les activités de développement applicatif et de TMA (moins de 20 % de l'activité de NEURONES). Certaines phases des projets sont plus faciles à réaliser en offshore (conception détaillée, développement de modules, tests unitaires) alors que d'autres en amont (spécifications fonctionnelles, conception générale) et en aval (tests d'intégration, recette) nécessitent de travailler à proximité des sites du client.

NEURONES, réalisant certaines de ses prestations à partir de ses propres centres de services, est familier avec la mise au point de processus comparables à ceux utilisés en offshore. De plus, le groupe a déjà mené des projets incluant une sous-traitance à des SSII présentes dans des pays offshore, ce qui lui permet de préparer d'éventuelles évolutions.

Risques clients

Le premier client de NEURONES (issu de la fusion de deux grands groupes) a représenté 9,2 % du chiffre d'affaires. Ce volume global correspond à de multiples affaires conclues entre d'une part des entités métier de NEURONES et d'autre part des centres de décisions très différents du groupe client.

Le risque, face au défaut de paiement, est assuré pour l'essentiel auprès d'un assureur-crédit.

Risques liés au non-respect d'une obligation de résultat

Depuis ses débuts, NEURONES exerce une partie de son activité sous forme de contrats au forfait, ce qui implique une obligation de résultat :

	Temps passé	Forfait
Intégration syst. & réseaux	30 %	70 %
Infogérance	70 %	30 %
Help-desk	100 %	0 %
Sécurité	90 %	10 %
Dév. Applicatif	70 %	30 %
Intégration et infogérance d'ERP	20 %	80 %
Formation	100 %	0 %

Le risque de non respect d'une obligation de résultat reste très limité car analysé en permanence :

A) PENDANT LA PHASE AVANT VENTE :

Sur le plan technique, la réponse aux appels d'offres est validée par 2 ou 3 personnes (suivant la taille du projet) au cours de revues d'offres. Sur le plan juridique, les contrats standard du groupe sont, dans la mesure du possible, utilisés. Si le client impose son modèle de contrat, celui-ci est discuté et validé par des conseils juridiques spécialisés. Sur le plan économique, les engagements contractuels ne dépassent pas 1 million d'euros de services par projet ponctuel et 3 millions d'euros par annuité pour les contrats d'Infogérance.

B) PENDANT LE DÉROULEMENT DU PROJET :

L'équipe de projet suit les étapes de contrôle qualité de son entité. L'avancement est enregistré dans son système d'information tous les mois (avec saisie d'un "reste à passer" par tâche élémentaire). C'est à partir de ces données que le contrôle de gestion réalise chaque mois la comptabilisation à l'avancement. Il est ainsi détecté chaque mois les écarts par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, la direction générale de l'entité est prévenue et des actions correctives sont engagées.

Globalement, bien que ce risque de dérapage sur des forfaits ne puisse être écarté, l'expérience montre qu'il reste limité. Dans le cas d'un éventuel sinistre, des polices d'assurance de responsabilité civile et professionnelle ont été souscrites.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Dans ses opérations futures de croissance externe, comme par la passé, NEURONES choisira de façon sélective des entreprises de taille moyenne dont les équipes pourront être aisément intégrées. En tout état de cause, les dirigeants auront une culture proche de celle des dirigeants actuels, ce qui permettra la plupart du temps à leur entreprise de rester autonome, tout en mettant en oeuvre les synergies avec les autres sociétés du groupe. Il sera veillé tout particulièrement à ce que les propriétaires et cadres dirigeants ou "clés", se rapprochant de NEURONES, trouvent une motivation capitaliste dans le prolongement de leur situation précédente.

Risques de change et de taux

Les opérations conclues en devises sont pour l'instant très rares et les filiales à l'étranger inexistantes. En conséquence le risque éventuel de change n'est pas significatif. Le groupe n'a pas d'endettement net et a vocation à employer ses excédents de trésorerie actuels pour des opérations de croissance externe. En conséquence, le risque de taux est actuellement relativement limité.

Risques liés aux placements et à l'endettement

La trésorerie excédentaire est placée sur des produits de trésorerie dont la rémunération est très proche du marché monétaire. Elle n'a jamais été placée sur des supports investis en actions.

Dans le passé, les crédits moyen terme mis en place ont toujours été à taux fixe. Compte tenu de la situation de trésorerie excédentaire de NEURONES, le suivi du coût moyen de l'endettement est sans objet.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan, non significatifs, sont les suivants :

- locations de bureaux : baux commerciaux classiques de 3,6,9 ans,
- locations et contrats de maintenance relatifs aux équipements de bureaux standard (entretiens photocopieurs sur 3 ans...).

Le groupe n'a pas d'autre engagement hors bilan (complément de prix d'acquisition ou "earn out", effets escomptés non échus, engagements conditionnels, garanties financières, portage...).

Faits exceptionnels, litiges et procédures en cours

À la connaissance de NEURONES, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

1.4. STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Pour aller significativement plus vite que le marché, NEURONES met en oeuvre une stratégie qui s'articule autour des points suivants :

- Profiter du mouvement de fond de l'externalisation des services liés à l'informatique distribuée (plus précisément aux infrastructures) et y acquérir une position de leader. Augmenter le niveau de récurrence des contrats : le groupe s'est doté des moyens nécessaires pour accompagner ses clients dans le cadre de formules contractuelles de plus en plus élaborées :
 - assistance technique simple,
 - puis contrats de service avec facturation à l'unité d'oeuvre,
 - enfin contrats d'Infogérance pluriannuels avec facturation au poste de travail.
- Élargir ses relations avec les grands comptes. La taille de l'équipe transverse en charge des relations globales avec les grands clients augmente régulièrement.
- Accueillir des SSII innovantes en terme de services ou complémentaires : une organisation en centres de profits autonomes, avec leurs propres comptes d'exploitation et moyens, a donné à NEURONES l'habitude de la relation avec des entrepreneurs associés. Le groupe met à disposition ses outils, sa structure, ses bases de données et sa capillarité commerciale. À condition de respecter la personnalité des patrons et les atouts distinctifs des SSII indépendantes qui rejoignent le groupe, le mariage des deux cultures est prometteur.
- Participer à la restructuration du secteur des SSII : NEURONES est un candidat sérieux pour participer à la concentration du secteur qui a commencé, mais nettement moins vite que certains ne l'imaginaient. Les critères privilégiés de rapprochement sont les suivants :
 - sociétés (ou sous-ensembles de sociétés) rentables,
 - management qui a fait ses preuves,
 - opérations relatives pour le bénéfice par action.
- Se développer par augmentation de la couverture géographique : régions, international. NEURONES a jusqu'à présent canalisé ses énergies pour atteindre une taille significative dans ses métiers. Le groupe est resté concentré sur Paris et la région parisienne et ne s'est pas encore intéressé à d'autres zones géographiques qui représentent des réserves potentielles de croissance. Sur ses métiers, en fonction des demandes des clients et des opportunités, le groupe se développera à terme, de façon sélective, au-delà de sa zone d'influence actuelle.

PRINCIPES PERMANENTS

Dans le cadre de ces axes stratégiques de développement, NEURONES s'appuie sur des principes permanents qui correspondent, selon sa direction, à la demande profonde des clients grands comptes et assureront sa présence à moyen et long terme sur le marché :

- Recruter, former et faire évoluer les consultants avec un accent particulier mis sur les capacités à assurer la maîtrise d'oeuvre de projets : le groupe s'attache à recruter ceux qui sont les plus qualifiés en leur offrant un environnement et une culture riche et dynamique, une rémunération et une évolution de carrière stimulantes. Il leur est offert l'opportunité d'accélérer leur développement professionnel en travaillant sur des projets complexes où ils assurent une maîtrise d'oeuvre réelle.
- Conserver des équipes forfait en nombre suffisant : la tendance naturelle conduit les SSII à privilégier les offres de service sous forme d'"assistance technique" (facturation au temps passé d'ingénieurs sur site client, souvent pendant plusieurs trimestres consécutifs) par rapport aux offres de service et des projets "clés en mains". Or, compte tenu de la complexité grandissante des environnements, NEURONES constate qu'il faut réunir de nombreux experts techniques complémentaires pour donner un avis autorisé sur un projet. Ses dirigeants ont la conviction que, pour être présent à long terme sur le marché, il faut être en mesure de donner un avis technique pertinent et rapide à des problèmes de plus en plus complexes. Pour ce faire, il est nécessaire d'entretenir et de conserver un "noyau" technique fort d'ingénieurs experts ne travaillant que sur des projets au forfait, condition sine qua non pour pouvoir assurer une maîtrise d'oeuvre réelle. Ce "creuset" permet également de faire un lien technique profond entre les équipes, en complément des nécessaires outils de gestion de la connaissance, Intranets et autres réunions techniques formelles et transversales.
- Maintenir sous assurance qualité les deux processus fondamentaux des métiers des SSII pour assurer sa croissance à moyen terme :
 - le recrutement : environ 20 000 candidatures reçues en 2005, Questionnaires à Choix Multiples (OCM) et entretien de personnalité obligatoires, gestion des candidatures dans un outil ("CVthèque"),
 - la phase pré-contractuelle de réponse à une demande client : procédures de "go/no go" avec évaluation des risques, détail de prestations formalisé obligatoire, affectation systématique d'un responsable unique pour toute réponse à une demande client.

1.5. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

CROISSANCE ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR TRIMESTRE

NEURONES a constaté une croissance tout au long de l'année 2005, avec un tassement en fin d'année :

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	2005
Chiffre d'affaires 2005	25,9	27,9	25,8	29,3	108,9
Évolution par rapport à 2004	+ 16,5 %	+ 17,1 %	+ 10,5 %	+ 5,9 %	+ 12,2 %
dont % organique (périmètre constant)	+ 14,2 %	+ 15,0 %	+ 7,0 %	+ 2,5 %	+ 9,3 %
Résultat opérationnel	5,0 %	10,2 %	9,3 %	7,4 %	8,0 %

PRÉVISIONS 2006

Lors de sa réunion avec les analystes financiers du 23 février 2006, NEURONES a constaté la maturité croissante du métier et des clients (services achats, industrialisation des services, renouvellement des offres...). Les conditions d'exploitation actuelles seront donc probablement durables (pression sur les prix, compétition...). Les perspectives pour 2006 sont les suivantes :

FACTEURS FAVORABLES POUR LA CROISSANCE :

- un marché de l'externalisation toujours porteur,
- une offre d'infogérance et une assiette de contrats solides,
- une faible exposition au risque offshore,
- un référencement grands comptes naturel à la taille de NEURONES,
- des probables effets positifs sur les prix liés à l'effet "papy boom" ?

FACTEURS DÉFAVORABLES POUR LES MARGES :

- une maturité plus grande des clients et des acteurs, un métier plus industriel,
- une continuité plus que des ruptures technologiques,
- un poids plus lourd de la masse salariale à prévoir (lutte contre le turn over et décisions gouvernementales exogènes : DIF,...),
- des liquidités mondiales abondantes qui ne favorisent pas la restructuration du secteur.

Le jeudi 27 avril 2006, NEURONES a communiqué son chiffre d'affaires du premier trimestre et ses premières prévisions chiffrées pour l'exercice 2006 :

(en millions d'euros)	T1 2005	T1 2006	%
Chiffre d'affaires	25,9	29,6	+ 14 %

Au cours de ces trois premiers mois, l'activité a été satisfaisante (croissance organique de + 11,2 %) et les offres stratégiques de NEURONES ont progressé. Le résultat d'exploitation (non audité) s'est établi à fin mars 2006 à environ 5,7 % du chiffre d'affaires à comparer à 5,0 % sur le 1^{er} trimestre 2005. Après un début d'année faible en rentabilité, le groupe a retrouvé, depuis mars, un niveau de marge opérationnelle conforme.

Pour 2006, NEURONES table sur un chiffre d'affaires d'environ 120 millions d'euros (à périmètre constant) et sur un taux de résultat opérationnel compris entre 7 % et 8 % du chiffre d'affaires.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RENDEZ VOUS FINANCIERS

Assemblée Générale :

- 13 juin 2006.

Publications* du chiffre d'affaires :

- jeudi 27 juillet 2006 (1^{er} semestre 2006),
- jeudi 26 octobre 2006 (3^e trimestre 2006).

Publication* de résultats :

- jeudi 28 septembre 2006 (1^{er} semestre 2006).

* Avant Bourse.

2 | PERFORMANCES FINANCIÈRES

2.1. RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2006

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation ses comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et vous informer de ses perspectives d'avenir.

COMPTE CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2005

Les comptes consolidés sont désormais présentés en normes IFRS, conformément aux dispositions adoptées par l'Union Européenne. Afin de rendre l'information financière comparable d'une année sur l'autre, les comptes 2004 ont été retraités conformément aux principes appliqués en 2005.

Dans un marché global en croissance de l'ordre de +6 % en 2005 (source Syntec – octobre 2005), NEURONES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 108,9 millions d'euros, en croissance de 12,2 %, dont 9,3 % à périmètre constant.

L'essentiel des contrats d'Infogérance ont été renouvelés et de nouveaux ont été signés dans un climat de concurrence soutenue, entraînant un tassement global de la marge opérationnelle à 8 %, même si ce chiffre demeure dans le haut de la fourchette de la profession.

Les centres de service à distance, élément clé de l'industrialisation de l'offre Infogérance du groupe, qui ont fait l'objet dans le passé récent d'investissements importants, ont connu une forte montée en charge en 2005 :

- le centre de services managés systèmes et réseaux à distance (40 personnes à Nanterre – offre OSMOSE®),
- le centre d'hébergement (Nanterre – capacité d'hébergement portée en 2005 à 1 000 serveurs),
- le regroupement de nos moyens en un centre unique de support et TMA d'applications (offre PROXIMA®),
- les trois centres de support (Nanterre, Ivry et Courcouronnes, qui sera ouvert dans le courant du second trimestre 2006),
- la plate-forme mutualisée d'industrialisation du poste de travail (mastering, télédistribution) à Nanterre.

Au final, le résultat opérationnel s'établit ainsi à 8,7 millions d'euros en 2005, contre 8 millions d'euros en 2004 et représente 8 % du chiffre d'affaires, contre 8,3 % en 2004.

Le résultat financier augmente à 0,9 million d'euros, lié uniquement à l'augmentation des encours de trésorerie. Les augmentations des taux de rémunération des placements à court terme, décidées récemment par la BCE, ne produiront leurs effets qu'à partir de l'année 2006.

La charge d'impôt sur les sociétés augmente mécaniquement à 3,3 millions d'euros, contre 3,1 millions d'euros au cours de l'année précédente. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés ressort à 34,4 %.

Le résultat net part du groupe s'établit à 5,9 millions d'euros, contre 5,4 millions d'euros pour l'année précédente, et représente 5,4 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 5,6 % en 2004.

Commentaires sur la situation financière consolidée

ACTIF

Les immobilisations incorporelles augmentent, du fait de l'acquisition du sous-groupe GED au cours de l'année 2005.

L'actif non courant, hors immobilisations incorporelles, est globalement stable, les investissements restant limités au niveau du montant des amortissements.

Les investissements de l'exercice en immobilisations corporelles s'élèvent à 0,8 million d'euros, stables par rapport à 2004, et correspondent pour l'essentiel à des investissements de renouvellement (agencements, matériels et logiciels informatiques à usage interne, véhicules de service).

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 1,9 million d'euros, lié notamment à l'augmentation du poste clients (78 jours, contre 74 jours au 31 décembre 2004).

Les autres postes du bilan évoluent conformément à la croissance observée au cours de l'année 2005.

La trésorerie générée par l'exploitation au titre de l'exercice 2005 s'établit à un niveau satisfaisant, puisqu'elle s'élève à 5,6 millions d'euros, soit 88 % du résultat net. Au cours de l'année 2005, quelques opérations d'investissement et de financement ont été réalisées (croissance externe, augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE et de stocks options, versement de dividendes), conduisant à la génération d'une trésorerie nette de 3,2 millions d'euros. La trésorerie nette au 31 décembre 2005 s'élève ainsi à 49,8 millions d'euros.

PASSIF

Les provisions pour risques à court terme correspondent essentiellement à des provisions pour risques d'exploitation. Les fournisseurs et autres créiteurs augmentent, conséquence de la croissance des effectifs et de l'activité.

NOTE SUR LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Le groupe disposant d'une trésorerie positive de 49,8 millions d'euros, sans endettement financier à moyen terme, la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, ne fait pas porter de risque particulier sur la société.

Perspectives d'avenir

Le groupe bénéficiera en 2006 d'une "croissance embarquée", d'un marché porteur, même s'il reste très concurrentiel, et de son offre infogérance industrialisée et très complète, s'appuyant sur ses centres de services. Par ailleurs, NEURONES continuera de rechercher les opportunités de croissance externe créatrices de valeur, dans une logique industrielle et contribuant durablement à la hausse de son bénéfice par action.

Prises de participation

Au cours de l'année 2005, NEURONES a pris le contrôle de 90 % de la société GED Systèmes, elle-même, société mère de deux filiales (GED Systèmes Ile de France et G-SYS Assistance), détenues à 100 %, exerçant dans le domaine de la formation informatique.

Par ailleurs, les variations de périmètre en 2005 ont été les suivantes :

- rachat de 4 % des titres de Brainsoft à un salarié de la société,
- rachat de 0,5 % des titres de Codilog-Knowledge à un dirigeant de la société.

Activités des filiales

Les activités du groupe NEURONES sont réparties dans les trois pôles d'activité suivants :

- pôle "Infrastructures - Intégration",
- pôle "Infrastructures - Infogérance",
- pôle "Applications".

Les sociétés filiales de NEURONES, leur appartenance aux différents pôles, ainsi que les contributions aux principaux agrégats consolidés sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)					
Pôle	Société	Chiffre d'affaires 2005	Résultat opérationnel	Résultat net 2005	
Société mère	NEURONES SA	84	(683)	(254)	
Infrastructures	Neurones Solutions	17 058	823	547	
Intégration	Intrinsec	5 244	826	470	
Infrastructures	Help-Line	32 011	2 598	1 660	
Infogérance	IMS Deodis	523	3	4	
	Skills Consulting	17 336	2 044	1 465	
	Sous-groupe AS International	15 785	1 744	1 211	
Applications	Inexware Services	5 455	422	293	
	Brainsoft	6 601	62	54	
	Codilog-Knowledge	3 323	692	350	
	Sous-groupe Ged (*)	1 370	152	99	
	Upgrade	4 130	16	28	
TOTAL		108 920	8 699	5 927	

Les données présentées sont calculées sur la base des contributions aux agrégats consolidés, intégrant les opérations d'élimination interne (chiffre d'affaires, retraitements consolidés, etc...).

(*) Contribution depuis la date d'entrée dans le périmètre.

Pôle "Infrastructures – Intégration"

La filiale dédiée à l'intégration de systèmes et réseaux a renoué avec un niveau de croissance organique très satisfaisant (+23 %). Les ventes de licences et équipements se sont redressées (+15 %) et l'activité "prestation de services" affiche une croissance de 30 %. Cette filiale a géré le volet financement de plusieurs contrats d'infogérance. De manière assez mécanique, le résultat opérationnel a plus que doublé.

La filiale dédiée à la sécurité, la supervision et l'administration de systèmes et réseaux à distance et l'hébergement a connu une nouvelle année de vigoureuse croissance (+48 %). L'année a été marquée par la montée en charge forte du centre de services (offre OSMOSE®) dont le volume d'activité dépasse aujourd'hui celui de la sécurité informatique. Le centre de services a été sollicité dans de nombreux contrats d'infogérance significatifs. En hébergement, la capacité du data center sécurisé de Nanterre a été portée à plus de 1 000 serveurs. Le résultat opérationnel de cette filiale a augmenté de 72 %.

Pôle "Infrastructures – Infogérance"

La filiale dédiée au help desk a poursuivi sa croissance interne à un niveau remarquablement soutenu (+15 %). Après Nanterre et Ivry, elle ouvre un troisième centre de support à Courcouronnes. La plateforme mutualisée d'industrialisation du poste de travail (mastering, télédistribution) a connu une montée en charge prometteuse. Le résultat opérationnel a crû plus vite que le chiffre d'affaires pour s'établir au niveau de la moyenne du groupe, soit 8 %.

La société dont l'activité est dédiée au conseil, à l'intégration de progiciels de help desk et de gestion de parcs informatiques a poursuivi son intégration dans le groupe. À compter du 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des équipes conseil, projets et méthodologies (ITIL) a été regroupé dans cette entité (40 personnes actuellement).

La filiale dédiée à l'infogérance de serveurs de proximité et de postes de travail a connu une année de décroissance (-8 %). Le résultat opérationnel est en baisse de 20 %, cependant la marge opérationnelle (11,8 %) fait toujours partie des plus élevées du groupe.

La filiale dédiée à l'infogérance de serveurs d'entreprise (production informatique) a poursuivi sa croissance en 2005 (+17 %). Le résultat opérationnel a crû dans les mêmes proportions et s'établit à 11 % du chiffre d'affaires.

Pôle "Applications"

Les deux sociétés dédiées au développement applicatif sur mesure (Java, .net, et décisionnel) ont connu une croissance globale d'activité de 8 %, le résultat opérationnel représentant 4 % du chiffre d'affaires. Ce métier a connu les baisses de prix les plus sévères en 2004, dont les effets persistent encore.

La filiale dédiée à l'intégration, au support et à la tierce maintenance applicative SAP a connu une année 2005 tout à fait satisfaisante. Le chiffre d'affaires est en croissance de 11 %, le résultat opérationnel affiche quant à lui une croissance de 4 %.

Les équipes de support applicatif et de TMA de ces trois entités ont été regroupées (offre commune PROXIMA®) et les premiers contrats ont été signés.

Enfin, l'activité formation a bénéficié du rachat d'une activité courant 2005, afin de porter le volume de cette activité à plus de 8 millions d'euros en année pleine. L'intégration de la nouvelle structure se poursuit, avec des synergies tant au niveau de l'activité opérationnelle, que des frais fixes.

COMPTE ANNUEL – NEURONES S.A.

Commentaires sur l'activité de NEURONES S.A. au cours de l'année 2005

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,5 millions d'euros, contre 11 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est constitué de redevances de services aux filiales du groupe, ainsi que de refacturations de ventes réalisées par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant référencé la société mère comme fournisseur qui joue ainsi le rôle de point de facturation unique. L'augmentation du chiffre d'affaires est liée exclusivement à l'augmentation du volume refacturé dans ce mode par NEURONES SA pour le compte de ses filiales.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 624 milliers d'euros. Le résultat net s'élève à 34 milliers d'euros.

Perspectives d'avenir

La société NEURONES SA est depuis le 1^{er} janvier 2000 une société holding qui concentre les fonctions : direction groupe, finances, ressources humaines, marketing et communication groupe, task-force grands projets, qualité. La société équilibre ses dépenses courantes d'exploitation en refacturant ses services aux différentes filiales du groupe.

Affectation du résultat

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 29 257 864,76 euros et d'un bénéfice de l'exercice de 34 021,79 euros, le bénéfice distribuable s'établit ainsi à 29 291 886,55 euros. Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

■ À la réserve légale	1 701,09 euros
■ À titre de dividende la somme de 0,06 euro par action, soit	1 389 895,20 euros
■ Le solde au compte de report à nouveau qui passe ainsi à	27 900 290,26 euros

Il est convenu que les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice d'options de souscription entre le 1^{er} avril 2006 et le 8 juin 2006 bénéficieront également de ce dividende.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 - 2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les distributions de dividende réalisées au cours des trois derniers exercices :

- 2002 : aucune.
- 2003 : aucune.
- 2004 : 0,05 euro par action.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif, de nature à remettre en cause les comptes qui vous sont présentés, n'a eu lieu entre la date d'arrêt des comptes et la date d'émission de ce rapport.

Activité en matière de recherche et de développement

Les investissements de recherche et développement sont réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les coûts, correspondant essentiellement à des temps passés, sont constatés en charge l'année de leur survenance et ne sont pas immobilisés.

Risques environnementaux

De par ses activités de prestations de services informatiques et de conseil, NEURONES ainsi que l'ensemble de ses filiales ne font pas porter sur l'environnement de risques particuliers.

Autres risques (pays, marché, taux...)

RISQUES PAYS :

NEURONES, de par sa présence en France uniquement, ne supporte pas de risque pays particulier.

RISQUES DE MARCHÉ, TAUX DE CHANGE :

NEURONES, ainsi que l'ensemble de ses filiales, n'est pas exposé significativement aux risques de marché et de taux de change :

- la trésorerie excédentaire n'est investie que sur des supports monétaires auprès d'établissements bancaires notoirement solvables,
- NEURONES n'a pas d'endettement financier et n'est donc pas exposé aux risques de variation des taux d'intérêts.

Conséquences sociales de l'activité

Les effectifs moyens sur l'exercice 2005 s'élèvent à 1 357 personnes, contre 1 233 personnes en moyenne au cours de l'année 2004, soit une augmentation de 10 %, en phase avec l'augmentation du chiffre d'affaires services. Au 31 décembre 2005, l'âge moyen s'établit à 32,1 ans. La masse salariale globale a augmenté de 10 %, pour une augmentation des effectifs moyens de 10 %. Les effets conjugués des augmentations individuelles, de l'évolution du mix et du turn over se compensent cette année. Après cinq années de baisse ininterrompue, le taux de turn over est en augmentation et s'établit à 15 % en 2005, contre 10 % en 2004, 11 % en 2003, 15 % en 2002, 19 % en 2001 et 24 % en 2000.

L'effort de formation a représenté 1 800 jours en 2005 contre 1 600 jours l'année précédente et est supérieur aux obligations légales.

Les sociétés du groupe versent la participation légale lorsque les conditions réglementaires sont remplies. La gestion de la participation est confiée à un organisme bancaire extérieur.

Par ailleurs, les plans de stocks options, détaillés dans le paragraphe suivant, ont été volontairement attribués à un nombre important de salariés du groupe (plus de 10 % d'attributaires).

Souscription d'actions au titre des plans de BSPCE – Stock-options

Au cours de l'exercice 2005, 68 838 BSPCE et 71 460 options de souscription ont été exercés donnant lieu à la création de 415 650 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,4 euro de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission. L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmentation du capital social de 166 260 euros et une augmentation de la prime d'émission de 1 163 820 euros.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un maximum de 230 000 actions gratuites. Cette autorisation est valable pendant une durée de trente huit mois. À la date de rédaction de ce rapport, le Conseil d'Administration n'avait pas encore fait usage de cette autorisation.

ACTIONS PROPRES - AUTO DÉTENTION

Nous vous précisons que la société ne détenait pas d'actions en auto-contrôle au 31 décembre 2005. Elle a procédé au rachat d'un bloc de 98 000 actions nouvelles, le 23 février 2005. Le Conseil d'Administration, en sa séance du 19 décembre 2005, a décidé d'annuler ces 98 000 actions rachetées, réduisant ainsi le capital en proportion.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la loi du 25 juillet 1994, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune action de la société au titre d'un PEE, d'un fonds commun de placement d'entreprise ou au titre de la période d'indisponibilité prévue au titre des articles L.225-194 et L.225-197 du Code de Commerce et à l'article L.442-7 du Code du Travail.

AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'ACQUÉRIR SES PROPRES ACTIONS

La société souhaite se donner l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions, notamment pour :

- l'annulation ultérieure des actions à des fins d'optimisation du résultat net par action,
- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du groupe dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du groupe,
- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration et de lui déléguer la faculté de mettre en œuvre des programmes de rachat d'actions dans le cadre défini ci-après :

- la délégation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de cette Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société est limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 2 316 492 actions, représentant un montant maximum d'achat de 27 797 904 euros, étant précisé que le nombre d'actions maximum acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital au jour de la présente décision,
- ce nombre d'actions et la limite d'achat seront le cas échéant ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisées. Cette autorisation remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2005.

AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.443-5 DU CODE DU TRAVAIL

Par ailleurs, et conformément à la loi 2001-152 du 19 février 2001, nous proposons à votre vote une résolution autorisant le Conseil d'Administration à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail si les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, aux sens de l'article L.225-180, représentent moins de 3 % du capital.

Cette délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée et porte sur un montant nominal maximum de 300 000 euros.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les sociétés dont les salariés et retraités ou préretraités pourront souscrire à cette augmentation de capital, arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou les opérations (et notamment définir les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires, décider du montant de l'émission, du prix de souscription, étant précisé que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne), et accomplir tous actes et formalités rendus nécessaires.

Compte tenu de l'existence de plans d'options de souscription d'actions, de plan d'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'Administration vous recommande de décider qu'il n'y a pas lieu de réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail.

AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'AUGMENTER SON CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEUR MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Cette autorisation vous est demandée dans le but de financer la croissance externe du groupe.

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration votre compétence pour procéder à l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- par émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le plafond nominal des augmentations de capital susceptibles de résulter de l'émission des valeurs mobilières est fixé à 4 millions d'euros et le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 80 millions d'euros.

Dans un tel cas, la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions ainsi émises ou créées par souscription, conversion, échange, remboursement ou exercice de bons ou autre devra être au moins égale à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières.

Dans une première résolution, cette délégation est donnée à votre Conseil d'Administration avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

Dans une deuxième résolution, et afin d'offrir le maximum de flexibilité dans la mise en œuvre de cette autorisation et dans l'émission de ces valeurs mobilières, nous vous proposons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'émission des dites valeurs mobilières. Le Conseil pourra toutefois, s'il estime opportun, éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription.

Si l'autorisation globale nominale d'émission de 4 millions d'euros était utilisée, un actionnaire détenant 1 % du capital social de votre société verrait sa quote-part du capital social ramenée à 0,70%.

Le Conseil aura tous pouvoirs pour déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières. Cette délégation est valable pour une durée de vingt six mois.

ÉTAT DE LA DILUTION CUMULÉE AU TITRE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL AUTORISÉES

	Situation actuelle 31/12/2005	Exercice des BSPCE, stocks options (plans attribués et restant à attribuer)	Attribution d'actions gratuites	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières (*)	Total après toutes opérations
Nombre d'actions	23 164 920	779 331	230 000	10 000 000	34 174 251
% dilution	-	3,36 %	0,99 %	43,17 %	47,52 %

(*) Autorisation donnée par l'AGE de juin 2004, encore en cours de validité.

SYNTHÈSE DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS

Délégations de compétences accordées par les AGE au CA (en cours de validité)	Durée de validité/ Date limite de validité	Plafond maximum	Usage au cours de l'exercice
AGE 25/06/2004 ■ Attribution options de souscription d'actions	38 mois/août 2007	100 000 options Reste reliquat 93 000 options à attribuer	Non utilisée
AGE 25/06/2004 ■ Acquisition par la société de ses propres actions	18 mois/décembre 2005	10 % du nombre total d'actions, Prix achat maximum 12 euros, prix de vente minimum 4 euros	Rachat d'un bloc de 98 000 actions au cours de 5,41 euros en février 2005
AGE 25/06/2005 ■ Acquisition par la société de ses propres actions	18 mois/décembre 2006	10 % du nombre total d'actions, Prix achat maximum 12 euros, prix de vente minimum 4 euros	Non utilisée
AGE 25/06/2004 ■ Réduction du capital	5 ans/juin 2009	10 % du capital par période de 24 mois	Annulation d'un bloc de 98 000 actions racheté en février 2005 (CA du 19/12/2005)
AGE 25/06/2004 ■ Émission de valeurs mobilières	26 mois/août 2006	Maximum de 4 millions d'euros d'augmentation de capital en nominal (10 millions de titres)	Non utilisée
AGE 25/06/2005 ■ Attribution d'actions gratuites	38 mois/août 2008	230 000 actions gratuites	Non utilisée

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des administrateurs venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2005, nous vous proposons de soumettre à l'Assemblée Générale le renouvellement de leurs mandats pour une année, conformément aux statuts.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET LISTE DES MANDATS EXERCÉS

Monsieur Luc de Chamhard est Président-directeur général de la société NEURONES. Il est également président des sociétés Upgrade et Axones, toutes deux filiales à 100 % de NEURONES.

Monsieur Bertrand Ducurtil est directeur général délégué, administrateur de la société NEURONES. Il est également président de Skills Consulting, de Inexware Services, gérant des sociétés AS Technologies et AS Télécom & Réseaux, toutes ces sociétés étant des filiales directes et indirectes du groupe. Monsieur Ducurtil est également gérant de la Sarl Host, société ne faisant pas partie du groupe NEURONES.

Monsieur Hervé Pichard est administrateur de la société NEURONES. Il exerce par ailleurs d'autres mandats (hors du groupe NEURONES). Il est président du cabinet Pichard & Associés, administrateur de SECO ressources et finances, administrateur des Etablissements Planche et administrateur de UPM Kymmene Groupe.

Monsieur Jean-Louis Pacquement est administrateur de la société NEURONES et n'exerce pas d'autres mandats.

Au cours de l'année 2005, Monsieur de Chamhard a perçu une rémunération de 154 177 euros, dont 6 220 euros d'avantages en nature. Au cours de l'année 2005, Monsieur de Chamhard a exercé 28 584 BSPCE, ayant donné lieu à la souscription de 142 920 actions NEURONES au prix de 3,20 euros.

Monsieur Ducurtil a perçu au cours de l'année 2005, une rémunération de 135 131 euros, dont une part variable de 15 000 euros.

Messieurs Pacquement et Pichard n'ont pas perçu de rémunération au titre de leur fonction d'administrateur.

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES

Nous vous informons que Monsieur Luc de Chamhard détient directement et indirectement plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société. Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré auprès de la société.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et en conséquence de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice					
■ Capital social	9 108 420	9 108 420	9 108 420	9 138 908	9 265 968
■ Nombre des actions ordinaires existantes	22 771 050	22 771 050	22 771 050	22 847 270	23 164 920
■ Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
■ Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	3 084 992	4 542 728	8 276 850	11 026 721	14 463 294
■ Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	611 845	269 756	249 222	17 753	(20 534)
■ Impôts sur les bénéfices	252 395	89 437	(43 991)	78 676	(66 789)
■ Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	365 155	173 084	288 941	(68 540)	34 022
■ Résultat distribué	-	-	-	1 144 448	1 389 895
Résultat par action					
■ Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,01	0,01	(0,00)	0,00
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,01	0,01	(0,00)	0,00
■ Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,05	0,06
Personnel					
■ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	8	8	9
■ Montant de la masse salariale de l'exercice	594 270	616 454	628 482	703 389	732 504
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	230 415	254 587	252 923	285 605	299 605

2.2. RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous rendons compte, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et vous présentons notre rapport sur le contrôle interne.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de NEURONES est composé de quatre membres :

- deux membres, le président-directeur général et le directeur général délégué, qui ont un rôle opérationnel dans la société et le groupe et s'y consacrent à plein temps,
- deux administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans le groupe.

Pouvoirs du Président et du Directeur général délégué de la société mère

Les pouvoirs du président et du directeur général délégué sont ceux prévus par la Loi. Les statuts prévoient cependant que le Conseil d'Administration peut les limiter à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs du président et du directeur général délégué.

Fréquence des Conseils et fonctionnement

Le Conseil d'Administration de NEURONES se réunit au moins quatre fois dans l'année :

Date	Ordre du jour
Début janvier	Approbation des conventions réglementées et détermination des rémunérations des mandataires sociaux pour l'année à venir.
Février	Arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.
Fin juin	(à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire) Suite à la désignation des administrateurs pour l'année à venir par l'Assemblée Générale tenue le même jour, élection du président du Conseil d'Administration.
Septembre	Arrêté des comptes consolidés semestriels.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués et sont présents aux deux Conseils d'arrêté des comptes (février et septembre).

Compte tenu de sa taille, de la proximité géographique immédiate des filiales, de l'association au capital des dirigeants dans la majorité des entités qui composent le groupe, du rôle opérationnel de deux des quatre membres du Conseil et de leur taux de détention important du capital, NEURONES estime, pour le moment, que la mise en place de comités reportant au Conseil d'Administration (comité d'audit, comité des rémunérations, etc...) apporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Au-delà de ces quatre réunions annuelles, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige (avis sur les projets d'opérations de croissance externe, convocation d'Assemblée Générale Extraordinaire, apports d'actifs, fusion, etc...).

Travaux du Conseil (Arrêté des Comptes)

Les comptes (bilan, compte de résultat et annexe en mode projet) sont terminés en général deux semaines avant la date du Conseil (fin janvier pour les comptes annuels, fin août pour les comptes semestriels). Ces comptes sont préparés par la direction financière du groupe et font l'objet d'une première validation par les deux administrateurs ayant un rôle opérationnel au niveau du groupe.

Ces comptes sont ensuite remis :

- d'une part aux administrateurs externes, en même temps que la convocation pour le Conseil d'arrêté des comptes à laquelle ils sont joints. Les administrateurs externes disposent d'un délai d'environ 15 jours pour poser les questions nécessaires aux deux autres administrateurs ou à la direction financière, à leur choix,
- d'autre part aux Commissaires aux Comptes, qui démarrent sitôt leurs travaux de contrôle.

À l'issue des travaux de vérification des Commissaires aux Comptes, et au plus tard la veille du Conseil d'arrêté des comptes, une réunion de synthèse est organisée avec un administrateur au moins (le directeur général délégué, la plupart du temps), le directeur financier du groupe et les Commissaires aux Comptes. Les Commissaires aux Comptes font part de leurs observations et des éventuels ajustements demandés sur les comptes, le cas échéant. Ces points font l'objet d'une discussion et, en accord avec les Commissaires aux Comptes, les comptes sont présentés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les comptes sous cette forme. Les comptes consolidés semestriels sont arrêtés ainsi que les comptes annuels et les comptes annuels consolidés pour être ensuite présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Introduction - rappel des objectifs en matière de contrôle interne

La prise de risques calculés est un acte volontaire et nécessaire, intrinsèque à toute entreprise. Pour être en mesure de croître avec une assurance raisonnable de sécurité opérationnelle, juridique, financière et comptable, NEURONES a mis en place une gestion des risques s'appuyant sur des procédures, des méthodes et des outils.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impact), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels,
- définir et mettre en oeuvre des actions de maîtrise et de contrôle de ces risques.

DANS LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER

Les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (avancement des projets, dépassement, risques de facturation sans commande...),
- engagements hors bilan (contrats de location notamment),
- trésorerie.

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

Les risques potentiels principaux identifiés par NEURONES (processus de vente et de réalisation des services) sont les suivants :

- non respect de la procédure de "go/no go" et revue d'offre insuffisamment réalisée (nécessité d'un responsable technique unique de l'offre, revue des conditions commerciales...),
- incompatibilité entre des éléments standard de constructeurs et éditeurs sur des forfaits d'intégration d'infrastructures (risque de procédures mettant dans la cause les constructeurs et éditeurs),
- dépassement sur des forfaits en développement applicatif (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non satisfaction client dans le cadre d'un projet ou d'un contrat d'exploitation,
- respect incomplet des processus de recrutement,
- processus d'évaluation des dossiers de croissance externe non respecté.

Les risques opérationnels sont limités de fait par la répartition du chiffre d'affaires (1^{er} client < 10 % du chiffre d'affaires, plus important forfait < 1 % du chiffre d'affaires).

La présente analyse a été réalisée par la direction générale du groupe après élaboration de la cartographie des risques. Elle a été soumise aux Commissaires aux Comptes du groupe ainsi que les documents suivants :

- "règles de gestion groupe" (1999 – mise à jour 2005),
- "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (2000),
- "cartographie des risques" (2004).

Organisation juridique et pouvoirs

NEURONES est un groupe constitué d'un holding (NEURONES SA) et de quatorze filiales, toutes contrôlées majoritairement (taux de détention supérieur à 70 %). Ces filiales sont toutes françaises et regroupées en région parisienne : Nanterre (92) et Paris. Quelques bureaux ouverts en région sont directement rattachés au siège des sociétés à Nanterre et n'ont pas d'autonomie de gestion.

NEURONES SA est une société à Conseil d'Administration. Il n'a pas paru nécessaire de mettre en place de comité d'audit, ni de "disclosure comitee" chargé de contrôler l'information financière relative aux risques.

La forme juridique des filiales est soit la Société par Actions Simplifiées (11 d'entre elles) avec Président (pas de Conseil d'Administration, ni de Conseil de Surveillance), soit la des SARL (3 d'entre elles). Les Présidents de filiales sont souvent détenteurs d'une part minoritaire (de 5 % à 15 %) du capital de l'entreprise qu'ils dirigent. Bien que les Présidents aient les pouvoirs les plus étendus vis-à-vis des tiers, comme le prévoit la Loi, leurs pouvoirs sont limités à titre de mesure

d'ordre interne et les différents mandataires doivent préalablement demander l'autorisation à l'Assemblée Générale des associés pour toute décision excédant la gestion courante.

Les dirigeants de filiales gèrent leurs investissements (limités à des investissements de renouvellement dont ils font chaque année une prévision globale lors du budget, les investissements industriels annuels étant de l'ordre de 1 % du chiffre d'affaires) et leurs frais généraux courants. Compte tenu de la position d'associés des dirigeants de filiales, les risques pris par le groupe dans ces deux domaines sont considérés comme maîtrisés.

Organisation du système comptable - système d'informations

En central, la Direction Administrative et Financière du groupe regroupe les fonctions juridiques (qui s'appuient sur différents Conseils extérieurs, selon les domaines), ainsi que les fonctions comptables (comptabilité, reporting, consolidation, fiscalité, finance) et contrôle de gestion. L'organisation actuelle peut être schématisée en trois sous-ensembles "administratifs" distincts, qui sont rattachés et reportent directement à la Direction Administrative et Financière du groupe :

SOUS-ENSEMBLE N° 1

11 structures juridiques localisées à Nanterre (dans un même immeuble), 60 % du chiffre d'affaires et 50 % des effectifs du groupe.

La direction financière du groupe, assistée d'une équipe de gestion mutualisée, est directement opérationnelle sur ce sous-ensemble. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage ligne 500 Intégrale et ADP-Zadig pour les principaux), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, chaîne achat, gestion de la paie). Ce sous-ensemble est directement sous le contrôle de la direction financière du groupe.

SOUS-ENSEMBLE N° 2

2 structures juridiques localisées à Nanterre, 25 % du chiffre d'affaires et 34 % des effectifs du groupe.

Cette structure dispose d'une équipe de gestion autonome, assistée par un expert comptable extérieur. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage ligne 100 et Zadig pour les principaux), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, gestion de la paie).

SOUS-ENSEMBLE N° 3

Un holding et 3 structures juridiques localisés à Paris, 15 % du chiffre d'affaires et 16 % des effectifs du groupe. Le sous-ensemble 3 réalise de l'assistance technique et de l'infogérance. Il n'est pas engagé sur des projets et ne vend pas de licences et équipements.

Cet ensemble dispose d'une équipe de gestion autonome, assistée par un expert comptable extérieur. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage Coala principalement), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, gestion de la paie).

Les responsables de comptabilité des sous ensemble 2 et 3 reportent hiérarchiquement aux dirigeants de ces entités et fonctionnellement à la Direction Financière groupe.

RÔLE DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU GROUPE

Dans son rôle de fonction centrale, la direction financière du groupe diffuse le "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (première version en 2000) auprès des filiales du groupe, s'assure du respect de celles-ci et en est garante vis-à-vis de la direction générale et du Conseil d'Administration du groupe. Elle coordonne et anime les processus budgétaires et de reporting. Elle rend compte à la direction générale du groupe et assure la production de la consolidation.

Rôles des acteurs exerçant des activités de contrôle interne

Le Contrôle de gestion groupe est en charge du contrôle interne.

Guide de procédures - audit de la gestion des risques

Chaque début d'année depuis 1999, la version à jour des "règles de gestion groupe", contenant les procédures et les règles de comportements préconisées, est diffusée aux différents responsables des entités.

Une première version de la "cartographie des risques" a été établie en 2004.

Le contrôle de gestion groupe est en charge de garantir que les principes et méthodes de gestion des risques sont bien appliqués par les collaborateurs impliqués. À ce jour, étant donné la taille encore modeste de la plupart des entités concernées, il n'a pas été réalisé d'audit formalisé de la gestion des risques, ni interne, ni externe. A fortiori, il n'a pas été formalisé de plan d'amélioration.

Contrôle interne - procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

PROCÉDURES BUDGET/REPORTING MENSUEL

Les procédures générales de contrôle sont centralisées et articulées autour de deux processus principaux :

- le processus annuel "prévisionnel/budget". Un budget annuel, mensualisé, est établi en début d'année par chaque entité juridique (et opérationnelle). Une révision budgétaire est établie en septembre, à l'issue de la publication des comptes semestriels,
- le processus mensuel "reporting". L'échéance de ce processus est mensuelle (J+15). Celui-ci consiste en la transmission chaque mois d'un bilan (avec les principaux ratios significatifs), d'un compte de résultat (intégral, jusqu'à la ligne impôt sur les sociétés) et d'un tableau de flux de trésorerie. Le groupe a volontairement opté pour un système de reporting léger par la quantité d'informations à transmettre, mais fidèle par le caractère essentiel des données produites. L'analyse des différents indicateurs significatifs du reporting, sur une périodicité courte (un mois), permet à la direction financière du groupe d'analyser les écarts de réalisation par rapport aux prévisions initiales et de détecter le cas échéant les erreurs significatives dans les comptes par croisement des indicateurs clés (chiffre d'affaires, résultat, génération de trésorerie...). Une consolidation mensuelle complète est effectuée sur la base des comptes mensuels transmis par les différentes filiales.

Pour ce faire, les sociétés du groupe s'appuient sur le "manuel de procédures comptables et financières du groupe" qui leur a été remis. Aucune filiale n'est exclue du processus.

Ces procédures sont directement suivies et contrôlées par la direction financière du groupe.

Chaque société dispose ensuite à son niveau de procédures de contrôle interne locales (délégation de signatures bancaires, contrôle des opérations courantes, etc...).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les principales filiales concernées par la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement (forfaits) sont équipées d'outils de gestion analytique par affaire, permettant notamment de suivre les marges par projet ainsi que l'avancement comptable à chaque arrêté mensuel.

Le risque d'erreur, voire de fraude, concernant la facturation est considéré comme limité par le système de reporting mensuel complet (compte de résultat/bilan/tableaux de financement) qui alerterait, dans un délai court (de l'ordre de 2 à 3 mois), si un gonflement anormal et injustifié du poste clients survenait dans une filiale.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les "earn out" sont traités dans le processus de croissance externe. Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan à l'exception d'engagements de rachat de matériels d'occasion (en faible nombre et non significatifs) qui ne dépassent pas 1 % de leur valeur à neuf pour des matériels de 36 mois d'âge et 25 % pour des matériels de marque de 2 ans d'âge ("règles de gestion groupe").

CYCLE TRÉSORERIE

Traditionnellement considéré comme un processus sensible, une organisation avec séparation des tâches a été mise en place (sous-ensemble de gestion n° 1) et imposée (sous-ensembles n° 2 et 3) :

- pour le cycle décaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer/émission du titre de paiement/signature du titre de paiement (chèque, virement)/comptabilisation/rapprochement bancaire/contrôle du rapprochement bancaire ;
- de la même manière, pour le cycle encaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : relance clients/réception des titres de paiement clients/remise à l'encaissement/comptabilisation/rapprochement bancaire/contrôle du rapprochement bancaire.

Contrôle interne - procédures opérationnelles métiers

AVANT VENTE ET CONTRATS CLIENTS

Chaque entité dispose d'une procédure de "go/no go" adaptée à son métier et d'une procédure de revue d'offre notamment concernant les conditions commerciales ("règles de gestion groupe"). Elle prend la décision de vendre ou de réaliser un projet au regard des risques encourus.

Les référencements sont limités à 12 mois au maximum et transmis à la Direction Financière du groupe lorsqu'ils concernent une seule filiale. Les conditions commerciales des référencements concernant l'ensemble du groupe NEURONES sont validées par la direction du groupe.

Les contrats complexes avec engagements de résultats sont élaborés par une équipe centrale et directement validés par le contrôle de gestion du groupe. Ces offres concernent le plus souvent plusieurs métiers et impliquent des entités différentes. Les engagements sont ainsi connus, mesurés et centralisés. Les aspects juridiques sont également revus et traités en central par le contrôle de gestion.

Le risque d'impayé est globalement couvert par une assurance crédit.

Seuls les sous-traitants agréés sont autorisés. Tous les indépendants, contrats à durée déterminée et intérimaires ont des dossiers personnels comparables à ceux des salariés en contrat à durée indéterminée.

RÉALISATION DU SERVICE

Les motifs d'insatisfaction des clients doivent remonter à temps afin que de plans d'actions correctifs puissent être engagés, au risque de subir des dépassements, des pénalités, voire de perdre des clients.

Projets : le dispositif de contrôle s'appuie sur les systèmes de saisie de l'avancement qui anticipe et réévalue chaque fin de mois la meilleure prévision du dépassement prévisible.

Contrats récurrents d'assistance technique simple : les Responsables Techniques d'Agence ont des quotas de visites sur site et remontent formellement les réclamations clients dans le système qualité. Ces réclamations sont traitées lors du point qualité mensuel.

Contrats récurrents avec maîtrise d'oeuvre NEURONES : les Responsables Opérationnels de Comptes ont des réunions mensuelles avec compte rendu formalisé. Pour les contrats de help-desk, le dispositif est complété par les audits d'une équipe volante qualité de quatre personnes (coaching individuel des comportements, documentation des bases de connaissances et conformité au Plan d'Assurance Qualité).

STOCKS D'ÉQUIPEMENTS

Les équipements informatiques perdent de la valeur très rapidement. Néanmoins, le groupe n'achète que des équipements pour lesquels il a déjà en main une commande. Il ne prend donc pas de risque de stockage. De plus, les ventes de licences et équipements sont inférieures à 10 % du chiffre d'affaires du groupe et le total des stocks est de l'ordre de 0,3 % du chiffre d'affaires (affaires en cours de livraison à la clôture). Le risque de perte financière sur stocks est considéré comme devenu non significatif.

RESSOURCES HUMAINES, RECRUTEMENT, GESTION DE LA MASSE SALARIALE

Bien que coordonné par la Direction des Ressources Humaines du groupe, le processus clé du recrutement est décentralisé au niveau des filiales opérationnelles. Les candidats techniques ont au moins deux entretiens (personnalité et technique) et un questionnaire technique dans leur spécialité. Pour les candidats briguant des postes commerciaux ou d'encadrement, les processus de recrutement sont également définis.

Les décisions d'évolution de la masse salariale font l'objet d'une note d'orientation émanant de la direction générale/DRH à chaque processus budgétaire. Ces engagements sont discutés avec chaque filiale une fois l'an, lors de la présentation du budget, et sont définis pour l'année à venir. Le contrôle de la masse salariale s'appuie sur l'utilisation d'une base de données unique (sauf sous ensemble n°3) qui apporte une vision en temps réel de l'ensemble des données concernant les rémunérations et qui fournit toutes simulations à la demande.

OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Ce processus est directement traité par la direction générale du groupe et sous son contrôle. Pour parer le risque de "perte de rationnel" sur telle ou telle opération, les procédures prévoient que l'évaluation de chaque dossier est formalisée et discutée dans une réunion d'au moins trois personnes.

Les compléments de prix (earn out) sont limités à 20 % du prix d'achat afin de réduire la probabilité d'occurrence du scénario catastrophe de fraude d'un dirigeant.

Évolution du contrôle interne

NEURONES se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1999. Les outils sur lesquels il s'appuie semblent performants à notre taille mais devront être adaptés dans une perspective de croissance significative du groupe.

Les documents de procédures, existant depuis 1999, ont connu plusieurs mises à jour et sont stabilisés :

- "règles de gestion groupe" (1999),
- "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (2000),
- "cartographie des risques" (2004).

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, NEURONES renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes, nomination d'un risk manager à plein temps, etc...)

NEURONES sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe, et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

2.3. PROJET DE RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 JUIN 2006

Les résolutions présentées ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'Administration. Les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale sont susceptibles d'être complétées par les actionnaires qui en ont le pouvoir dans les délais fixés par les textes.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport du président prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport établi par le président du Conseil d'Administration,

- approuve les comptes de l'exercice, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 34 022 euros,
- approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport du président prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport établi par le président du Conseil d'Administration,

- approuve les comptes consolidés,
- approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 29 257 864,76 euros et d'un bénéfice de l'exercice de 34 021,79 euros, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable se monte à 29 291 886,55 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

■ À la réserve légale	1 701,09 euros
■ À titre de dividendes, la somme de 0,06 euro par action, soit	<u>1 389 895,20 euros</u>
■ Le solde au compte de report à nouveau, soit	27 900 290,26 euros

Les actions nouvelles, souscrites au moyen de l'exercice des options de souscription avant le 8 juin 2006, bénéficieront également de ce dividende de 0,06 euro par action qui sera prélevé sur le report à nouveau.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 - 2° du Code Général des Impôts. Le dividende sera mis en paiement à compter de la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 20 juin 2006.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

- 2002 : aucun.
- 2003 : aucun
- 2004 : 0,05 euro par action.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve et ratifie en tant que de besoin les conventions dont les Commissaires aux Comptes lui ont rendu compte dans leur rapport spécial établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

Monsieur Luc de Chamard, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

Monsieur Bertrand Ducurtil, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

Monsieur Hervé Pichard, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

Monsieur Jean-Louis Pacquement, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion au 31 décembre 2005.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

Autorisation de rachat par la société des ses propres actions.

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce, et après avoir

pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise, pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de cette Assemblée, le Conseil d'Administration à procéder à l'achat des propres actions de la société en vue de :

- leur annulation ultérieure à des fins d'optimisation du résultat net par action,
- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du groupe dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du groupe,
- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Le prix maximum auquel les actions peuvent être acquises est fixé à 12 euros par action.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées par la société dans ces conditions, ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit un nombre maximum de 2 316 492 actions, représentant un montant maximum de 27 797 904 euros, étant précisé que le nombre d'actions maximum acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision.

Ce nombre d'actions et la limite de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisés.

La présente autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005, pour sa partie non utilisée.

Onzième résolution

Autorisation à donner en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

L'Assemblée Générale, prenant acte des dispositions de l'article 29 de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L 225-129 et L 225-138 du Code de Commerce et dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail, à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois et sur seules décisions, d'un montant nominal maximum de 300 000 euros par l'émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées, le cas échéant par tranches distinctes, aux salariés et anciens salariés, retraités ou préretraités de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital ainsi autorisées.

Elle est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de réaliser l'augmentation de capital ainsi autorisée, et notamment de :

- déterminer, s'il y a lieu, les sociétés dont les salariés et retraités ou préretraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et, notamment :
 - fixer le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et le délai accordé aux souscriptions pour la libération de ces actions,
 - décider du montant de l'émission, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ; étant précisé que le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,
 - sur ces seules décisions, après chaque augmentation du capital, imputer les frais de l'opération sur le montant des primes afférentes,
 - accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toute publication et, plus généralement, faire, avec faculté de substitution, tout ce qui sera utile et nécessaire.

Le tout, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Douzième résolution

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, et/ou par incorporation de réserve, primes et bénéfices.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission, tant en France qu'à l'étranger d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

- 2) Fixe à vingt six mois la durée de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 Millions d'euros ;
- le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la Loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- en outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit ;
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 80 millions d'euros.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1 / a) ci-dessus :

- a) décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la Loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires le droit de souscription à titre réductible un nombre d'actions ou autres valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- b) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorbent pas la totalité d'une émission d'actions ou autres valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera opportun, une ou plusieurs des facultés suivantes :
 - i) limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts de l'émission initialement décidée ;
 - ii) répartir librement tout ou partie des valeurs mobilières non souscrites entre des personnes de son choix ;
 - iii) offrir au public, tout ou partie des titres émis non souscrits.
- c) décide qu'en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
- d) constate, en tant que de besoin, que la présente décision emporte, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- e) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
- f) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en faisant public appel à l'épargne, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment, ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :
 - a) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 millions d'euros ;
 - b) En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution ;
 - c) le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 80 millions d'euros.
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la Loi.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Constate, en tant que de besoin, que la présente décision emporte, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs

mobilières donnent droit.

- 8) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 9) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Autorisation d'augmenter le montant des émissions dans le cas de demandes excédentaires.

Pour chacune des émissions décidées en application des résolutions 12 et 13, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Quinzième résolution

Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital dans la limite de 10 % de son montant, en vue de rémunérer les apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article 225-147 du Code de Commerce :

- a) Autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.
- b) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- c) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 10 % du capital social.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds s'appliquant aux autres autorisations d'augmentation de capital données au Conseil d'Administration dans le cadre de l'adoption des résolutions 12 et 13 qui précèdent.
- d) Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi aux fins de procéder à l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

2.4. COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	31/12/05 IFRS	31/12/04 IFRS
ACTIFS NON COURANTS			
■ Immobilisations incorporelles	Note 1 / Note 2	14 045	13 645
■ Immobilisations corporelles	Note 3	1 550	1 477
■ Actifs financiers	Note 4	623	629
■ Actifs d'impôt différé	Note 5	470	422
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	-	16 688	16 173
ACTIFS COURANTS			
■ Stocks	Note 6	193	266
■ Actifs d'impôt exigibles	-	120	195
■ Clients et autres débiteurs	Note 7	33 358	29 801
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	50 488	46 634
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	-	84 159	76 896
TOTAL ACTIFS	-	100 847	93 069

PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	31/12/05 IFRS	31/12/04 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
■ Capital	-	9 266	9 139
■ Primes	-	29 396	28 723
■ Réserves et résultat consolidés	-	29 962	25 083
TOTAL CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	NOTE 9	68 623	62 945
Intérêts minoritaires	-	2 029	1 757
CAPITAUX PROPRES	-	70 652	64 702
PASSIFS NON COURANTS			
■ Provisions à long terme	Note 10	63	75
■ Passifs financiers	-	-	-
■ Impôts différés	-	-	-
PASSIFS COURANTS			
■ Provisions à court terme	Note 11	318	333
■ Dettes d'impôt exigibles	-	539	999
■ Fournisseurs et autres créditeurs	Note 12	28 622	26 931
■ Autres passifs financiers	Note 13	652	29
TOTAL DU PASSIF	-	100 847	93 069

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	NOTES	2005 IFRS	2004 IFRS
Vente de marchandises	-	8 912	7 853
Ventes de prestations de services	-	100 008	89 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	NOTE 14	108 920	97 098
Autres produits des activités			
Achats consommés	-	(7 779)	(6 662)
Charges de personnel	Note 18	(66 692)	(60 133)
Charges externes	Note 19	(22 389)	(18 900)
Impôts et taxes	-	(2 553)	(2 049)
Dotations aux amortissements	Note 20	(995)	(976)
Dotations nettes aux provisions	Note 20	(52)	(173)
Dépréciation d'actifs	Note 20	(68)	-
Autres produits/autres charges	Note 21	307	(243)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	NOTE 15	8 699	7 962
% CA	-	8,0%	8,2%
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	0	79
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-	8 699	8 041
% CA	-	8,0%	8,3%
Produits financiers	-	1 099	946
Charges financières	-	(165)	(151)
Coût de l'endettement financier net	Note 23	934	795
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-	9 633	8 836
% CA	-	8,8%	9,1%
Charge d'impôt sur les résultats	Notes 24 / 25	(3 314)	(3 108)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	6 319	5 728
% CA	-	5,8%	5,9%
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-	6 319	5 728
dont :			
■ Résultat part du groupe	-	5 927	5 423
■ Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	-	393	305
Résultat (part du groupe) par action - en euros	-	0,26	0,24
Nombre d'actions (*)	-	23 043 786	22 777 402
Résultat dilué (part du groupe) par action - en euros	-	0,25	0,23
Nombre d'actions (*), BSPCE & Stocks Options attribuées exerçables	-	23 730 117	23 984 171

(*) Nombre d'actions pondéré sur la période.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	2005	2004
Résultat de l'ensemble consolidé	6 319	5 728
Élimination des éléments non monétaires :		
■ Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 006	1 068
■ Charges / (Produits) liés aux stocks options et assimilés	95	60
■ Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	70	64
■ Variation des impôts différés	(41)	(254)
■ Moins values / (Plus-values) de cession, nettes d'impôt	-	(2)
■ Moins values / (Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	-	(41)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	7 449	6 624
Variation de la trésorerie sur :		
■ Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(1 505)	(364)
■ Impôt société	(364)	1 255
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ⁽¹⁾	5 581	7 514
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(833)	(885)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	6	2
Variation des immobilisations financières	(34)	(161)
Règlement sur prix d'acquisition des sociétés acquises	(1 028)	(92)
Trésorerie disponible des filiales acquises au cours de l'exercice	111	109
Règlement sur acquisition de contrats & relations contractuelles clients	-	(257)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(117)	(874)
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	-	265
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	(1 895)	(1 892)
Augmentation de capital - Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options	1 330	244
Réduction de capital (Rachat de titres par la société)	(530)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 144)	-
Dividendes versés aux minoritaires	(86)	-
Remboursement d'emprunt (Locations financières)	(11)	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(441)	244
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	3 244	5 866
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	46 608	40 742
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	49 852	46 608
(1) dont :		
- impôt exigible au compte de résultat	3 352	3 351
- variation des créances et dettes d'impôt	364	(1 255)
- impôt versé sur le résultat	3 716	2 096

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserve Stocks Options	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres part du groupe
Capitaux propres au 31/12/2003	9 108	28 509	-	15 062	-	4 538	57 218
Mouvements de l'exercice 2004							
■ Opérations sur capital (Exercice BSPCE & Stocks Options)	30	213	-	-	-	-	244
■ Affectation du résultat 2003	-	-	-	4 538	-	(4 538)	-
■ Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	60	5 423	5 483
Capitaux propres au 31/12/2004	9 139	28 723	-	19 600	60	5 423	62 945
Mouvements de l'exercice 2005							
■ Opérations sur capital (Exercice BSPCE & Stocks Options)	166	1 164	-	-	-	-	1 330
■ Réduction de capital, par annulation de titres rachetés	(39)	(491)	-	-	-	-	(530)
■ Affectation du résultat 2004	-	-	-	5 483	(60)	(5 423)	-
■ Dividendes versés (0,05 euro par action)	-	-	-	(1 144)	-	-	(1 144)
■ Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	95	5 927	6 022
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2005	9 266	29 396	-	23 939	95	5 927	68 623

INTÉRÊTS MINORITAIRES (en milliers d'euros)	Intérêt minoritaires
Intérêts minoritaires au 31/12/2003	1 556
Mouvements de l'exercice 2004	
■ Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	305
■ Variation de périmètre	(104)
Intérêts minoritaires au 31/12/2004	1 757
Mouvements de l'exercice 2005	
■ Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	393
■ Distribution de dividendes aux minoritaires	(86)
■ Variation de périmètre	(35)
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2005	2 029

Les intérêts minoritaires correspondent aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société anonyme, dont le siège social est situé 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre – France, est une SSII (Société de Services et d'Ingénierie Informatique). Son offre concerne à la fois les infrastructures (Intégration et Infogérance) et les couches applicatives des systèmes d'information.

DIFFUSION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés 2005 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 21 février 2006 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 13 juin 2006.

Les états financiers consolidés de la société NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Ces états financiers consolidés sont les premiers établis selon le référentiel IFRS. Les dispositions d'IFRS 1 (première application des normes internationales d'information financière) ont été appliquées. L'impact de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie du groupe est analysé dans la note suivante.

Les comptes comparatifs au 31 décembre 2004 ont été établis selon le même référentiel, avec application des normes IAS 32/39 à compter du 31/12/2003.

TRANSITION AUX NORMES IFRS

Préambule

Les comptes consolidés du groupe NEURONES publiés avant l'exercice 2005 étaient établis conformément aux principes comptables applicables en France, et en conformité avec les dispositions du règlement CRC n° 99-02.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du groupe NEURONES sont établis selon les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS ainsi que leurs interprétations.

Conformément à la recommandation de l'AMF, NEURONES a publié dans son rapport annuel 2004 à titre d'information préliminaire les options liées à la première adoption, les principales méthodes comptables IFRS ainsi que l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Les informations suivantes présentent les impacts définitifs de la transition qui sont enregistrées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Certaines différences non significatives avec la publication

réalisée dans le rapport annuel 2004 sont signalées et explicitées dans les tableaux suivants.

Principes et options retenues liés à la première application des IFRS

L'impact chiffré du passage aux IFRS sur les informations financières 2004 a été préparé en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que NEURONES estime devoir appliquer pour l'établissement de ses comptes consolidés 2005. La base de préparation des informations financières 2004 décrites dans les notes suivantes résulte en conséquence :

Des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005,

Des options retenues et des exemptions utilisées par le groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS.

Options comptables liées à la première adoption

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS1, NEURONES a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

A) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS3 les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

B) ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le groupe a choisi de constater tous les gains ou pertes actuariels en résultat immédiatement. Par conséquent, les écarts actuariels antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont déjà enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

C) ÉCARTS DE CONVERSION

Les comptes consolidés n'intègrent pas de filiale étrangère.

D) ÉVALUATION DE CERTAINS ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS À LA JUSTE VALEUR

NEURONES n'a pas utilisé l'option offerte par la norme IFRS1 consistant à évaluer certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur.

E) PAIEMENT SUR LA BASE D'ACTIONS

Pour les plans dénoués en actions, le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2006.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS COMPOSÉS

Le groupe ne dispose pas d'instruments financiers composés.

G) DATES DE TRANSITION DIFFÉRENTES ENTRE LE GROUPE ET UNE FILIALE

La date de transition vers les IFRS est la même pour toutes les sociétés du groupe, à savoir le 1^{er} janvier 2004.

Impact de la transition sur les états financiers consolidés

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Bilan consolidé

La norme IAS1 "Présentation des états financiers" apporte des modifications à la présentation des comptes consolidés.

Le mode de présentation du bilan a été adapté en fonction de la norme IAS1 qui impose la distinction obligatoire entre les éléments courants et non courants en IFRS, par opposition à la présentation antérieure en normes françaises retenant le critère de nature et/ou liquidité des actifs et des passifs.

Ainsi, les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

L'application de la norme IAS1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la ventilation entre "Part du groupe" et "Minoritaires" restant toutefois précisée.

Les impacts de présentation des bilans publiés en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- a) La ligne "Immobilisations financières", qui comprend des titres non consolidés, des prêts, des dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement et des dépôts de garantie, correspond à des actifs financiers ayant une maturité supérieure à 12 mois. Ils ont été portés sur la ligne "Actifs financiers – non courant" dans le bilan IFRS.
- b) Les impôts différés actif antérieurement présentés au sein du poste "Autres créances et comptes de régularisation" sont isolés sur une ligne spécifique en actif non courant dans le bilan IFRS.
- c) Les actifs d'impôts exigibles antérieurement présentés au sein du poste "Autres créances et comptes de régularisation" sont isolés sur une ligne spécifique en actif courant dans le bilan IFRS.
- d) La ligne "Clients et autres débiteurs" du bilan IFRS regroupe les postes "Clients et comptes rattachés" et "Autres créances et comptes de régularisation", à l'exception des actifs d'impôts différés et d'impôts exigibles présentés séparément.
- e) Les placements financiers sont regroupés au sein du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie".
- f) Les provisions pour indemnités de départ en retraite et les provisions pour risques à long terme sont classés en passifs non courants.
- g) Les impôts différés passifs et les dettes d'impôt exigibles antérieurement présentés au sein du poste "Autres dettes et comptes de régularisation" sont isolés sur des lignes spécifiques, respectivement en passif non courant et en passif courant.
- h) La part à moins d'un an des dettes financières est présentée en "Autres passifs financiers – courants".

Compte de résultat consolidé

Les impacts de présentation des comptes de résultats consolidés publiés en normes françaises au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- a) Les autres produits, les subventions d'exploitations, les transferts de charge et les reprises de provision présentés antérieurement sur la ligne "Autres produits d'exploitation, reprises de provisions et transfert de charge" ont été reclassés, soit en diminution des postes de charges correspondants, soit sous la rubrique "Autres produits/Autres charges" du résultat opérationnel courant, soit en "dotations nettes aux provisions".

- b) Les "Autres produits et charges opérationnels" correspondent aux résultats sur cession, antérieurement présentés en résultat exceptionnel. Les autres postes du résultat exceptionnel sont reclassés dans les rubriques correspondantes du résultat opérationnel.

- c) Les produits nets sur Sicav de trésorerie et les intérêts (reçus/courus) sur les billets de trésorerie antérieurement présentés en produits financiers, ainsi que les provisions attachées composent la ligne "Produits financiers" du coût de l'endettement financier net.

Tableau des flux de trésorerie

Les ajustements IFRS n'ont pas d'impact sur le niveau de la trésorerie du groupe sur les périodes comparatives présentées. En conséquence, aucun tableau de passage Normes françaises – Normes IFRS n'est présenté pour les tableaux de flux de trésorerie.

Ajustements IFRS

NOTE I – ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à l'application de la norme IFRS3, l'amortissement des écarts d'acquisition n'a plus lieu d'être constaté pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004.

NOTE II – STOCKS OPTIONS

Conformément à l'application de la norme IFRS2, les plans de stocks options octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation selon le modèle de Black & Scholes.

L'évaluation à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, est constatée, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, en charge par contrepartie des réserves, donc sans incidence sur les capitaux propres.

NOTE III – FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce liés à des regroupements d'entreprise et ne répondant pas à la définition des actifs incorporels sont reclassés en écarts d'acquisition.

NOTE IV – ACTUALISATION DES CRÉANCES ET DETTES À PLUS D'UN AN

Conformément à la norme IAS39, les créances et dettes ne portant pas intérêt dont l'échéance est supérieure à un an font l'objet d'un calcul d'actualisation.

L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en résultat opérationnel. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en produit financier.

Le taux d'actualisation retenu est de 5%.

Tableau de rapprochement du bilan d'ouverture au 01/01/2004 en principes comptables français et en normes IFRS

Bilan	01/01/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Référence	Ajustements IAS/IFRS	01/01/2004 IAS/IFRS
(en milliers d'euros)				
Actifs non courants				
■ Immobilisations incorporelles	12 855	Note III	-	12 855
■ Immobilisations corporelles	1 573	-	-	1 573
■ Actifs financiers	806	Note IV	(282)	524
■ Actifs d'impôt différé	246	Note IV	97	343
Actifs courants				
■ Stocks	139	-	-	139
■ Actifs d'impôts exigibles	587	-	-	587
■ Clients et autres débiteurs	24 824	-	-	24 824
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 248	-	-	41 248
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS	82 278	-	(185)	82 093
Capital	9 108	-	-	9 108
Primes	28 509	-	-	28 509
Réserves et résultat consolidés	19 780	Note IV	(179)	19 601
Total capitaux propres part du groupe	57 397	-	(179)	57 218
Intérêts minoritaires	1 562	Note IV	(6)	1 556
Capitaux propres	58 959	-	(185)	58 774
Passifs non courants				
■ Provisions à long terme	54	-	-	54
■ Passifs financiers	-	-	-	-
■ Impôts différés	173	-	-	173
Passifs courants				
■ Provisions à court terme	221	-	-	221
■ Dettes d'impôts	133	-	-	133
■ Fournisseurs et autres créditeurs	22 232	-	-	22 232
■ Autres passifs financiers	506	-	-	506
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	82 278	-	(185)	82 093

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Reclassement de la provision pour indemnité de départ en retraite en passif non courant,
- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) imputée sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Tableau de rapprochement du bilan au 31/12/2004 en principes comptables français et en normes IFRS

Bilan	31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Référence	Ajustements IAS/IFRS	31/12/2004 IAS/IFRS
(en milliers d'euros)				
Actifs non courants				
■ Immobilisations incorporelles	12 860	Note iii	785	13 645
■ Immobilisations corporelles	1 477			1 477
■ Actifs financiers	975	Note iv	(346)	629
■ Actifs d'impôt différé	305	Note iv	117	422
Actifs courants				
■ Stocks	266			266
■ Actifs d'impôts exigibles	195			195
■ Clients et autres débiteurs	29 801			29 801
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 634			46 634
Actifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL ACTIFS	92 513		556	93 069
Capital	9 139			9 139
Primes	28 723			28 723
Réserves et résultat consolidé	24 519	Notes i / iii /iv	564	25 083
Total capitaux propres part du groupe	62 381		564	62 945
Intérêts minoritaires	1 765	Note iv	(8)	1 757
Capitaux propres	64 146		556	64 702
Passifs non courants				
■ Provisions à long terme	75			75
■ Passifs financiers				-
■ Impôts différés				-
Passifs courants				
■ Provisions à court terme	333			333
■ Dettes d'impôts	999			999
■ Fournisseurs et autres créditeurs	26 931			26 931
■ Autres passifs financiers	29			29
Passifs détenus en vue d'être cédés				-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	92 513		556	93 069

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Reclassement de la provision pour indemnité de départ en retraite en passif non courant,
- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) imputée sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Compte de résultat IFRS au 31 décembre 2004

Compte de résultat	2004 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Référence	Ajustements IAS/IFRS	2004 IAS/IFRS
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Vente de marchandises	7 853	-	-	7 853
Ventes de prestations de service	89 245	-	-	89 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	97 098	-	-	97 098
Autres produits des activités				
Achats consommés	(6 662)	-	-	(6 662)
Charges de personnel	(60 073)	Note II	(60)	(60 133)
Charges externes	(18 820)	Note IV	(80)	(18 900)
Impôts et taxes	(2 049)	-	-	(2 049)
Dotations aux amortissements	(976)	-	-	(976)
Dotations aux provisions	(173)	-	-	(173)
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-
Autres produits/autres charges	(243)	-	-	(243)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 102	-	(140)	7 962
Autres produits et charges opérationnels	79	-	-	79
RÉSULTAT OPERATIONNEL	8 181	-	(140)	8 041
Produits financiers	929	Note IV	17	946
Charges financières	(151)	-	-	(151)
Coût de l'endettement financier net	778	-	17	795
Autres produits et charges financières	-	-	-	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	8 959	-	(123)	8 836
Charge d'impôt sur les résultats	(3 128)	Note IV	20	(3 108)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	5 831	-	(103)	5 728
Résultat net de la période des activités abandonnées	-	-	-	-
Amortissement des écarts d'acquisition	(785)	Note I	785	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	5 046	-	682	5 728
Dont :				
■ Résultat net part du groupe	4 739	-	684	5 423
■ Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	307	-	(2)	305

Les différences entre le tableau de passage publié dans ce document et le tableau de passage publié dans le document de référence 2004 de NEURONES portent sur les points suivants :

- Actualisation des créances et dettes à plus d'un an (IAS 39) – note iv.

Tableau de passage – normes françaises – normes IFRS

(en milliers d'euros)

	Norme	CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)					Intérêts minoritaires 31/12/04	Total Ensemble Consolidé 31/12/04
		01/01/04	Résultat de l'exercice	Augmen- -tation de Capital	Autres	31/12/04		
Capitaux propres en principes comptables français	-	57 398	4 739	244	-	62 381	1 765	64 146
■ Ajustement 1 IFRS Écarts d'acquisition	IFRS3/IAS 38	-	785	-	-	785	-	785
■ Ajustement 2 IFRS Stocks Options	IFRS 2	-	(60)	-	60	-	-	-
■ Ajustement 3 IFRS Actualisation des créances à plus d'un an	IAS 39	(273)	(60)	-	-	(333)	(11)	(344)
TOTAL DES AJUSTEMENTS IAS/IFRS AVANT IMPÔTS ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	(273)	665	-	60	452	(11)	441
Effet d'impôt sur les ajustements IAS/IFRS	-	93	19	-	-	112	3	115
CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS	-	57 218	5 423	244	60	62 945	1 757	64 702

PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition aux IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euro le plus proche.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du groupe NEURONES sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les comptes comparatifs au 31 décembre 2004 ont été établis selon le même référentiel.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements de trésorerie à court terme et des paiements fondés sur des actions, évalués à la juste valeur.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnable au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

NEURONES n'anticipe pas à la clôture de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisé par les entreprises, selon la méthode de mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités exerçant sur les activités desquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne (intégration proportionnelle), avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2005, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables du groupe.

Aucune société n'a été exclue du périmètre.

La liste des entreprises consolidées figure dans la note "Périmètre de Consolidation".

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Regroupements d'entreprise et écart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs et ses passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis constitue l'écart d'acquisition.

Le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions de la norme IFRS3 : Les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (Cf. paragraphe "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par des contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondant.

Dans le cas de contrats liés à des contrats de régie renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, les contrats ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (Cf. paragraphe "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS38.57.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

■ Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
■ Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
■ Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 ans
■ Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Cas du crédit-bail et des locations financières longue durée

Les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail ou de location financière longue durée sont retraitées. L'actif est inscrit au bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location et de la juste valeur du bien. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité pour le groupe ou la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette financière correspondante est inscrite au passif et amortie sur la durée du contrat. Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit-bail ou de location est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La méthode de suivi mise en place pour l'évaluation des actifs incorporels est la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés). Cette méthode d'évaluation pour la réalisation des tests de dépréciation est mise en oeuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour effectuer ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable, et correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Dépréciations d'actifs" en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable, et correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne "Dépréciation d'actifs".

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- Le taux d'actualisation retenu est de 10,4 % après impôt, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du β .
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, de taux de croissance du besoin en fonds de roulement, d'investissements, retenues sont spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille, leur secteur d'activité propre.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ACTIFS FINANCIERS

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si cette valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une provision pour dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 1 an et ne portant pas intérêts sont actualisés, conformément à la norme IAS39.

L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en résultat opérationnel. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en produit financier.

Le taux d'actualisation retenu est de 5%.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

Il n'existe pas de conditions de paiement excédant un an.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (par résultat).

Conformément à la norme IAS7, la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'item à la date de clôture

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle sont affectés en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat ainsi que les effets d'impôts correspondant seront enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les plans attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2005 font l'objet d'une évaluation selon la norme IFRS2. Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, est constatée, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, en charge par contrepartie des capitaux propres.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 sont les suivants :

■ Durée de vie	4 ans
■ Volatilité	35 %
■ Taux sans risque	4,50 %
■ Taux de versement de dividendes	0 %

AVANTAGE AU PERSONNEL

Régime à prestations définies : Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetés, qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés correspondent aux moyennes prévisionnelles déterminées par référence à l'historique des derniers exercices.

Ces principaux paramètres s'établissent comme suit :

■ Âge de la retraite	60 ans
■ Taux de turnover	15 %
■ Taux d'actualisation	5 %
■ Taux de progression des salaires	5 %
■ Table de mortalité	INSEE 99

Les gains et pertes actuariels générés par les changements d'hypothèses sont comptabilisés directement en résultat.

Il n'existe pas de régime à cotisations définies.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du groupe NEURONES ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point dans les différentes filiales du groupe.

Droit individuel à la formation (DIF)

L'estimation des droits au DIF n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au 31 décembre 2005, car elle est estimée non significative, compte tenu d'une part des formations déjà dispensées, et d'autre part de la probabilité de demande spécifique sur ces droits. En fonction des demandes qui seront constatées sur les prochains exercices, l'évaluation de cet engagement pourra être revue, et le cas échéant, comptabilisé.

PROVISIONS

Conformément à la norme IAS37, une provision est comptabilisée lorsque le groupe constate une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Toute provision non utilisée sera reprise au compte de résultat avec une note explicative.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

PASSIFS FINANCIERS

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Le groupe ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires et des dépôts reçus.

FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Il n'existe pas de conditions de paiement excédant un an.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES "PRESTATIONS DE SERVICES"

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté à l'avancement conformément aux normes IAS 11 et IAS 18.

L'avancement est calculé sur la base des coûts engagés rapportés au total des coûts prévisionnels réactualisés.

Projets au forfait

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode de l'avancement. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est reconnu

dans la période au cours de laquelle le service est rendu. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est comptabilisée.

Contrats annuels

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé à l'avancement, ce qui correspond à un traitement prorata temporis.

Prestations vendues sous forme de chèques à consommer

Certaines sociétés du groupe vendent par avance des chèques de prestations, représentatifs de journées d'intervention d'ingénieurs, de développeurs, de techniciens ou de formation.

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées, et donc de la consommation des chèques.

Contrats d'infogérance à long terme pluriannuels

Les contrats d'infogérance à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale, constituée par un projet autonome préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante. Les modalités de facturation consistent le plus généralement en une facturation d'une redevance d'un montant fixe et identique chaque mois de l'année. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, en phase avec la production des prestations.

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués et non exercés,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions attribuées et non exercées.

Le calcul du résultat par action a été déterminé par application de la norme IAS33.

INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de services (secteur d'activité), soit dans la fourniture de services dans un environnement (secteur géographique) et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

En application de la norme IAS 14, le premier niveau retenu d'information sectorielle est le secteur d'activité correspondant aux différents métiers exercés par le groupe ("Infrastructures - Intégration", "Infrastructures - Infogérance" et "Applications"). À ce jour, le second niveau d'information sectorielle par secteur géographique n'est pas pertinent, dans la mesure où le groupe réalise l'essentiel de son activité en France.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des entreprises consolidées par intégration globale

	Siège social	N° SIREN	31/12/2005			31/12/2004		
			% Intérêt	% Contrôle	Méthode Intégration	% Intérêt	% Contrôle	Méthode Intégration
Mère								
NEURONES S.A.	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	331 408 336	-	-	C	-	-	C
Filiales								
Neurones Solutions SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 210 140	95 %	95 %	C	95 %	95 %	C
Skills Consulting SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	428 209 308	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
Help-Line SAS	171, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	398 300 061	93 %	93 %	C	93 %	93 %	C
BrainSoft SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	410 219 943	90 %	90 %	C	86 %	86 %	C
UpGrade SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	415 149 830	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
INTRINsec SARL	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	402 336 085	85 %	85 %	C	85 %	85 %	C
Codilog-Knowledge SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	432 673 838	72 %	72 %	C	71 %	71 %	C
AS International Group	83, rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS	421 255 829	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
AS International SAS	83, rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS	349 528 356	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
AS Telecom & Réseaux	83, rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS	400 332 524	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
AS Technologie SARL	83, rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS	417 586 609	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
Inexware Services SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	443 739 693	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
Axones SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	450 758 040	100 %	100 %	C	100 %	100 %	C
IMS SAS	171, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	439 832 353	93 %	100 %	C	93 %	100 %	C
Ged Systèmes SAS	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	389 607 730	90 %	90 %	C	-	-	-
Ged Systèmes Ile de France	3, rue de Turbigo 75001 PARIS	432 103 075	90 %	100 %	C	-	-	-
G-Sys Assistance	205, ave Georges Clemenceau 92024 NANTERRE	432 104 503	90 %	100 %	C	-	-	-

C = Consolidation

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Au cours du second semestre 2005, NEURONES a pris le contrôle à hauteur de 90 % du sous groupe Ged, dont l'activité est la formation informatique.

Éléments concernant la transaction et la contribution de Ged aux comptes consolidés du groupe :

- Prix payé en numéraire, sans complément de prix futur.
- Juste valeur des capitaux propres à la date d'acquisition – 532 milliers d'euros. À la date d'acquisition, les principaux agrégats du groupe Ged s'établissent ainsi :

	Montants (en milliers d'euros)
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles nettes	2
Immobilisations corporelles nettes	158
Actifs financiers	32
Actifs d'impôts différés	7
Actifs courants	
Actifs d'impôts exigibles	30
Clients et autres débiteurs	1 207
Trésorerie et équivalent de trésorerie	180
Total Actif	1 616
Capitaux propres retraités en juste valeur	
Dont résultat jusqu'à la date d'acquisition	28
Passif non courant	
Provisions à long terme	8
Passif courant	
Provisions à court terme	24
Dettes d'impôts	9
Fournisseurs et autres créditeurs	949
Autres passifs financiers	94
Total Passif	1 616

- Principaux éléments contributifs sur la période de consolidation au titre de l'exercice 2005 :

Éléments du compte de résultat	Montants (en milliers d'euros)
Chiffre d'affaires	1 288
Résultat opérationnel	152
Résultat net	111

Les autres variations de périmètre concernent des rachats de titres à des dirigeants historiques du groupe et s'établissent ainsi :

- le rachat de 4 % des titres de Brainsoft en janvier 2005, à un salarié de la société,
- le rachat de 0,5 % des titres de Codilog-Knowledge en mars 2005, à un dirigeant de la société.

Comptes proforma

La contribution du sous-groupe Ged sur les comptes consolidés 2005 est inférieure à 2 % au niveau du chiffre d'affaires et inférieure à 2 % au niveau du résultat opérationnel.

NOTES ANNEXES AU BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/04 IFRS	Var. Périmètre	↗	↘	31/12/05 IFRS
Ecart d'acquisition (détail note 2)	13 025		547		13 572
Brevets, licences	803	22	53	64	814
Contrats et relations contractuelles	499				499
Total Brut	14 327	22	600	64	14 885
Amortissements	(682)	(20)	(199)	(61)	(840)
Total Net	13 645	2	401	3	14 045

Les acquisitions correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques à usage interne.

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats de régie, d'une durée d'utilité indéterminée (Cf. note sur les principes comptables). Sur la période, une provision globale de 68 milliers d'euros a été enregistrée au titre de la perte de valeur de certains "contrats et relations contractuelles", liée à une quote-part de contrats non renouvelés.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	31/12/04 IFRS	↗	↘	31/12/05 IFRS
Entreprises concernées				
BrainSoft	80	9	-	89
AS International Group	8 874		-	8 874
Help-Line	545		-	545
Codilog-Knowledge	-	20	-	20
Codilog (Fusionnée dans Codilog-Knowledge)	2 159		-	2 159
IMS	22	8	-	30
Inexware Services	1 345		-	1 345
Ged Systèmes		510	-	510
TOTAL NET	13 025	547	-	13 572

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/04 IFRS	Var. Périmètre	↗	↘	31/12/05 IFRS
Agencements et installations	1 528	190	95		1 813
Matériel de transport	461		79	32	508
Matériel informatique & bureau	3 082	175	485	90	3 652
Agencements en crédit-bail	77				77
Matériel informatique en crédit-bail	89	83			172
Immobilisations en cours	-		120		120
Total Brut	5 237	448	779	122	6 342
Amortissements	(3 760)	(289)	(862)	(119)	(4 792)
TOTAL NET	1 477	159	(83)	3	1 550

Les investissements de l'année correspondent essentiellement à des agencements destinés à l'aménagement de nouveaux locaux, à des matériels informatiques ainsi qu'à des véhicules de service.

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie.

NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/04 IFRS	Var. Périmètre	↗	↘	31/12/05 IFRS
Titres non consolidés	33				33
Prêts	288		17	6	299
Autres immobilisations financières	323	29	17	63	306
Total Brut	644	29	34	69	638
Provisions	(15)	-	-	-	(15)
Total Net	629	29	34	69	623

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêt dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (loyers).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (délai de 20 ans).

L'actualisation des dépôts de garantie (portant pour l'essentiel sur les dépôts de garantie versés au titre des locaux loués), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de fin de bail (durée de 9 années).

NOTE 5 – ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés actif figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Participation des salariés	177	192
Autres différences temporelles	108	83
Provision pour indemnités de départ en retraite	21	25
Elimination des marges internes – Cession d'immobilisations	3	5
Actualisation des créances à plus d'un an	138	117
Dépréciation des contrats et relations contractuelles	23	-
Actifs d'impôt différé	470	422

Au 31 décembre 2005, il subsiste un déficit fiscal, indéfiniment reportable, sur une société entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2005. Ce déficit s'élève à la clôture à 91 milliers d'euros. L'économie d'impôt future, d'un montant maximum de 30 milliers d'euros, n'a pas été comptabilisée, compte tenu du caractère non significatif.

NOTE 6 – STOCKS

(en milliers d'euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Marchandises	407		66	341
Total Brut	407		66	341
Dépréciation	(141)	(7)	-	(148)
Total Net	266	(7)	66	193

Aucune mise au rebut n'a été effectuée sur l'exercice. Aucun stock n'est donné en nantissement.

NOTE 7 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Créances clients	28 588	25 565
Factures à établir	2 155	1 539
Fournisseurs – avoirs à recevoir	40	72
TVA	2 311	1 959
Autres comptes débiteurs	201	160
Charges constatées d'avance	509	810
Total Brut	33 804	30 105
Dépréciation	(446)	(304)
TOTAL NET	33 358	29 801

L'échéance de ces postes est inférieure à un an, à l'exception de certains financements accordés à quelques clients dans le cadre de contrats d'infogérance. Le montant reconnu de la créance au bilan étant productif d'intérêts, aucune actualisation n'a été opérée.

NOTE 8 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Billets de trésorerie	12 414	12 430
Dépôt à terme	4 649	4 521
Sicav de trésorerie	23 585	20 697
Disponibilités	9 787	8 934
Intérêts courus sur billets de trésorerie	53	52
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	50 488	46 634
Découverts bancaires	(636)	(26)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	49 852	46 608

Note complémentaire relative aux billets de trésorerie :

Type	Montant (en milliers d'euros)	Echéance	Taux
Euro Commercial Paper	4 951	13/01/2006	2,10 %
Euro Commercial Paper	7 463	28/02/2006	2,42 %
TOTAL	12 414	-	-

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES

Note 9.1 – Capital

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 23 164 920 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,4 euro et s'élève à 9 265 968 euros.

Un droit de vote double est accordé à tout propriétaire d'actions justifiant d'une inscription en nominatif pur depuis au moins quatre années.

Au cours de l'année 2005, 68 838 BSPCE et 71 460 options de souscription ont été exercés donnant lieu à la création de 415 650 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission.

L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmentation du capital social de 166 260 euros et une augmentation de la prime d'émission de 1 163 820 euros.

Par suite, la société a procédé à la réduction de son capital par annulation d'un bloc de 98 000 actions rachetées en février 2005. Les titres ayant été rachetés au cours de 5,41 euros par action, la différence entre la valeur de rachat et la valeur nominale a été imputée sur la prime d'émission à hauteur de 490 980 euros.

Ces modifications de capital ont été approuvées par le Conseil d'Administration en sa séance du 19 décembre 2005.

La variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'année 2005 s'établit comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2005	Augmentation (Exercice de BSPCE & Stocks Options)	Diminution (Réduction de capital par annulation de titres)	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2005
22 847 270	415 650	(98 000)	23 164 920

La société est cotée à Paris depuis mai 2000 et fait partie des indices CAC Small90 et SBF250.

Note 9.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué 476 385 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et a autorisé l'attribution d'un maximum de 964.875 options de souscription d'actions (représentant 5 % du capital). Cette autorisation a été définitivement soldée au cours de l'année 2003, 964 123 options ayant été attribuées au total entre le 29/11/1999 et le 23/01/2003. Le reliquat de 752 options non attribuées, a été annulé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2003.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription d'action d'un maximum de 250 000 options (représentant 1,1 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a entièrement soldé ce plan en attribuant 250 000 options de souscription au prix de 4,2 euros.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription d'action d'un maximum de 100 000 options (représentant 0,4 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a attribué 7 000 options de souscription sur ce plan au prix de 4,2 euros.

Les différents plans d'options de souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration présentent les caractéristiques suivantes :

Règlement des plans	BSPCE	Plan stock options n° 1	Plan stock options n° 2	Plan stock options n° 3	Plan stock options n° 4	Plan stock options n° 5
Date de l'Assemblée Générale	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/04
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Date échéance des plans	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	01/03/07	15/10/08
Date d'expiration des plans	28/11/05	28/11/14	26/07/10	11/07/11	28/02/11	14/10/12
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238	60	60
<i>dont dirigeants</i>	2	-	-	-	-	-
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210	174 000	257 000
Nombre d'options caduques cumulées au 31/12/2004	(55 975)	(72 650)	(169 093)	(93 801)	(21 000)	(2 000)
Nombre d'actions déjà souscrites au 31/12/2004	(76 220)	-	-	-	-	-
Nombre d'options en circulation au 01/01/2005	344 190	92 900	135 270	226 409	153 000	255 000
Nombre d'options devenues caduques au cours de l'exercice	-	-	(22 863)	(22 425)	(31 000)	(28 500)
Nombre d'actions souscrites au cours de la période	(344 190)	(71 460)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<i>dont dirigeants</i>	(214 380)	-				
Prix de souscription	3,2 euros	3,2 euros	7,5 euros	3,8 euros	3,2 euros	4,2 euros
Nombre d'options en circulation au 31/12/2005	0 Plan soldé et expiré	21.440	112 407	203 984	122 000	226 500
Dilution potentielle (caduques déduites) % capital actuel au 31/12/2005	-	0,09 %	0,48 %	0,88 %	0,53 %	0,98 %
Dilution potentielle						2,96 %

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Par ailleurs, aucune condition de performance n'a été fixée pour les plans attribués et décrits ci-dessus.

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions postérieurs au 7 novembre 2002.

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan	Prix d'exercice	Juste valeur
Janvier 2003 (plan n°4)	3,20 euros	1,093 euros
Octobre 2004 (plan n°5)	4,20 euros	1,434 euros

Le montant des charges relatives aux plans d'options de souscription est présenté en note 16.

Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale du 24 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un plan de 230 000 actions gratuites (représentant 1 % du capital). Cette délégation est valable pour une durée de trente huit mois. Au 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration n'a pas encore fait usage de cette autorisation.

NOTE 10 – PROVISIONS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/04	Var. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/05
Prov. indemnités de départ en retraite	75	9	10	-	31	63
Total	75	9	10	-	31	63
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	10	-	31	-
Coût endettement financier net	-	-	-	-	-	-

NOTE 11 – PROVISIONS À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31/12/04	Var. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/05
Provisions	333	24	151	55	135	318
Total	333	24	151	55	135	318
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	151	-	135	-
Coût endettement financier net	-	-	-	-	-	-

Les provisions à court terme correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux, dont la date de sortie des ressources attendue est inférieure à 12 mois.

Les reprises de provisions non utilisées correspondent à des reprises relatives à des risques dotés au cours d'exercices antérieurs, et dont l'analyse et l'évaluation avaient été effectuées avec un surcroît de prudence.

NOTE 12 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 771	6 520
S/Total dettes fournisseurs	6 771	6 520
Participation et intéressement des salariés	583	618
Dettes fiscales et sociales	18 149	16 469
Autres dettes	1 049	729
Produits constatés d'avance	2 070	2 595
S/Total autres dettes et comptes de régularisation	21 851	20 411
TOTAL	28 622	26 931

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats annuels facturés d'avance, aux "chéquiers" de prestations vendus à la clientèle et restant à consommer, et à l'écart entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement dans le cadre de projets au forfait.

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 – AUTRES PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04
Découverts bancaires	635	27
Emprunts locations financières	14	-
S/Total découverts bancaires & emprunts locations financières	649	27
Dépôts reçus	3	2
S/Total dépôts reçus	3	2
TOTAL	652	29

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à un an, y compris les dettes financières dans le cadre de contrats de location longue durée, à l'exception des dépôts reçus, dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PRIMAIRE

En application de la norme IAS 14 "Information sectorielle", le premier niveau d'information est organisé par secteur d'activité. NEURONES réalisant l'essentiel de son chiffre d'affaires en France, par des sociétés françaises, il n'est pas présenté d'information sectorielle de second niveau par secteur géographique.

NOTE 14 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2005	%	2004	%
Société mère	84	-	11	-
Infrastructures - Intégration	22 302	21 %	17 355	18 %
Infrastructures -Infogérance	65 655	60 %	60 414	62 %
Applications	20 879	19 %	19 318	20 %
TOTAL	108 920	100 %	97 098	100 %

Les taux de croissance par secteur d'activité s'établissent ainsi :

(en milliers d'euros)	% croissance 2005/2004	% croissance organique 2005/2004
Infrastructures - Intégration	+ 28,5 %	+ 28,5 %
Infrastructures -Infogérance	+ 8,7 %	+ 6,4 %
Applications	+ 8,1 %	+ 0,9 %
TOTAL	+ 12,2 %	+ 9,3 %

NOTE 15 – ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

La ventilation du résultat opérationnel par activité s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2005	%	2004	%
Société mère	(683)	(7 %)	(288)	(3 %)
Infrastructures - Intégration	1 649	19 %	825	10 %
Infrastructures -Infogérance	6 389	73 %	6 188	77 %
Applications	1 344	15 %	1 316	16 %
TOTAL	8 699	100 %	8 041	100 %

Les taux de résultat opérationnel, par activité, rapportés au chiffre d'affaires s'établissent ainsi :

(en milliers d'euros)	2005	2004
Infrastructures - Intégration	7,4 %	4,8 %
Infrastructures -Infogérance	9,7 %	10,2 %
Applications	6,4 %	6,8 %
TOTAL	8,0 %	8,3 %

NOTE 16 – BILAN SIMPLIFIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Écarts d'acquisition	-	-	9 449	4 123	13 572
Immobilisations incorporelles	-	39	302	133	474
Immobilisations corporelles	11	435	715	388	1 550
Actifs financiers	34	199	239	151	623
Actifs d'impôt différé	41	58	291	80	470
Total de l'actif non courant	86	731	10 996	4 875	16 688
Stocks	-	193	-	-	193
Actifs d'impôt exigibles	14	-	96	10	120
Clients et autres débiteurs	4 278	7 268	16 506	5 306	33 358
Éliminations inter-secteurs	22 412	(1 386)	(14 280)	(6 746)	-
Trésorerie et équiv. de trésorerie	13 393	3 367	27 147	6 581	50 488
Total de l'actif courant	40 097	9 442	29 469	5 151	84 159
TOTAL DE L'ACTIF	40 183	10 173	40 465	10 026	100 847

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Capital	9 266	-	-	-	9 266
Primes	29 396	-	-	-	29 396
Réserves	308	2 369	18 895	2 462	24 034
Résultat de la période	(254)	1 017	4 340	824	5 927
Capitaux Propres (Part du Groupe)	38 716	3 386	23 235	3 286	68 623
Intérêts minoritaires	-	456	601	972	2 029
Passifs non courants					
Provisions à long terme	10	10	30	13	63
Passifs courants					
Provisions à court terme	-	61	142	115	318
Dettes d'impôt exigibles	-	123	376	40	539
Fournisseurs et autres créditeurs	1 457	5 795	15 859	5 512	28 623
Autres passifs financiers	-	342	222	88	652
TOTAL DU PASSIF	40 183	10 173	40 465	10 026	100 847

NOTE 17 – TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE SIMPLIFIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Résultat net	(254)	1 129	4 465	979	6 319
Eléments non monétaires (amort. & prov., impôts différés, actualisation, plus values)	97	304	511	218	1 130
Variation BFR	(128)	(1 308)	(81)	(351)	(1 868)
Trésorerie générée par l'activité	(285)	125	4 895	846	5 581
Investissements productifs	(5)	(382)	(346)	(129)	(862)
Cash Flow Libre	(290)	(257)	4 549	717	4 719
Investissements nets – croissance externe	(1 104)	-	(41)	111	(1 034)
Augmentation nette de capital	800	-	-	-	800
Versement dividendes	(1 144)	-	-	(86)	(1 230)
Remb. Emprunt (Loc. fin.)	-	-	-	(11)	(11)
Variation de trésorerie	(1 738)	(257)	4 508	731	3 244
Trésorerie à l'ouverture	15 131	3 285	22 416	5 776	46 608
Trésorerie à la clôture	13 393	3 028	26 924	6 507	49 852

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 18 – CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2005	2004
Salaires et charges	44 988	40 848
Charges Sociales	21 026	18 607
Participation des salariés	583	618
Stocks Options (IFRS 2)	95	60
TOTAL	66 692	60 133

NOTE 19 – CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2005	2004
Achats de sous traitance	14 680	11 012
Achats non stockés de matières et fournitures	348	323
Personnel extérieur	1 357	735
Autres services extérieurs	5 990	6 830
Loyers, Locations financières	14	-
TOTAL	22 389	18 900

NOTE 20 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS NETTES, DÉPRÉCIATION D'ACTIF

(en milliers d'euros)	2005	2004
Amortissement immobilisations incorporelles	131	128
Amortissement immobilisations corporelles	853	848
Amortissement locations financières	11	-
Dotations aux amortissements	995	976
Provisions à long terme	(21)	21
Provisions pour risques	16	161
Provisions nettes sur actifs circulants	57	(9)
Dotations nettes aux provisions	52	173
Dépréciation "contrats et relations contractuelles clients"	68	-
Dépréciation d'actifs	68	-

NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2005	2004
Subventions d'exploitation	156	151
Autres produits	324	204
Autres produits	480	355
Autres charges	173	598
Autres charges	173	598
Net Autres produits/Autres charges	307	(243)

NOTE 22 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2005	2004
Plus value sur cession de titres consolidés	-	74
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	-	5
TOTAL	-	79

NOTE 23 – ANALYSE DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	2005	2004
Plus values sur SICAV monétaires	582	523
Autres intérêts et produits assimilés	517	417
Reprise de provision	-	6
Total produits financiers	1 099	946
Intérêts et charges assimilées	164	151
Frais financiers locations financières	1	-
Total charges financières	165	151
Résultat Financier	934	795

Les intérêts financiers correspondent aux charges directement prélevées par la banque dans le cadre des systèmes de centralisation de trésorerie mis en place entre NEURONES et ses filiales.

NOTE 24 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)	2005	2004
Impôts exigibles	3 352	3 351
Impôts différés	(38)	(243)
TOTAL	3 314	3 108

NOTE 25 - PREUVE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	2005 Taux	Impôt	Base	2004 Taux	Impôt
Résultat avant impôts	9 633	33,83 %	3 259	8 764	34,33 %	3 009
Charges calculées non déductibles – Stocks Options (IFRS 2)	95	33,83 %	32	60	34,33 %	21
Impact des charges définitivement non déductibles	20	33,83 %	7	41	34,33 %	14
Écart taux impôt différé actif/taux impôt courant – Sur différences temporelles (33,33 % / 33,83 % / 34,33 %)	695	0,5 %	3	731	0,5 %	4
Contribution Sociale sur les bénéfices (3,33 % sur le montant excédant 763 KE d'IS)	-	-	18	-	-	24
Emploi de déficits fiscaux non activés	(25)	33,83 %	(8)	-	-	-
Perte IFA	-	-	3	-	-	-
Amende/Majorations IS	-	-	-	-	-	5
Plus value consolidée sur titres cédés	-	-	-	72	(*)	31
Charge d'impôt effective	-	-	3 314	-	-	3 108
Taux moyen d'imposition	-	-	34,4 %	-	-	35,2 %

(*) Impôt au taux des plus value long terme, calculé sur la plus value fiscale dégagée lors de la cession des titres.

NOTE 26 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur.

Il n'existe pas de transactions économiques avec la société HOST, actionnaire à hauteur de 15 % de NEURONES, à l'exception des versements de dividendes, le cas échéant.

Dirigeants

Les éléments concernant la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2005 s'établissent ainsi :

Dirigeant	Rémunération brute (y compris primes), dont avantages en nature	Provision indemnité départ en retraite (y compris charges sociales)	Exercice BSPCE (Nombre d'actions souscrites/prix de souscription)
M. de CHAMMARD	154 177 6 220	8 387	142 920 3,2 euros
M. DUCURTEL	135 131	1 307	-

Les éléments de rémunération des dirigeants de NEURONES se limitent aux informations fournies ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31 décembre 2005. En particulier, il n'existe plus d'engagements hors bilan au titre des compléments de prix sur acquisitions de titres.

EFFECTIFS MOYENS

	2005	2004
Cadres	734	661
Employés	623	572
Total	1 357	1 233

DEGRÉ D'EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les opérations conclues en devises sont pour l'instant très rares et NEURONES ne détient pas de filiales à l'étranger. En conséquence, le risque de change n'est pas significatif.

Le groupe n'est pas endetté et les excédents de trésorerie sont placés sur des supports monétaires auprès d'établissements bancaires notoirement solvables. En conséquence, le risque de taux est actuellement non significatif.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2005

Aucun événement significatif, de nature à remettre en cause les comptes qui sont présentés, n'a eu lieu entre le 31 décembre 2005 et la date de rédaction du présent document.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES, NEURONES Solutions, SKILLS Consulting, UpGrade, INEXWARE Services et AXONES.

L'option d'intégration fiscale a été renouvelée pour les années 2005 à 2009 sur le même périmètre.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est prévu de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, approuvant les comptes clos au 31 décembre 2005, de verser un dividende de 0,06 euro par action.

2.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NEURONES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note "Principes comptables" expose les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la valorisation des créances, ainsi que celles relatives à la trésorerie et équivalents

de trésorerie. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé" de l'annexe précise que la société procède à un test de dépréciation :

- des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an ;
- des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé" donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Toulouse, le 28 mars 2006
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société NEURONES S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences

destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris et Toulouse, le 28 mars 2006
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.7. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Actif	Notes	31/12/2005			31/12/2004
		Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>(en euros)</i>					
Concessions, brevets et droits similaires		28 290	28 290	-	5 536
Fonds commercial		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 1	28 290	28 290	-	5 536
Autres immobilisations corporelles		56 114	44 866	11 248	11 181
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 2	56 114	44 866	11 248	11 181
Participations		55 090 708	-	55 090 708	54 029 013
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		48 298		48 298	51 464
Autres immobilisations financières		5 059		5 059	5 059
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Notes 3	55 144 066	-	55 144 066	54 085 536
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		55 228 470	73 156	55 155 314	54 102 253
Clients et comptes rattachés	Note 4	3 623 370		3 623 370	2 433 243
Autres créances	Note 5	792 658		792 658	680 285
Valeurs mobilières de placement	Note 6	22 398 229		22 398 229	21 364 154
Disponibilités		850 518		850 518	1 106 451
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		27 664 776	-	27 664 776	25 584 134
Charges constatées d'avance	Note 5	105 596		105 596	23 007
TOTAL DE L'ACTIF		82 998 843	73 156	82 925 687	79 709 394

Passif	Notes	31/12/05	31/12/04
<i>(en euros)</i>			
Capital social		9 265 968	9 138 908
Prime d'émission		28 606 700	27 933 860
Réserve légale		910 842	910 842
Report à nouveau		29 257 865	30 470 853
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		34 022	(68 540)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	Note 7	68 075 397	68 385 923
Provisions pour risques		-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	44
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 922 600	2 901 433
Dettes fiscales et sociales		880 889	1 287 053
Autres dettes		10 046 801	7 134 941
TOTAL DES DETTES	Note 8	14 850 290	11 323 471
TOTAL DU PASSIF		82 925 687	79 709 394

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	Notes	2005	2004
Ventes de marchandises		75 297	22 444
Production vendue de services		14 387 996	11 004 277
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 11	14 463 294	11 026 721
<i>dont à l'exportation</i>		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		6 220	6 220
Autres produits		8 494	30 998
PRODUITS D'EXPLOITATION		14 478 007	11 063 939
Achats de marchandises		75 297	22 444
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		13 842 603	10 218 630
Impôts, taxes et versements assimilés		42 737	39 014
Salaires et traitements		741 989	724 675
Charges sociales		303 902	295 298
Dotations aux amortissements sur immobilisations		12 233	7 617
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		83 500	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		15 102 260	11 310 678
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(624 252)	(246 739)
Produits financiers de participation		216 215	-
Autres intérêts et produits assimilés		401 272	263 195
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		98 897	195 895
Reprise de provision sur actif financiers		-	6 098
PRODUITS FINANCIERS		716 384	465 188
Intérêts et charges assimilées		124 899	107 246
Autres charges financières		-	6 098
CHARGES FINANCIÈRES		124 899	113 344
RÉSULTAT FINANCIER		591 485	351 844
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(32 767)	105 105
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	296 367
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	296 367
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	1 524
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	389 812
CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	391 337
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-	(94 970)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	Note 12	(66 789)	78 676
TOTAL DES PRODUITS		15 194 391	11 825 495
TOTAL DES CHARGES		15 160 370	11 894 035
BÉNÉFICE / (PERTE)		34 022	(68 540)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

Les règlements CRC 2002-10 (relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005. Ces changements de méthode sont sans incidence sur le résultat de l'exercice et des capitaux propres à l'ouverture.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'une année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Agencements et installations Linéaire 5 ans
- Matériel de transport Linéaire 4 ans
- Matériel informatique Dégressif 3 ans
- Matériel de bureau Linéaire 5 ans

Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES ANNEXES AU BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Concessions, brevets, licences	28 290	-	-	28 290
TOTAL	28 290	-	-	28 290
AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Concessions, brevets, licences	22 754	5 536	-	28 290
TOTAL	22 754	5 536	-	28 290

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Agencements et installations	9 988	6 765	-	16 753
Matériel de transport	7 318	-	-	7 318
Matériel informatique & bureau	32 043	-	-	32 043
TOTAL	49 349	6 765	-	56 114

Les acquisitions correspondent à du matériel informatique à usage interne.

AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Agencements et installations	6 758	2 576	-	9 334
Matériel de transport	7 318	-	-	7 318
Matériel informatique & bureau	24 093	4 121	-	28 214
TOTAL	38 169	6 697	-	44 866

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/04	↗	↘	31/12/05
Participations	54 029 013	1 061 695	-	55 090 708
Prêts	51 464	-	3 165	48 299
Autres immobilisations financières	5 059	-	-	5 059
TOTAL	54 085 536	1 061 695	3 165	55 144 066

Un tableau présentant les informations sur les filiales et participations figure en fin d'annexe.

Les principaux mouvements de l'exercice du poste participations correspondent aux flux suivants :

- rachat de 4 % des titres de Brainsoft, à un salarié actionnaire historique,
- rachat de 0,5 % des titres de Codilog-Knowledge, à un salarié actionnaire historique,
- achat de 90 % de GED systèmes, société exerçant dans le domaine de la formation informatique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'à des dépôts de garantie.

Engagements hors bilan concernant les acquisitions

Au 31 décembre 2005, il n'existe plus aucun engagement hors bilan sur les acquisitions.

NOTE 4 – CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en euros)	31/12/05	31/12/04
Créances clients	3 623 370	2 433 243
TOTAL BRUT	3 623 370	2 433 243

NOTE 5 – ÉCHEANCES DES CRÉANCES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts	48 298	3 311	44 987
Autres immobilisations financières	5 059	-	5 059
TOTAL	53 357	3 311	50 046
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	3 623 370	3 623 370	-
État : Impôts sur les sociétés	14 411	14 411	-
État : TVA	701 081	701 081	-
Créances fiscales	6 985	6 985	-
Comptes courants débiteurs	70 181	70 181	-
TOTAL	4 416 028	4 416 028	-
Charges constatées d'avance	105 596	105 596	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 574 981	4 524 935	50 046

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (Charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt société) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'inté-

gration fiscale. Il servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie dans le cadre de la convention de cash pooling (cash pooling avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	31/12/05		31/12/04	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Billet de trésorerie	12 414 352	12 467 437	12 430 115	12 482 681
SICAV de trésorerie	5 334 829	5 334 829	4 413 334	4 413 334
Dépôt à terme	4 649 048	4 649 048	4 520 705	4 520 705
TOTAL	22 398 229	22 451 314	21 364 154	21 416 720

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Note 7.1 – Capital

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 23 164 920 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,4 euro et s'élève à 9 265 968 euros.

Un droit de vote double est accordé à tout propriétaire d'actions justifiant d'une inscription en nominatif pur depuis au moins quatre années.

Au cours de l'année 2005, 68 838 BSPCE et 71 460 options de souscription ont été exercés donnant lieu à la création de 415 650 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission.

L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmen-

tation du capital social de 166 260 euros et une augmentation de la prime d'émission de 1 163 820 euros.

Par suite, la société a procédé à la réduction de son capital par annulation d'un bloc de 98 000 actions rachetées en février 2005. Les titres ayant été rachetés au cours de 5,41 euros par action, la différence entre la valeur de rachat et la valeur nominale a été imputée sur la prime d'émission à hauteur de 490 980 euros.

Ces modifications de capital ont été approuvées par le Conseil d'Administration en sa séance du 19 décembre 2005.

La variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'année 2005 s'établit comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2005	Augmentation (Exercice de BSPCE & Stocks Options)	Diminution (Réduction de capital par annulation de titres)	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2005
22 847 270	415 650	(98 000)	23 164 920

La société est cotée à Paris depuis mai 2000 et fait partie des indices CAC Small90 et SBF250.

Note 7.2 – Paiements fondés sur des actions

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué 476.385 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et a autorisé l'attribution d'un maximum de 964.875 options de souscription d'actions (représentant 5 % du capital). Cette autorisation a été définitivement soldée au cours de l'année 2003, 964.123 options ayant été attribuées au total entre le 29/11/1999 et le 23/01/2003. Le reliquat de 752 options non attribuées, a été annulé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2003.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription

d'action d'un maximum de 250 000 options (représentant 1,1 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a entièrement soldé ce plan en attribuant 250 000 options de souscription au prix de 4,2 euros.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan d'options de souscription d'action d'un maximum de 100 000 options (représentant 0,4 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a attribué 7 000 options de souscription sur ce plan au prix de 4,2 euros.

Les différents plans d'options de souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration présentent les caractéristiques suivantes :

Règlement des plans	BSPCE	Plan stock options n° 1	Plan stock options n° 2	Plan stock options n° 3	Plan stock options n° 4	Plan stock options n° 5
Date de l'Assemblée Générale	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/04
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Date échéance des plans	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	01/03/07	15/10/08
Date d'expiration des plans	28/11/05	28/11/14	26/07/10	11/07/11	28/02/11	14/10/12
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238	60	60
<i>dont dirigeants</i>	2	-	-	-	-	-
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210	174 000	257 000
Nombre d'options caduques cumulées au 31/12/2004	(55 975)	(72 650)	(169 093)	(93 801)	(21 000)	(2 000)
Nombre d'actions déjà souscrites au 31/12/2004	(76 220)	-	-	-	-	-
Nombre d'options en circulation au 01/01/2005	344 190	92 900	135 270	226 409	153 000	255 000
Nombre d'options devenues caduques au cours de l'exercice	-	-	(22 863)	(22 425)	(31 000)	(28 500)
Nombre d'actions souscrites au cours de la période	(344 190)	(71 460)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<i>dont dirigeants</i>	(214 380)	-				
Prix de souscription	3,2 euros	3,2 euros	7,5 euros	3,8 euros	3,2 euros	4,2 euros
Nombre d'options en circulation au 31/12/2005	0	21.440	112 407	203 984	122 000	226 500
	Plan soldé et expiré					
Dilution potentielle (caduques déduites) % capital actuel au 31/12/2005	-	0,09 %	0,48 %	0,88 %	0,53 %	0,98 %
Dilution potentielle						2,96 %

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Par ailleurs, aucune condition de performance n'a été fixée pour les plans attribués et décrits ci-dessus.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale du 24 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un plan de 230 000 actions gratuites (représentant 1 % du capital). Cette délégation est valable pour une durée de trente huit mois. Au 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration n'a pas encore fait usage de cette autorisation.

Note 7.3 – Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

(en euros)	Au 31/12/04	↗	↘	Au 31/12/05
Capital social	9 138 908	166 260	39 200	9 265 968
Prime d'émission	27 933 860	1 163 820	490 980	28 606 700
Réserve légale	910 842	-	-	910 842
Report à nouveau	30 470 853	(68 540)	1 144 448	29 257 865
Résultat de l'exercice 2004	(68 540)	-	(68 540)	-
Résultat de l'exercice 2005	-	34 022	-	34 022
TOTAL	68 385 923	1 295 562	1 606 088	68 075 397

Les principales variations s'analysent comme suit :

- augmentation, puis réduction du capital social et de la prime d'émission, tel que précisé dans la note 7.1,
- distribution de dividendes (0,05 euro par action) pour 1 144 448 euros,
- affectation du résultat en report à nouveau.

NOTE 8 – ÉCHÉANCES DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en euros)	Total	Montant < 1 an	Montant > 1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
■ Moins de deux ans à l'origine	-	-	-	-
■ Plus de deux ans à l'origine	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 922 600	3 922 600	-	-
Dettes fiscales et sociales	880 889	880 889	-	-
Autres dettes	10 046 801	10 046 801	-	-
TOTAL	14 850 290	14 850 290	-	-

NOTE 9 – COMPTES DE RÉGULARISATION

(en euros)	31/12/05	31/12/04
Produits à recevoir		
Intérêts courus à recevoir	53 085	52 566
TOTAL	53 085	52 566
Charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 491	54 245
Dettes fiscales et sociales	178 075	157 069
Autres dettes	93 784	69 611
TOTAL	352 350	280 925

NOTE 10 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF		
Participations	55 090 708	-
Créances clients et comptes rattachés	159 672	-
Comptes courant débiteurs	70 181	-
TOTAL ACTIF	55 320 561	-
PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 622 831	-
Comptes courants créditeurs	9 842 639	-
TOTAL PASSIF	13 465 470	-
RÉSULTAT		
Produits d'exploitation	1 675 037	-
Produits financiers	-	-
Autres achats et charges externes	13 212 177	-
Charges financières	6 725	-

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE II – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de refacturations de frais de siège aux différentes filiales du groupe, ainsi que de chiffre d'affaires pour lequel NEURONES SA centralise la refacturation, cette dernière étant référencée auprès de grands comptes nationaux. Le chiffre d'affaires est réalisé en France et la répartition s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2005	%	2004	%
Activités				
Refacturation frais de siège	1 580	11 %	1 749	16 %
Refacturation "références"	12 756	88 %	9 242	84 %
Autres	127	1 %	36	-
TOTAL	14 463	100 %	11 027	100 %

NOTE 12 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

(en euros)	Exercice		Exercice précédent	
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(32 767)	78 097	45 330	67 845
Résultat exceptionnel	-	-	-	(125 462)
Profit intégration fiscale	-	189	189	977
Supplément taux IS (> 763 Keuros) (Intégration fiscale)	-	(11 497)	(11 497)	(11 900)
RÉSULTAT NET COMPTABLE	(32 767)	66 789	34 022	(68 540)

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de retraite – Au 31 décembre 2005, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 2005 s'élève à 10 milliers d'euros.

Autres engagements – Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan.

NOTE 14 – DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET AUX RISQUES DE CHANGE

De par son activité, réalisée en France, dont les facturations sont réalisées en euros, NEURONES SA n'est pas exposé significativement aux risques de taux et de change.

NOTE 15 – EFFECTIFS MOYENS

	2005	2004
Cadres	9	8
TOTAL	9	8

NOTE 16 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations au titre de l'exercice 2005, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 289 308 euros.

NOTE 17 – AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les conventions collectives en vigueur au niveau de la société NEURONES ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail.

NOTE 18 – ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en euros)	2005	2004
Réintégration de l'exercice à déduire l'année suivante		
Organic	21 547	14 227
TOTAL	21 547	14 227

NOTE 19 – RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES SA, NEURONES Solutions SAS, SKILLS Consulting SAS, UpGrade SAS, INEXWARE Services SAS et AXONES SAS. L'option d'intégration fiscale a été renouvelée pour les années 2005 à 2009 sur le même périmètre.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce au déficit sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe non lié au déficit, sont également conservées chez la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

(en euros)	
Impôt comptabilisé	(66 789)
Impôt payé	1 150 805

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

(en euros)	
Impôt comptabilisé	(66 789)
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	(78 096)

NOTE 20 – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ ÉTABLISSANT DES COMPTES CONSOLIDÉS

NEURONES SA est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat 2005	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
I - FILIALES										
(Plus de 50% détenus)										
■ HELP-LINE	400	8 094	93,00%	1 345	1 345	-	-	34 656	1 767	-
■ BRAINSOFT	480	1 408	90,23%	875	875	-	-	6 991	64	-
■ UPGRADE	3 813	855	100,00%	3 811	3 811	-	-	4 522	59	-
■ INTRINSEC	480	1 154	85,00%	448	448	-	-	5 460	557	-
■ NEURONES SOLUTIONS	7 373	2 573	95,05%	7 006	7 006	-	-	21 664	563	-
■ SKILLS CONSULTING	22 875	10 531	100,00%	22 867	22 867	-	-	19 663	1 559	-
■ CODILOG-KNOWLEDGE	5 460	928	71,57%	3 307	3 307	-	-	3 325	490	216
■ AS INTERNATIONAL GROUP	555	1 850	100,00%	12 196	12 196	-	-	1 880	92	-
■ INEXWARE SERVICES	2 250	730	100,00%	2 250	2 250	-	-	6 180	291	-
■ AXONES	40	(3)	100,00%	40	40	-	-	-	(1)	-
■ GED SYSTEMES	360	135	90,00%	945	945	-	-	314	28	-
II - PARTICIPATIONS										
(10 à 50% détenus)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III - AUTRES TITRES										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	55 090	55 090	-	-	-	-	216

(1) Avant répartition.

2.8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31/12/2005

(en euros)	31/12/2005		
	Valeur d'achat	Valeur boursière	Plus-value latente
Sicav de trésorerie			
- Oddo Cash	2 622 653	2 622 653	-
- Barep Court terme	2 712 176	2 712 176	-
Sous-total Sicav de trésorerie	5 334 829	5 334 829	-
Billets de trésorerie			
- Faurecia – échéance 13/01/2006 – 2,1 %	4 951 476	4 996 534	45 058
- PPR finance – échéance 28/02/2006 – 2,42 %	7 462 876	7 470 903	8 027
Sous total Billets de trésorerie	12 414 352	12 467 437	53 085
Dépôt à terme			
- OBC – ABN AMRO	4 649 048	4 649 048	-
Sous-total dépôt à terme	4 649 048	4 649 048	-
TOTAL	22 398 229	22 451 314	53 085

2.9. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NEURONES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode, mentionnés dans l'annexe, concernant la première application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux nouvelles modalités de comptabilisation et de dépréciation des actifs, sans incidence sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note règles et méthodes comptables expose notamment les méthodes retenues pour :

- les dépréciations des titres de participation,
- les dépréciations des valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Toulouse, le 28 mars 2006
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.10. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225 38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Neurones Solutions

Nature et objet :

La société Neurones Solutions mutualise certaines fonctions (comptabilité, gestion, paye, services généraux, ressources humaines, marketing, qualité...).

Modalités :

Le coût supporté par Neurones Solutions est refacturé à votre société selon une clé de répartition forfaitaire. En 2005, la société Neurones Solutions a facturé à votre société 358 800 € H.T. à ce titre.

Nature et objet :

Les coûts téléphoniques supportés par la société Neurones Solutions sont refacturés aux sociétés du groupe.

Modalités :

Les coûts téléphoniques supportés par Neurones Solutions pour le compte de votre société, sont refacturés selon une clé de répartition forfaitaire. Sur l'exercice 2005, votre société a constaté une charge de 2 400 € H.T. au titre des coûts téléphoniques.

Nature et objet :

La société Neurones Solutions met à disposition de votre société des locaux, sis au 205, avenue Georges Clemenceau à Nanterre.

Modalités :

Les coûts des locaux supportés par Neurones Solutions sont refacturés au prorata des mètres carrés occupés. En 2005, la société Neurones Solutions a refacturé à votre société 76 080 € H.T. à ce titre.

Avec Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, UpGrade, Brainsoft, Inexware et Codilog Knowledge

Nature et objet :

Par une convention de gestion centralisée, les sociétés NEURONES, Skills Consulting et Neurones Solutions sont convenues de procéder à une centralisation de trésorerie par l'intermédiaire d'un compte miroir, les mouvements par dates de valeur des comptes opérationnels étant intégrés sur un compte centralisateur. Ce système est mis en place auprès, d'une part, de la BNP, et d'autre part, de la Société Générale. Les comptes opérationnels sont rémunérés sur la base de leurs soldes respectifs, apparaissant au compte centralisateur.

Les sociétés NEURONES, Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, Inexware et Codilog Knowledge sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès de l'UBP. La facturation des intérêts a lieu sur le compte bancaire de votre société pour la position consolidée.

Les sociétés NEURONES, Neurones Solutions, Skills Consulting, UpGrade et Brainsoft sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès du Crédit Agricole. La facturation des intérêts a lieu sur le compte bancaire de votre société pour la position consolidée.

Modalités :

En fonction des positions individuelles de chacune des sociétés parties à ces accords, votre société refacture ou rémunère les filiales selon les modalités suivantes :

- position débitrice facturée au taux de l'EONIA + 0,6 % (condition appliquée par les banques au découvert),
- position créditrice rémunérée au taux de l'EONIA - 0,6 %,
- différentiel du taux (emprunteur/prêteur) acquis à votre société.

En 2005, votre société a facturé au titre des commissions de mouvement, les montants suivants :

■ Brainsoft	1 109 €
■ Help-Line	4 918 €
■ Codilog Knowledge	471 €
■ Inexware Services	827 €
■ Neurones Solutions	1 394 €
■ Skills Consulting	937 €
■ UpGrade	641 €

En 2005, votre société a rémunéré ses filiales, pour les montants suivants :

■ Brainsoft	1 821 €
■ Help-Line	644 €
■ Codilog Knowledge	1 207 €
■ Inexware Services	156 €
■ Neurones Solutions	957 €
■ Skills Consulting	1 950 €
■ UpGrade	210 €

Avec Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, UpGrade, Brainsoft, et Codilog Knowledge, AS International group, Intrinsic, Inexware Services, IMS

Nature et objet : Convention de management service

Par une convention de mise à disposition des ressources de la holding, les fonctions de direction générale, financière, ressources humaines, communication et marketing sont centralisées au niveau de votre société, holding du groupe.

Modalités :

Les coûts annuels supportés par votre société et imputables à l'ensemble des filiales sont répartis selon un mode forfaitaire.

En 2005, votre société a facturé à ce titre, les montants suivants :

■ AS International Group	66 000 € H.T.
■ Brainsoft	18 000 € H.T.
■ Help-Line	260 400 € H.T.
■ Intrinsic	24 000 € H.T.
■ Codilog Knowledge	7 200 € H.T.
■ Neurones Solutions	194 400 € H.T.
■ Skills Consulting	931 000 € H.T.
■ UpGrade	13 200 € H.T.
■ Inexware Services	63 600 € H.T.
■ IMS	2 400 € H.T.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Toulouse, le 28 mars 2006
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

En milliers d'euros	Bellot Mullenbach & Associés		KPMG		Bellot Mullenbach & Associés		KPMG	
	Montant 2005	% 2005	Montant 2005	% 2005	Montant 2004	% 2004	Montant 2004	% 2004
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	70	86 %	58	98 %	51	96 %	31	100 %
Missions accessoires (due diligence...)	11	14 %	1	2 %	2	4 %	-	-
SOUS TOTAL	81	100 %	59	100 %	53	100 %	31	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	81	100 %	59	100 %	53	100 %	31	100 %

3 | LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

3.1.1. DÉNOMINATION SOCIALE

NEURONES.

3.1.2. DÉNOMINATION COMMERCIALE

NEURONES.

3.1.3. SIÈGE SOCIAL

Immeuble "le Clemenceau 1" – 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex (France).

3.1.4. FORME JURIDIQUE

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le nouveau Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.5. NATIONALITÉ

Française.

3.1.6. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 15 janvier 1985.

Elle prendra fin le 15 janvier 2084, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3.1.7. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet en France, dans les départements d'outre-mer et à l'étranger : toutes les opérations pouvant concerner directement ou indirectement : le conseil, la conception, la fabrication, le développement, la mise en oeuvre, l'installation, le support, l'exploitation, la distribution de tout système informatique et électronique, tant au plan des services que des logiciels, applications et matériels, et de façon générale toute opération liée au traitement de l'information, de communication et de formation.

En vue de réaliser son objet, la société pourra :

- traiter, sous-traiter, représenter et commissionner,
- importer et exporter,

- posséder, acquérir, louer, aménager, équiper, transformer tous immeubles, chantiers, dépôts, magasins,
- prendre tous intérêts et participations par tous modes de concours ou d'intervention dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,
- et, en général, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

3.1.8. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

331 408 336 R.C.S. Nanterre

3.1.9. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.1.10. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de NEURONES.

3.1.II. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout propriétaire d'actions, depuis cinq jours au moins avant l'Assemblée, peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sur simple justification de son identité et d'une inscription en compte de ses actions au moins 5 jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt, dans le même délai aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance doivent avoir été reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

3.1.12. CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

3.1.13. DROIT DE VOTE DOUBLE

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la Loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double : néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans, s'il est en cours. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

3.1.14. SEUILS ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Tout actionnaire est tenu à une obligation d'information lorsqu'il vient à détenir ou à ne plus détenir directement, indirectement ou de concert un des seuils légaux de 5 %, 10 %, 20 %, un tiers et deux tiers du capital social ou des droits de vote.

De plus, tout actionnaire est tenu à une obligation d'information supplémentaire lorsqu'il détient directement, indirectement ou de concert 2 % du capital social ou des droits de vote.

3.1.15. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

PROGRAMME DE RACHAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2004

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du nouveau Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 25 juin 2004 a autorisé la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 24 décembre 2005),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 4 euros par titre.

Dans le cadre de ce programme, le 23 février 2005, la société a racheté 98 000 de ses propres actions.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 25 juin 2005 a autorisé la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 23 décembre 2006),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 4 euros par titre.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2006 (dixième résolution) d'autoriser la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 23 décembre 2007),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- part maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Ce programme annulera et remplacera celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2005.

Le lancement effectif de ce programme sera subordonné à une décision du Conseil d'Administration. Le cas échéant, et après la décision du Conseil d'Administration, la société fera viser par l'AMF une note concernant le programme et la fera publier dans les délais prévus par la Loi. Le programme de rachat pourra alors être effectivement lancé.

3.1.16. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement, de cinq pour cent au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

3.1.17. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLE (ARTICLE 7 DES STATUTS)

La société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2005, le capital de la société est de 9 265 968 euros divisé en 23 164 920 actions, entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,4 euro.

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 1999) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 :

- a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi ;
- a décidé que le nombre total des options qui seront ainsi consenties pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre maximum de 192 975 actions NEURONES de 2 euros de nominal (soit 964 875 actions actuelles de 0,4 euro de nominal) ;
- a décidé, qu'en cas de souscription ou d'achat, à compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties. À compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, en cas d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la Loi du 24 juillet 1966,
- a pris acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE (AGE DU 29 NOVEMBRE 1999)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a décidé de procéder à l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise conférant à leur titulaire le droit de souscrire des actions de la société.

L'Assemblée Générale a émis 95 277 bons pour 49 bénéficiaires en supprimant le droit préférentiel des actionnaires aux bons émis et attribués gratuitement.

Les titulaires de bons de souscription ont la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de 0,4 euro, à émettre, à raison de 5 actions pour un bon (476 385 actions), au prix de souscription de 3,2 euros par action de 0,4 euro de valeur nominale.

Les bons ont pu être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. À compter du 29 novembre 2005, les bons non exercés ont perdu toute valeur.

Au cours de l'exercice 2005, 68 838 bons ont été exercés, donnant lieu à la création de 344 190 actions nouvelles, au nominal de 0,4 euros. Ce plan est expiré depuis le 29 novembre 2005.

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 1999) – PLAN N°1

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a accordé 33 110 options NEURONES à 19 cadres du groupe, à l'ancien nominal de 2 euros pour un prix de souscription de 16 euros, correspondant à 165 550 actions au nominal actuel de 0,4 euro pour un prix de souscription de 3,2 euros par action, exerçables du 29/11/2004 au 28/11/2014.

Au cours de l'exercice 2005, 71 460 options ont été exercées, donnant lieu à la création de 71 460 actions nouvelles au nominal de 0,4 euros. Il reste 21 440 options en circulation au titre de ce plan (72 650 options caduques exclues).

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (CA DU 27 JUILLET 2000) – PLAN N°2

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000 a accordé 304 363 options NEURONES à 171 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 7,5 euros par titre, exerçables du 27/07/2005 au 26/07/2010. Au 31 décembre 2005, il reste au titre de cette attribution 112 407 options en circulation (191 956 caduques exclues).

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (CA DU 11 JUILLET 2001) – PLAN N°3

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001 a accordé 320 210 options NEURONES à 238 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 3,8 euros par titre, exerçables du 11/7/2006 au 11/7/2011. Au 31 décembre 2005, il reste au titre de cette attribution 203 984 options en circulation (116 226 caduques exclues).

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (CA DU 23 JANVIER 2003) – PLAN N°4

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2003 a accordé 174 000 options NEURONES à 60 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 3,2 euros par titre, exerçables du 01/03/2007 au 28/02/2011. Cette opération solde l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 au Conseil d'Administration, les 752 options restantes au titre de cette autorisation ayant été annulées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003. Au 31 décembre 2005, il reste, au titre de cette attribution, 122 000 options en circulation (52 000 caduques exclues).

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2003)

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 a autorisé à nouveau 250 000 options de souscription (huitième résolution). Ce nombre correspond au total d'options devenues caduques au 31/12/2002 dans les plans N°1 à N°4 et les BSPCE. À la date d'autorisation, la dilution potentielle maximale correspondante était de 1,09 % du capital.

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2004)

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 a autorisé 100 000 options de souscription supplémentaires en plus des 250 000 déjà autorisées (treizième résolution). Ce nombre correspond au total d'options devenues caduques en 2003 dans les plans N°1 à N°4 et les BSPCE. À la date d'autorisation, la dilution potentielle maximale correspondante était de 0,44 % du capital.

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION (CA DU 15 OCTOBRE 2004) – PLAN N°5

Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a accordé 257 000 options NEURONES à 60 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 4,2 euros par titre, exerçables du 15/10/2008 au 14/10/2012. Au 31 décembre 2005, il reste au titre de cette attribution 226 500 options en circulation (30 500 caduques exclues).

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2005)

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 230 000 actions gratuites (treizième résolution). À la date d'autorisation, la dilution potentielle maximale correspondante était de 1 % du capital.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de NEURONES.

3.2.2. CAPITAL AUTORISÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, à procéder pendant une période de 26 mois (soit jusqu'au 24 août 2006), à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société (quinzième et seizième résolutions).

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription et ne pourront donner lieu (hors ajustements liés notamment à l'incorporation de bénéfices, réserves ou primes au capital, ou à la réservation des droits de porteurs de valeurs mobilières ou de bons) à une augmentation du capital social supérieure à 4 millions d'euros.

En outre, le produit brut des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 80 millions d'euros.

Il est prévu de renouveler cette délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaire et/ou de valeurs mobilières lors de l'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2006.

Cette délégation serait valable tant en France qu'à l'étranger pour une durée de 26 mois. Le montant nominal des actions susceptibles d'être émises ne pourrait excéder 4 millions d'euros et le montant nominal global des valeurs mobilières ne pourrait excéder 80 millions d'euros.

Cette délégation serait donnée, d'une part avec maintien du droit préférentiel de souscription (douzième résolution) et d'autre part, afin d'offrir le maximum de flexibilité, avec suppression du droit préférentiel de souscription (treizième résolution), tout en laissant la possibilité de réserver aux actionnaires une priorité de souscription.

3.2.3. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
					Nb de titres	Capital
Décembre 1984	Constitution de la société	-	-	-	8 000	800 000 F
15/08/85	Augmentation de capital	210 000 F	-	2 100	10 100	1 010 000 F
30/06/93	Rachat par la société de ses propres titres Réduction du capital	-	-	(4 954)	5 146	514 600 F
30/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 100 F à 200 F	514 600 F	-	-	5 146	1 029 200 F
30/12/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 200 F à 4 000 F	19 554 800 F	-	-	5 146	20 584 000 F
29/11/99	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion du capital en euros, nominal des actions porté à 1 500 €	30 049 320,83 F	-	-	5 146	7 719 000 €
29/11/99	Division du nominal de 1 500 € à 2 €	-	-	-	3 859 500	7 719 000 €
5/4/2000	Division du nominal de 2 € à 0,4 €	-	-	-	19 297 500	7 719 000 €
23/5/2000	Augmentation de capital lors de l'introduction sur le Nouveau Marché	1 389 420 €	29 872 530 €	3 473 550	22 771 050	9 108 420 €
31/12/2004	Augmentation de capital suite à exercice de BSPCE	30 488 €	213 416 €	76 220	22 847 270	9 138 908 €
19/12/2005	Augmentation de capital suite à exercice de BSPCE/Stocks Options	166 260 €	1 163 820 €	415 650	23 262 920	9 305 168 €
19/12/2005	Réduction de capital suite à annulation d'un bloc racheté	-	-	(98 000)	23 164 920	9 265 968 €

3.2.4. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnariat	Situation au 5 avril 2004				Situation au 31 décembre 2004				Situation au 31 décembre 2005			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants												
Luc de Chamnard	13 732 495	60,3 %	27 336 990	66,9 %	13 732 495	60,1 %	26 736 990	66,3 %	13 747 415	59,3 %	26 623 910	65,7 %
Host Sarl	3 532 500	15,5 %	7 065 000	17,3 %	3 532 500	15,5 %	7 065 000	17,5 %	3 532 500	15,3 %	7 065 000	17,4 %
Bertrand Ducurtil	944 335	4,7 %	1 888 670	4,6 %	1 015 795	4,4 %	1 960 130	4,9 %	944 335	4,1 %	1 888 670	4,7 %
Total dirigeants	18 209 330	80 %	36 290 660	88,8 %	18 280 790	80 %	35 762 120	88,7 %	18 224 250	78,7 %	35 577 580	87,8 %
Actions de concert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe d'actionnaires partenaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnariat salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public (1)	4 561 720	20 %	4 565 480	11,2 %	4 566 480	20 %	4 570 240	11,3 %	4 940 670	21,3 %	4 944 430	12,2 %
Actionnariat résident	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnariat non résident	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	22 771 050	100 %	40 856 140	100 %	22 847 270	100 %	40 332 360	100 %	23 164 920	100 %	40 522 010	100 %

(1) titres au porteur et titres au nominatif.

Host Sarl est détenue à 100 % par Luc de Chamnard.

À la connaissance de NEURONES, aucun actionnaire autre que ceux indiqués ci-dessus n'a déclaré détenir directement, indirectement ou de concert 2 % ou plus du capital ou des droits de vote.

3.2.5. PACTES D'ACTIONNAIRES/ACTIONS DE CONCERT/ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE TITRES

Dans le cadre de l'article 789 A du CGI, des engagements collectifs de conservation de titres ont été conclus en mai 2004 entre Luc de Chamnard, Bertrand Ducurtil, leurs familles et Host sarl. Aucun autre engagement de conservation de titres n'a été pris par les dirigeants actionnaires.

3.2.6. NANTISSEMENT DES ACTIONS

Néant.

3.3. DIVIDENDES

Exercice clos le	Montant net total distribué	Dividende par action	
		Dividende net	Avoir Fiscal
31 décembre 2004	1 144 447,75 euros	0,05 euro	N/A
31 décembre 2003	-	-	-
31 décembre 2002	-	-	-
31 décembre 2001	-	-	-
31 décembre 2000	-	-	-

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2006 de verser un dividende de 0,06 euro par action au titre de l'exercice 2005. Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

3.4. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions de NEURONES sont actuellement cotées dans le compartiment "C" de la liste unique (Eurolist) de la Bourse de Paris (code ISIN : FR0004050250 – code Bloomberg NEUR FP – code Reuters NEUR.LN). NEURONES a adhéré au segment d'Euronext "NextEconomy" et aux obligations liées, dès sa création en janvier 2002.

La cotation des actions est effectuée en continu depuis la date d'introduction. Les actions font partie des indices SBF 250 depuis l'été 2002 et IT CAC depuis l'introduction. Depuis la mise en place de la liste unique, NEURONES figure dans l'indice "CAC Small 90".

L'évolution du cours de l'action NEURONES a été la suivante au cours des dix huit derniers mois :

Mois	Cours Plus haut	Cours Plus bas	Cours Moyen clôture	Nombre de Titres échangés	Nombre de Séances
	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en milliers)	
septembre 2004	4,48	3,60	3,96	530	22
octobre 2004	4,74	4,17	4,47	160	21
novembre 2004	5,20	4,21	4,74	349	22
décembre 2004	5,12	4,63	4,93	603	23
janvier 2005	5,18	4,66	4,94	265	21
février 2005	6,51	5,10	5,60	677	20
mars 2005	5,63	4,95	5,44	174	21
avril 2005	5,48	4,85	5,25	168	21
mai 2005	5,46	5,14	5,36	172	22
juin 2005	5,35	5,00	5,14	272	22
juillet 2005	5,80	5,00	5,27	424	21
août 2005	5,49	5,01	5,23	337	23
septembre 2005	6,25	5,20	5,62	1 064	22
octobre 2005	6,18	5,20	5,66	191	21
novembre 2005	5,75	5,15	5,50	266	22
décembre 2005	5,66	5,25	5,49	262	21
janvier 2006	5,84	5,36	5,67	266	22
février 2006	5,74	5,31	5,47	540	20
Extrême moyenne (12 derniers mois)	6,25	4,85	5,42	345	-
TOTAUX (12 DERNIERS MOIS)	-	-	-	4 135	258

Source : Euronext

Le volume journalier moyen échangé au cours des trois derniers mois connus à la date de rédaction de ce rapport (décembre 2005, janvier, février 2006) a été de 17 000 titres par jour. Sur les douze derniers mois (mars 2005 à février 2006), il s'est élevé à environ 16 000 titres par jour.

4 | ADMINISTRATION ET DIRECTION

4.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Président : Luc de Chamnard

Autres mandats dans le groupe :

Président :	Axones	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Président :	Upgrade	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex

Directeur général : Bertrand Ducurtil

Autres mandats dans le groupe :

Président :	Skills Consulting	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Président :	Inexware Services	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Gérant :	AS Technologie	83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Gérant :	AS Télécom et Réseaux	83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Autres mandats (hors groupe) :

Gérant :	Sarl Host	58, rue Pottier - 78150 Le Chesnay	Versailles B 339 788 713
----------	-----------	------------------------------------	--------------------------

Administrateur : Hervé Pichard

Autres mandats (hors groupe) :

Président :	Cabinet Pichard et associés	122, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 391 504 628
Administrateur :	SECO Ressources et Finances	122, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 429 837 172
Administrateur :	Ets Planche	Avenue de la Prospective - 18000 Asnières-lès-Bourges	Bourges B 543 620 181
Administrateur :	UPM Kymmene groupe	122 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 407 655 893

Administrateur : Jean-Louis Pacquement

Administrateur	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Luc de Chamnard	5 décembre 1984(*)	AG du 13 juin 2006
Bertrand Ducurtil	30 juin 1999	AG du 13 juin 2006
Jean-Louis Pacquement	5 décembre 1984(*)	AG du 13 juin 2006
Hervé Pichard	15 octobre 2004	AG du 13 juin 2006

(*) Date de création de NEURONES.

4.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Au sens du rapport Bouton, Jean-Louis Pacquement est un administrateur historique (plus de 15 ans d'ancienneté). Hervé Pichard, administrateur, est par ailleurs conseiller juridique du groupe. La cooptation des administrateurs est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale chaque année. Ils doivent détenir au moins une action. Il n'a pas été fixé de règle spécifique concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres NEURONES s'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Concernant cette dernière, le droit commun s'applique.

Compte tenu de la répartition du capital de la société :

- il n'existe pas de règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'Administration,

- l'évaluation des performances du Conseil d'Administration n'a pas fait l'objet de mesures formalisées,
- il n'est pas prévu d'en mettre en place à ce jour car une telle procédure paraît disproportionnée par rapport aux résultats qu'on pourrait en attendre,
- il n'a pas été constitué de comité préparant les décisions du Conseil d'Administration (comité des comptes, comité d'audit, comité des rémunérations...).

Nombre de réunions du Conseil d'Administration en 2005 : 6.

Taux de présence des membres du Conseil d'Administration en 2005 : 67 %.

Il n'a pas été versé de jetons de présence de l'origine de la société au 31/12/2005.

4.3. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

Les montants des rémunérations globales brutes et des avantages en nature attribués aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES au titre des exercices 2004 et 2005 sont les suivants :

(en euros)	Rémunération 2005				Rémunération 2004			
	Fixe	Variable	Av. Nature	Total	Fixe	Variable	Av. Nature	Total
M. de Chamnard	147 957	-	6 220	154 177	151 201	-	6 220	157 421
M. Ducurtil	120 131	15 000	-	135 131	106 714	15 000	-	121 714
M. Pacquement	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Pichard	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dirigeants de NEURONES ou des membres de leurs familles ne possèdent ni directement ni indirectement, des actifs utilisés par le groupe, notamment immobiliers.

Ils n'ont pas d'intérêts dans le capital des filiales de NEURONES, ni chez des clients ou fournisseurs du groupe non plus, à l'exception d'une participation indirecte dans une société unipersonnelle, fournisseur occasionnel du groupe.

Il n'a pas été accordé ou constitué de prêts ou garanties en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

4.4. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

4.4.1. STOCK-OPTIONS ET BSPCE

Un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) a été mis en place le 29 novembre 1999. À cette même date, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a attribué à quatre reprises des stock options :

- le 29 novembre 1999 (Plan N° 1),
- le 27 juillet 2000 (Plan N° 2),
- le 11 juillet 2001 (Plan N° 3),
- le 23 janvier 2003 (Plan N° 4) soldant l'autorisation de l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 250 000 options de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 100 000 options de souscription d'actions.

Faisant usage de ces autorisations, le Conseil d'Administration a attribué des stock options :

- le 15 octobre 2004 (Plan N° 5),

L'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 230 000 actions gratuites. À ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas encore fait usage de cette autorisation.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés Note 10.2. et dans l'annexe aux comptes sociaux note 8.2.

Compte tenu du capital au 31/12/2005 constitué de 23 164 920 titres, la dilution potentielle maximum est de 4,35 % (options attribuées restant exerçables, options autorisées restant à attribuer, actions gratuites restant à attribuer) :

	Nombre de titres maximum	% du capital
BSPCE accordés (caduques et déjà souscrits au 31/12/2005 déduites)	-	-
Stocks Options accordées (Plans n° 1, 2, 3, 4 et 5) (caduques et déjà souscrites déduites)	686 331	2,96 %
Stocks options autorisées et non utilisées (AGM des 25 juin 2003 & 25 juin 2004)	93 000	0,4 %
Actions gratuites (AGM du 25 juin 2005)	230 000	0,99 %
TOTAL DILUTION AUTORISÉE	1 009 331	4,35 %

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Mandataires sociaux et 10 salariés ayant reçu le plus d'options.

	Plan BSPCE	Plan SO n°1	Plan SO n°2	Plan SO n°3	Plan SO n°4	Plan SO n°5
Date de l'Assemblée	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	25/06/2003 & 25/06/2004
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/1999	27/07/2000	11/07/2001	23/01/2003	15/10/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :						
- les mandataires sociaux	214 380	-	-	-	-	-
- les dix premiers attributaires salariés	153 645	126 245	34 298	81 000	67 000	92 000
Point de départ d'exercice des options	29/11/2004	29/11/2004	27/07/2005	11/07/2006	01/03/2007	15/10/2008
Date d'expiration	28/11/2005	28/11/2014	26/07/2015	10/07/2011	28/02/2011	14/10/2012
Prix de souscription ou d'achat	3,20	3,20	7,50	3,80	3,20	4,20
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombres d'actions souscrites	296 565	54 785	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0	0	2 858	5 000	10 000	0
Options de souscription ou d'achat restantes	0 (Plan expiré)	16 675	13 338	71 000	57 000	92 000

Attributions et levées de l'année 2005 d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Mandataires sociaux et 10 salariés ayant reçu le plus d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options				
- Monsieur de Chamnard	0	-	-	-
- Monsieur Ducurtil	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
- Monsieur de Chamnard	142 920	3,20 euros	-	BSPCE 1999
- Monsieur Ducurtil	0	-	-	-
Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré		Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	-		-
-				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	153 645 71 460	3,20 euros 3,20 euros		BSPCE 99 N° 1 - Stock Option 99

4.4.2. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Les salariés bénéficient de la participation légale lorsque leur entité métier remplit les conditions requises. Au cours des cinq derniers exercices, les sommes affectées à la participation et à l'intéressement des salariés ont été les suivantes :

(en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005
Participation légale	631	754	481	568	531
Intéressement des salariés	-	43	28	50	52
TOTAL (PARTICIPATION + INTÉRESSEMENT)	631	797	509	618	583

5 | RESPONSABLES

5.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

“À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de NEURONES. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée”.

Luc de Chamnard
Président-directeur général

5.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Bertrand Ducurtil
NEURONES
Immeuble “Le Clemenceau 1”
205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 41 37 - Fax. : 01 47 24 40 46

5.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ KPMG SA

2 bis, rue de Villiers - 92309 Levallois Perret cedex
Représenté par Monsieur Philippe Saint-Pierre.
Date du premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004.
Date du mandat en cours : renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2005.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Bellot Mullenbach & Associés

14, rue Clapeyron - 75008 Paris
Représenté par Monsieur Jean-Luc Loir.
Date du premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.
Date du mandat en cours : renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.3.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

■ Monsieur Christian Libéros

9, avenue Parmentier - BP 2398 - 31086 Toulouse cedex 2
Date du premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004.
Date du mandat en cours : renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2005.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Monsieur Eric Blache

14, rue Clapeyron - 75008 Paris
Premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2005.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2003 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en page 32-58 du document de référence 2003 déposé à l'AMF le 9 avril 2004 sous le numéro D.04-0449,
- les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en page 30-66 du document de référence 2004 déposé à l'AMF le 18 mai 2005 sous le numéro D.05-0731.

5.5. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la société (www.neurones.net) les documents suivants :

- les comptes consolidés 2005 accompagnés du rapport des contrôleurs légaux,
- les documents de référence 2003 et 2004 déposés sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers les 9 avril 2004 et 18 mai 2005 sous les numéros D.04-0449 et D.05-0731.

Les statuts de NEURONES peuvent être consultés au siège social de NEURONES, 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre.

Sont également disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) les documents suivants :

- les documents de référence 2003 et 2004 déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers les 9 avril 2004 et 18 mai 2005 sous les numéros D.04-0449 et D.05-0731.

6 | TABLEAU DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Document de référence	
	Page	
1. Personnes responsables	82	
2. Contrôleurs légaux des comptes	82	
3. Informations financières sélectionnées	5 et 12	
4. Facteurs de risque	13 à 14	
5. Informations concernant l'émetteur	4	
5.1. Historique	4	
5.2. Pôles d'activité	4 à 9	
5.3. Offres transversales globales	5	
5.4. Politique d'investissement	12	
5.5. Sous-traitance	13	
5.6. Stratégie et développement	15	
6. Aperçu des activités	6 à 9	
6.1. Principales activités	6 à 9	
6.2. Principaux marchés	6 à 9	
7. Organigramme	45	
7.1. Description du groupe	45	
7.2. Liste des filiales	45	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	n.a.	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	n.a.	
9. Examen de la situation financière et du résultat	17 à 23 puis 31 à 56	
9.1. Situation financière	17 à 23 puis 31 à 56	
9.2. Résultat d'exploitation	17 à 23 puis 31 à 56	
10. Trésorerie et capitaux	34 et 49	
11. Recherche et développement, brevets et licences	12	
12. Informations sur les tendances	16	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	16	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	79 à 80	
15. Rémunération et avantages	80 à 81	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	80 à 81	
17. Salariés	79	
17.1. Participation et stocks options	80 à 81	
18. Principaux actionnaires	77	
19. Opérations avec des apparentés	n.a.	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	31 à 68	
20.1. Informations financières historiques	31 à 68	
20.2. Information financière proforma	n.a.	
20.3. Etats financiers	31 à 34 puis 59 à 60	
20.4. Vérification des informations financières annuelles	57, 69, 70 et 71	
20.5. Date des dernières informations financières	31	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	16	
20.7. Politique de distribution de dividendes	78	
21. Informations complémentaires	75 et 76	
21.1. Capital social	75 et 76	
21.2. Actes constitutifs et statuts	73 et 74	
22. Contrats importants	10	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	n.a.	
24. Documents accessibles au public	82	
25. Informations sur les participations	67	

7 | GLOSSAIRE

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ET RÉSEAUX

LAN (Local Area Network) : réseau local. Il est principalement constitué des éléments suivants : serveurs, postes de travail, périphériques, éléments actifs permettant le transfert d'information entre les serveurs et postes. Les principaux éléments actifs sont les routeurs (qui permettent les liaisons entre sites) et les commutateurs (qui permettent les liaisons entre éléments d'un même site).

WAN (Wide Area Network) : réseau étendu. Il s'agit de l'ensemble des liens entre les différents LAN d'une organisation.

Intégration de systèmes : ensemble des prestations de conception et mise en oeuvre qui concernent les applicatifs systèmes situés sur les réseaux LAN et WAN d'une organisation : OS (Operating Systems) serveurs, OS postes, OS clients légers, émulateurs, messageries, accès distants, accès Internet, applicatifs métiers, utilitaires (télédistribution, supervision, remontées d'alerte, sauvegardes, gestion de baies de disques, clusters...).

Le terme d'intégration de systèmes peut être utilisé dans un sens différent.

Sont considérées comme "intégrateurs de systèmes" des SSII globales qui sont en mesure de traiter à la fois les aspects fonctionnels d'une évolution majeure d'un système d'information (comme la mise en place d'un ERP par exemple) et la mise en place des infrastructures techniques nécessaires pour le supporter. Il s'agit alors d'"intégration de systèmes d'information (SI)".

Intégration de réseaux : ensemble des prestations de conception et mise en oeuvre qui concernent les couches réseaux locaux et distants d'une organisation. Un intégrateur réseau dimensionne les "tuyaux" et les débits mais n'intervient pas sur les couches supérieures applicatives serveurs et postes clients.

Site central (ou mainframe ou grand système) : ordinateur de grande puissance utilisé en central dans les grandes organisations (IBM z Series, Bull DPS7-8...). Un grand nombre d'applications spécifiques ayant été développées dans ces environnements, ils restent en production dans les grandes organisations. Ces applications sont apportées sur le poste de travail par le biais d'un "émulateur".

Systèmes propriétaires : sont appelés systèmes propriétaires des mini-ordinateurs dont le hardware et l'Operating System (OS) sont développés et diffusés par un seul constructeur (z et i-Series d'IBM, Vax de DEC...). Le terme s'emploie par opposition à UNIX et aux OS (Windows 2000, NT, Netware, Linux...) qui sont indépendants des constructeurs.

Informatique répartie ou distribuée : serveurs (Unix, Microsoft, Netware...), postes de travail, périphériques, éléments actifs (principalement routeurs et commutateurs) et passifs.

Mobilité : les utilisateurs nomades d'une organisation ont de plus en plus accès à des applications en mode distant. Quatre types principaux de terminaux sont utilisés : les ordinateurs portables, les "tablet PC", les PDA (Personal Digital Assistant - Palm, HP, Blackberry...) dont les "pockets PC" et les smartphones. Les utilisateurs accèdent aux données de l'entreprise, les mettent à jour ou se synchronisent avec ces dernières. Les applications sont soit des applications PIM (Personal Information Management : agenda+mails), soit des applications métier. Les utilisateurs nomades type sont les logisticiens, les visiteurs médicaux, les équipes d'intervention ou de service après vente. On estime à environ 7 millions le nombre de travailleurs nomades en France.

Un projet de mobilité prend en compte notamment : le choix du terminal (donc de l'Operating System correspondant), le choix d'un serveur de

synchronisation, le choix d'un fournisseur d'accès Internet, un projet d'intégration et le cas échéant des développements spécifiques. La sécurité constitue toujours un volet important de tels projets.

Client léger : lorsque l'utilisateur accède à partir de son domicile (ou d'un site distant) à tout ou partie des applications de l'entreprise (client léger et fermes Citrix, Webaccess à une messagerie), on parle d'accès distant et pas de mobilité. La sécurité constitue également un volet important de ce type de projet.

SAN (Storage Area Network)/NAS (Network Attached Storage) : solutions de stockage élaborées permettant de stocker des volumes importants. Le SAN est un réseau privé situé derrière un serveur. Le NAS est un système de stockage situé sur le réseau. La sauvegarde est vue comme un stockage secondaire. L'utilisation de robots de sauvegarde se répand.

Consolidation de serveurs : ces dernières années, les serveurs ont eu tendance à se multiplier à chaque mise en production d'application. Pour diminuer leurs coûts d'exploitation, les organisations cherchent périodiquement à regrouper leurs applications sur un nombre plus réduit de serveurs de production.

Virtualisation : couche logicielle qui permet de simuler du point de vue des applications une machine physique et ses composants. La virtualisation, très récente, est souvent associée aux projets de consolidation. Elle vise à augmenter le taux d'utilisation moyen des ressources informatiques en faisant cohabiter plusieurs serveurs virtuels au sein d'une même machine physique.

GSM, GPRS, UMTS : normes de transmission radio-numériques utilisées par la téléphonie mobile. On distingue : le GSM (déjà de deuxième génération, toujours opérationnel pour le transport de la voix, d'un débit d'environ 9 kbits/s), le GPRS (qui permet le transport de données par paquets, notamment de messages, d'un débit d'environ 30 kbits/s) et enfin l'UMTS (dit de troisième génération) choisi par France Telecom et SFR qui permettra le transport de la voix et des données, notamment d'écrans internet et intranet, à des débits prévus de 300 kbits/s, Bouygues Telecom ayant choisi la technologie Edge d'un débit d'environ 100 kbits/s.

WIFI (Wireless Fidelity 802.11b et 802.11g), Bluetooth, Infrarouge : techniques de communication sans fil ayant des débits et des contraintes de distance différentes. Le WIFI nécessite la présence de bornes.

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) : le fil de cuivre du RTC (Réseau Téléphonique Commuté) est un réseau analogique utilisé pour transporter la voix et les données, notamment via les modems. L'ADSL est une technologie qui permet de faire passer des hauts débits sur le fil de cuivre standard (réseau actuel de France Telecom). Elle concerne surtout les particuliers qui ont ainsi un accès beaucoup plus rapide à Internet. Les entreprises seront surtout concernées par des dérivés comme le HDSL plus adaptés à leur type de trafic.

IP (Internet Protocol) – VOIP (Voice Over IP) : protocole utilisé sur la très grande majorité des LAN et sur Internet. Les standards téléphoniques récents transportent de la voix sur IP (VOIP) et l'évolution est irréversible. La téléphonie (la voix) passera donc à terme sur les infrastructures réseaux de l'entreprise. C'est un élément essentiel de la convergence téléphonie/informatique.

WAP (Wireless Application Protocol) : ce protocole concerne les couches applicatives de la téléphonie mobile. Il a été lancé par un consortium de constructeurs de téléphones mobiles, dont Nokia, Ericsson et Motorola. Avec l'essor d'Internet et le développement

des mobiles, il devient intéressant d'accéder à Internet depuis son téléphone portable. Mais la taille réduite de l'écran de ce dernier ne lui permet pas d'afficher des pages HTML. WAP est donc une version allégée de HTTP (protocole de transport de HTML) pour permettre l'affichage de pages WML (Wireless Markup Language), adaptées aux petits écrans.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Sécurité informatique : le fait que les systèmes d'informations soient de plus en plus ouverts (connectés à Internet, interconnectés entre sites, ouverts sur les tiers clients et fournisseurs, accessibles à distance à partir des mobiles des collaborateurs "nomades" et à partir du domicile des collaborateurs...) a développé les activités liées à la sécurité informatique jusqu'à en faire une spécialité à part entière. Le périmètre de la sécurité informatique est délicat à définir. Il recouvre : les solutions de protection à l'entrée (antivirus, firewall, proxy-cache, détection d'intrusion et inspection de contenu), la protection des accès (chiffrement VPN, administration, autorisation d'accès) et l'administration de la sécurité (dont la détection de vulnérabilités). Les services liés à la sécurité sont principalement : le conseil, l'architecture, l'audit, la surveillance et l'administration.

Cette spécialité s'intègre dans une problématique plus vaste de sécurité générale avec laquelle elle ne doit pas être confondue. La sécurité générale comprend en plus : les plans de secours, la mise en place de moyens de secours, les règles de vie et procédures, la sécurité physique des locaux et des accès, etc.

Virus/programme antivirus : le virus est un programme, en général malveillant, capable de se reproduire seul et de se propager de machine en machine. L'antivirus est un programme informatique qui détecte et éradique les virus. Comme il n'existe pas d'antidote universel, il faut mettre à jour régulièrement son antivirus qui ne détecte et ne neutralise que les virus dont il a les antidotes.

Pare-feu (firewall) : les firewalls filtrent l'accès entrant et sortant entre deux réseaux IP différents. Il existe plusieurs techniques de filtrage : filtrage de paquets en fonction des adresses IP de départ et d'arrivée, inspection de session (stateful inspection) avec analyse des fichiers d'en-tête de session, proxy avec traduction d'adresses pour masquer les adresses des utilisateurs internes aux yeux de l'extérieur. Sur le marché, les firewalls sont proposés sous différentes formes : firewall logiciel, routeur-firewall et firewall matériel.

Proxy cache : le serveur proxy sert à réguler la politique de sécurité des entrées et sorties vers Internet au niveau des couches applicatives (FTP-transfert de fichiers, HTTP-navigation sur le net, SMTP messagerie) contrairement au firewall qui agit sur les couches basses. Par exemple, c'est la fonction proxy qui interdit l'accès à certains sites web n'ayant pas de liens avec l'activité professionnelle. Souvent la fonction proxy est intégrée au firewall.

Inspection de contenu : l'analyse de contenu permet de filtrer le contenu des mails ou des sites web pour éviter une utilisation abusive. L'analyse de contenu détecte également les codes mobiles : petites applications de type Java, ActiveX, .exe qui sont souvent attachées à des mails et qui sont parfois malveillantes.

Tests d'intrusion : après accord du client et sur une périmètre convenu au préalable, le prestataire essaie de pénétrer en utilisant différentes techniques d'attaque pour tester les failles du dispositif. Le test d'intrusion fait l'objet d'un rapport. Les failles sont corrigées par la mise en place de nouvelles parades de sécurité.

VPN (Virtual Private Network) : un VPN est un réseau empruntant une infrastructure de télécommunications publique comme Internet, mais qui garantit l'intégrité des données transmises grâce à des techniques de chiffrement et de "tunneling".

Chiffrement/cryptage des données : codage des informations visant à les rendre incompréhensibles pour quiconque autre que leur destinataire. Depuis le comité interministériel du 19 janvier 1999, la France a libéralisé le chiffrement et a adopté les règles adoptées par les principaux autres pays du G7.

Authentification ou identification/PKI (Private Key Infrastructure) : les solutions actuelles d'authentification sont : le simple mot de passe très répandu mais assez fragile, le certificat PKI, le token, la carte à puce, la biométrie. Quoique d'administration plus lourde, les certificats PKI sont promis à un grand développement : pour rentrer dans une application, il faut alors non seulement que l'utilisateur ait son mot de passe mais également que sur sa machine soit installé un module logiciel particulier.

Single Sign On (SSO) : clé physique associée à un mot de passe unique à la connexion qui remplace tous les mots de passe attachés à chaque application.

Sécurité des transactions : une transaction est dite certifiée si les parties sont identifiées, si son intégrité est assurée et enfin si elle ne peut être répudiée par l'une ou l'autre des parties (certification = identification + intégrité + non répudiation). Il convient, en plus de sa certification, d'assurer la confidentialité de la transaction.

Qualité de service (QOS) : cette dénomination recouvre les problématiques de performance et de disponibilité pour une application donnée ou un ensemble d'applications. La qualité de service ne concerne pas au sens strict la sécurité, mais plutôt l'administration et la supervision de systèmes et réseaux. Sur le marché, il existe des progiciels générant des tableaux de bord incluant à la fois des données concernant la performance, la disponibilité et la sécurité.

INFOGÉRANCE D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Infogérance/externalisation : l'infogérance consiste, pour une entreprise, à confier tout ou partie de son informatique à un prestataire qui, dans le cadre d'un contrat forfaitaire de plusieurs années, en prend la responsabilité opérationnelle et la fait évoluer. Le prestataire a des engagements de résultats sur des niveaux de services définis (SLA - Service Level Agreement ou Accord sur le Niveau de Service).

Des indicateurs permettent de vérifier le respect des engagements. Le contrat peut ou non s'accompagner du transfert de salariés. Il peut ou non s'accompagner d'un transfert d'équipements et logiciels. Les équipes du prestataire sont en général réparties à la fois sur les sites du client et sur les centres de services de l'infogérant. Dans ce dernier cas, les personnels peuvent être soit mutualisés, soit dédiés. Il en est de même pour les équipements informatiques situés dans les centres de traitement (data centers) de l'infogérant. Une clause de réversibilité ouvre la possibilité au client de reprendre son informatique ou de la confier à un autre prestataire. Un plan d'assurance qualité contraignant fait l'objet de fréquentes réunions entre maître d'ouvrage (client) et maître d'oeuvre (prestataire). Très prisée des SSII par la promesse de revenus récurrents qu'elle suscite, l'infogérance est souvent revendiquée à tort. Dans bien des cas, elle s'apparente à une simple externalisation, sans la rigueur contractuelle de l'infogérance.

L'infogérance est aussi appelée Facility Management (FM).

Le marché de l'infogérance est souvent classifié en cinq catégories :

- Infogérance matérielle/d'infrastructures (d'environnements de sites centraux en général).
- Infogérance d'infrastructures distribuées (IM - Infrastructure Management).
- Infogérance de réseaux.
- Infogérance applicative (Tierce Maintenance Applicative ou TMA - Applications Management).
- Infogérance globale.

GTI/GTR : Garantie de Temps d'Intervention/Garantie de Temps de Rétablissement.

Data centers (ou centres d'hébergement) : centres de traitement appartenant au prestataire qui cherche à obtenir des gains par mutualisation du hardware, du software et des prestations. Ces centres sont le plus souvent utilisés pour les systèmes mainframe où l'Infogérance s'accompagne en général d'un rachat des matériels du client ("externalisation de la propriété"). Dans le cas de l'Infogérance de systèmes distribués, les machines sont en général dédiées. L'intérêt de la mutualisation porte sur les prestations d'intervention à distance : supervision, télédistribution, remontées d'alerte, prise de contrôle à distance.

Gestion des systèmes distribués : support, exploitation, administration et déploiement d'environnements informatiques répartis : postes de travail (micro-ordinateurs), serveurs, périphériques et réseaux associés (LAN et WAN), dans le respect d'un niveau de service.

Infogérance des systèmes distribués : l'Infogérance de systèmes distribués est un accord contractuel d'une durée en général de 3 à 5 ans reconductible où un prestataire de services reprend l'administration et l'exploitation de systèmes distribués.

HELP-DESK ET CALL CENTERS

Hot line : activité de réponse à des demandes portant sur un sujet précis. Exemple : support éditeur.

Help-desk : activité de point de contact unique pour des demandes à caractère d'assistance (au sens large) informatique. Dans le cas de help-desk pour le compte d'utilisateurs de postes de travail informatiques de grandes organisations, un technicien de support traite environ 20 incidents par jour.

Centre d'appels : activité générique de point de contact entre une entité et ses clients (n'intègre pas la hot line ni le help-desk). Outre le help-desk et la hot line, NEURONES n'exerce son activité que dans la ingénierie de conception de "centres d'appels" pas dans l'exploitation de centre d'appels.

Centres d'appels orientés "appels sortants" : il s'agit essentiellement d'opérations de télémarketing pour des prospects, d'enquêtes pour des clients existants.

Centres d'appels orientés "appels entrants" : les clients d'une organisation appellent des plateaux ou plates-formes qui renseignent sur l'offre, prennent des commandes, ouvrent et traitent des dossiers après vente (comptes bancaires, dossiers sinistres pour les assureurs...). Ces plateaux sont plus efficaces et rentables que les anciennes agences multifonctions avec maillage très fin du territoire. Les agences locales deviennent de simples "boutiques" sans personnels, souvent destinées à accueillir des opérations commerciales ponctuelles. Les précurseurs de cette organisation ont été les mutuelles d'assurance. Ces organisations se généralisent grâce à l'évolution des technologies suivantes : standards téléphoniques, CTI, systèmes de gestion des appels, utilisation d'Internet.

Centre d'appels à faible valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes simples. Typiquement, les centres d'appels des opérateurs de téléphonie mobile, les plateaux d'assureurs, de banques ou de gestionnaires de cartes privatives.

Centre d'appels à valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes complexes nécessitant un niveau élaboré de formation, de compétence et des comportements travaillés.

Multi-canal : l'utilisateur client d'un help-desk ou d'un centre d'appels choisit la façon qui lui convient de rentrer en contact avec la société : connexion site web via Internet, envoi d'un mail, appel téléphonique. Dans certains cas, l'utilisateur peut également changer de média au fur et à mesure de sa transaction et utiliser plusieurs modes de communication en parallèle.

PABX (standard téléphonique) – VOIP - convergence téléphonie informatique : les dernières générations de standards téléphoniques sont proches des serveurs informatiques (Operating Systems). De plus en plus, la voix sera transportée sur le réseau informatique IP (VOIP).

Les services généraux et les Directions informatiques se rapprochent pour gérer les PABX, les liens et les communications (voix et data, fixes et mobiles).

ACD (Automatic Call Dispatch) : fonctionnalité importante d'un PABX utilisée par un help-desk ou centre d'appels. Elle permet d'affecter les appels entrants à des files d'attente de techniciens de supports et de gérer ces files.

CTI (Computer Telephony Integration, couplage téléphonie-informatique - éditeur de référence : Genesys). Le CTI assure l'échange d'informations - principalement le numéro d'appel - entre systèmes téléphoniques et systèmes informatiques. Des applications de help-desk ou de CRM permettent ensuite de relier un numéro d'appel à des informations stockées dans une base de données concernant l'appelé ou l'appelant, qui sont présentées en temps réel à l'écran de l'utilisateur. Le CTI peut être mis en oeuvre localement, sur un poste de travail, ou au sein d'un centre d'appel. Pour un call center, le CTI présente plusieurs intérêts notamment : le "pop up screen" et le fait de gagner en personnalisation de la relation.

DÉVELOPPEMENT APPLICATIF

Intranet : application Internet sécurisée utilisée en interne par tous les utilisateurs d'une même organisation.

Extranet : application Internet sécurisée utilisée par les clients ou fournisseurs ainsi que les utilisateurs d'une grande organisation. Il s'agit classiquement de mettre à disposition de tiers des informations les concernant (suivi d'activité, avancement de processus...). Il n'y a aucun développement ou déploiement à effectuer chez les tiers qui utilisent leur browser standard pour rentrer dans l'application via Internet. Depuis 1996, NEURONES met à disposition de ses clients les bases de données concernant son activité d'infogérant ou de helpdesk. Les clients disposent donc de l'information en temps réel. Les clients et NEURONES économisent ainsi un grand nombre d'appels téléphoniques à faible valeur ajoutée.

Business Intelligence (équivalent de : décisionnel) : terme regroupant toutes les disciplines liées à la prise de décision, de l'alimentation du datawarehouse (ou entrepôt de données) à la publication des informations (sur Internet ou un autre support), en passant par la confection des cubes multidimensionnels (datamarts). Sont aussi inclus dans cette catégorie les applications de datamining et les fronts d'analyse, précédemment appelés infocentres, EIS (Executive Information System) ou encore Siad (système d'information et d'aide à la décision).

ETL (Extract and Translation Langage) - éditeurs de référence Informatica, Datastage : outils logiciels permettant l'extraction de données de bases de données de production pour les charger dans une autre base de données (en général un entrepôt de données).

Groupware : famille d'applications permettant un travail collaboratif au niveau d'un service, d'une société ou d'un groupe. Ces applications incluent des fonctionnalités de communication (messagerie),

de collaboration (mise en commun de documents, gestion facilitée des accès) et de coordination (gestion des process ou workflows, des droits, des visas...).

KM (Knowledge Management) : ensemble de systèmes et d'outils permettant de formaliser un processus ou un savoir-faire. Le Knowledge Management pallie les limitations de la GED. Les systèmes de Gestion Electronique de Documents (GED) permettent de disposer sous forme numérique et indexée d'informations jusqu'alors seulement présentes sous forme analogique (papier, voix, images...). Il reste cependant une masse de connaissances (présente sur le Web et totalement diffuse par exemple dans les documents personnels des utilisateurs) qui ne pourra jamais être totalement hiérarchisée et accessible au travers d'une base de données. On parle alors de Knowledge Management pour décrire tous les outils et techniques qui pallient les faiblesses du système d'indexation en permettant, par exemple, d'extraire le sens d'un document (ingénierie cognitive), d'en balayer tout le contenu (recherche intégrale ou full text) ou d'interpréter la question de l'utilisateur. Ces outils s'appuient aussi sur des technologies de système expert et de raisonnement à base de cas.

Portail : un portail est un site Web répertoriant de nombreux autres sites, destiné à servir de point d'entrée sur Internet et à générer un trafic maximal. À côté de ces portails "généralistes" (dominés par les moteurs de recherche) se développent des portails à thème, dont la vocation est de synthétiser les réponses aux besoins supposés d'un visiteur intéressé par un sujet donné ou appartenant à une communauté. Autre catégorie naissante, le portail d'entreprise est destiné aux clients et prospects d'une entreprise. Caractéristique commune de tous ces portails : des services complémentaires plus ou moins étendus, allant d'un métamoteur de recherche à l'hébergement de pages Web personnelles, en passant par des dépêches d'actualité ou la personnalisation de l'interface du site. Bref, tout pour fidéliser le visiteur.

Serveurs d'applications (architecture trois tiers ou n tiers)/plates-formes d'entreprises : la "webisation" des systèmes d'information peut se définir comme la construction d'une nouvelle génération d'applications construites en trois parties : un navigateur Internet ("client universel" ne nécessitant pas d'installation sur les postes de travail), un serveur d'applications (Java, .net) et enfin un système de gestion de bases de données (Oracle, SQL, DB2...). D'où le terme "architecture trois tiers" par opposition à l'architecture dite "client/serveur" qui la précédait et qui était en deux parties. Plusieurs solutions occupent actuellement le marché et aucune n'a émergé en tant que standard de fait : Sun ePlanet et Java, IBM Websphere, les solutions libres type Tomcat/pages PHP/Apache, BEA-Weblogic, Microsoft .Net. Ces plates-formes d'exécution des applications J2EE et .Net évoluent rapidement et les analystes parlent aujourd'hui davantage de "plates-formes d'entreprise" que de serveurs d'applications (la plate-forme d'exécution à proprement parler associée à un portail, un middleware d'intégration, etc...).

Objet : élément logiciel représentatif d'un élément du monde réel (personne, commande, facture...). Un objet décrit un ensemble de comportements (méthodes) et de données (attributs) nécessaires à l'exécution de ces comportements. Par extension, sont qualifiés d'"objet" des langages de programmation (Java, C++, etc.), des méthodes de conception (UML, etc.), des bases de données (Versant...), des middlewares (ORB)...

Gestion de contenu (Content Management) : de nombreuses organisations manipulent des documents de types différents : bases de données structurées, fichiers texte (Word, Excel...), fichiers web HTML, photos et fichiers audio ou vidéo. Elles souhaitent gérer leur contenu de façon cohérente (une seule mise à jour déclenchant la mise à jour de plusieurs supports). Par exemple, les contenus diffusés sur un site web en HTML doivent en parallèle partir sous forme PDF chez

un imprimeur qui va en tirer des catalogues produits et enfin être à jour par rapport aux bases de données structurées internes. Les solutions de gestion du contenu s'appuient sur la génération de flux XML. Les éditeurs de référence en gestion de contenu sont : Documentum, FileNet, OpenText, Vignette, Broadvision. La gestion de contenu est souvent liée à la Gestion Electronique de Documents (GED de production et GED bureautique).

XML (Extensible Markup Language) : métalangage puissant de description des données non structurées et de modélisation documentaire en train de devenir un standard de fait chez les éditeurs. XML est une version plus évoluée et globale que le standard de description de pages Internet HTML.

Services Web : fonction applicative que peut appeler un programme. Le service web est dépourvu d'interface utilisateur. Tout producteur de site web peut, moyennant finances, incorporer ces services dans ses applications en ligne (guide touristique, réservation de voyages...) de façon transparente pour l'utilisateur (ex : ViaMichelin a lancé des services web liés à la géolocalisation). Les éditeurs ont adopté largement cette technologie (XML, interface WSDL) du fait de sa simplicité. Revers de la médaille, les standards restent encore à finaliser.

INTÉGRATION ET INFOGÉRANCE D'ERP

API (Application Programming Interface) : il s'agit des moyens d'accéder à un logiciel lorsque l'on veut interfacier plusieurs logiciels entre eux pour les faire communiquer.

PGI (Progiciel de Gestion Intégré) équivalent d'ERP (enterprise Resource Planning) : un PGI regroupe en principe toutes les applications de gestion nécessaires à l'entreprise - que ce soit les applications de gestion dites horizontales (comptabilité, gestion des ressources humaines...) ou verticales (gestion de production, gestion de stock...), éventuellement spécialisées par industrie. À la différence d'un assemblage de progiciels spécifiques, les PGI disposent d'une infrastructure unique commune (bases de données partagées, mécanismes d'échange entre les modules) et incluent généralement des outils de coopération (groupware, workflow). Traitant traditionnellement les opérations de back office, les PGI se sont peu à peu dotés de fonctions décisionnelles et de front office. Ils se sont aussi ouverts, leurs API étant rendues publiques par leurs éditeurs de manière à faciliter l'interfaçage avec des progiciels plus spécialisés - à l'aide, par exemple, d'outils d'EAI (voir définition plus bas).

CRM (Customer Relationship Management) équivalent de GRC (Gestion de la Relation Client) : le CRM recouvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise visant à conquérir et à conserver sa clientèle. Ce terme, qui s'est substitué à celui de front office, regroupe la gestion des opérations de marketing, l'aide à la vente, le service client, le centre d'appel et le help-desk. Les progiciels de CRM du marché assurent une ou plusieurs de ces fonctions.

SCM (Supply Chain Management, gestion de la chaîne logistique globale) : réduire les stocks, les délais de livraison tout en relevant le niveau de service client, telles sont les missions premières des outils de Supply Chain Management. Au niveau opérationnel, ils mettent en correspondance les informations de demande et de capacité de production pour l'établissement des plans de production et des paramètres de livraison. Au niveau tactique, ils s'appuient sur des techniques statistiques - typiquement des outils de data-mining - pour optimiser l'approvisionnement, lisser la production et déterminer les meilleurs chemins de livraison. Au niveau stratégique, par le biais de simulations, ils servent à déterminer la meilleure implantation possible des unités de fabrication et du réseau de distribution et jusqu'à la fréquence de renouvellement des produits en fonction de la cible. L'enjeu principal est de pouvoir réinjecter automatiquement ces données au niveau du système de gestion (typiquement le PGI).

PLM (Product Lifecycle Management) : le gestion du cycle de vie du produit se propose de fédérer les informations concernant la conception, la fabrication la réparation et le recyclage d'un produit, en incluant l'ensemble des éléments au sein d'un unique référentiel technique.

EAI (enterprise Application Interface ou Entreprise Application Integration) : c'est l'art de lier entre elles les applications de l'entreprise - gestion de production avec gestion des stocks, CRM avec PGI, voire deux PGI entre eux au sein d'un même groupe... - dans un souci d'homogénéité du système d'information ou de consolidation. Souvent réalisable par le biais d'un échange de fichiers, mais alors sans le bénéfice du temps réel, l'intégration de deux applications passe par le développement d'interfaces, baptisées connecteurs, entre leurs API correspondantes. Au formatage des données réalisé par des outils similaires à ceux utilisés pour l'extraction et la conversion de données vers des data warehouses s'ajoute une composante de type middleware assurant la compréhension mutuelle des messages échangés. L'OAG (Open Application Group) a proposé un système de standardisation des API - sous le nom d'Oagis - sans grand succès. Sont alors nées des solutions ponctuelles, gérant un nombre restreint de progiciels du marché.

FORMATION INFORMATIQUE

e-learning : ensemble des techniques de formation à distance utilisant notamment Internet, les Intranets, les outils de téléconférence et les Cd-rom.

ACTEURS

ISP (Internet Service Provider ou hébergeur Internet) ou FAI (Fournisseur d'Accès Internet) : fournisseur d'accès à Internet, et de services Internet en général pour les entreprises ou les particuliers. Les ISP proposent généralement en effet l'accès à Internet, mais aussi l'hébergement de sites sur des serveurs Web, voire le développement de ces sites. Exemples : France Telecom (Wanadoo), Free, Cegetel, 9Telecom, Colt, WorldCom, AOL, Tiscali...

Hébergeurs (housing et hosting) : les hébergeurs fournissent en général deux niveaux de prestation. Un premier niveau de co-location ou "housing" (espace et connectivité : des machines, des baies, de la mémoire, des "tuyaux" Internet, lignes spécialisées, avec climatisation, sécurité incendie, alimentation électrique sécurisée par des groupes électrogènes, accès physique sécurisé). Le second niveau de prestations, nécessitant des équipes informatiques H24, est le "hosting" constitué de services de supervision et de contrôle des applications (sauvegarde, supervision, gestion de la sécurité, relance suite à incident...). Ce second niveau de prestations est souvent proposé en option par les spécialistes du "housing".

ASP (Application Services Provider) : acteur hébergeant et mettant à disposition des applications (tous types d'applications sont envisageables : ERP, GED, décisionnel, bureautique, ou servant de portail par exemple pour les déclarations sociales et fiscales...). Le client n'est pas propriétaire des applications, il loue un droit d'accès à l'usage ou paye parfois un "droit de passage" dans le cas des portails déclaratifs. Le modèle ASP est un nouveau modèle de commercialisation des applications et s'adresse principalement aux moyennes entreprises.

SSII : Société de Services et d'Ingénierie Informatiques.

GÉNÉRALITÉS

Maîtrise d'Ouvrage : l'organisation qui souhaite faire développer une nouvelle application sur mesure ou faire intégrer tout ou partie d'un progiciel dans son environnement ou plus généralement qui lance un projet informatique pour répondre à ses besoins.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : société de conseil ou SSII assistant le maître d'ouvrage pour la définition de ses besoins (élaboration de cahier des charges et gestion de l'appel d'offres), le suivi de sa relation avec la maîtrise d'oeuvre pendant la durée du projet, la réception du projet et la période de garantie.

Maîtrise d'oeuvre : responsable du projet soumis à engagement de résultat. Ce peut être selon le cas, le client donneur d'ordre lui-même ou une ou plusieurs SSII avec lesquelles il aura contracté.

Forfait : sur la base d'un cahier des charges, la SSII fait une proposition commerciale avec un prix forfaitaire et un délai de livraison. La SSII, maître d'oeuvre, a une obligation de résultat et décide des moyens à mettre en oeuvre.

Régie (ou temps passé ou "Assistance Technique") : forme de prestation consistant à vendre les compétences d'un informaticien à un tarif défini pour une durée déterminée. La SSII a une obligation de moyens. La maîtrise d'oeuvre est assurée alors par le client final. Ce dernier n'a pas eu besoin de formaliser ses besoins en amont dans le cadre d'un cahier des charges formel.

Offshore (ou délocalisation) : opération qui consiste à faire réaliser des prestations de service dans des localisations géographiques où le coût de main d'oeuvre est plus faible que celui auquel le donneur d'ordre a accès de par son implantation. La délocalisation peut s'accompagner d'externalisation ou pas. On parle de "nearshore" quand le pays est proche de la France (Maghreb par exemple) ou que les prestations sont faites en région. En 2005, l'offshore aurait concerné 2 % des dépenses de services informatiques en France et pourrait représenter en 2009 entre 4 % et 6 % des services. Les prestations de forfaits (20 % du marché en France) sont plus susceptibles d'être délocalisées.

En face des économies sur les niveaux de salaires, il faut prendre en compte les surcoûts liés aux communications, aux déplacements, ainsi que le niveau de risque notamment méthodologique (taux de "rework" en général supérieur).

ITIL (Information Technology Infrastructure Library) : référentiel des meilleures pratiques pour la gestion des services de production informatique. Il permet de mettre en place une organisation pour optimiser ces services en terme de qualité et de coûts, en se fondant sur dix processus de gestion clé (gestion des configurations, des incidents...). C'est devenu un standard de fait.

CMM (Capability Maturity Model) : référentiel des meilleures pratiques en matière de développement et de maintenance de logiciels. Le modèle aide à l'optimisation des processus et évalue l'entreprise sur une échelle de maturité à 5 niveaux (initial, reproductible, défini, maîtrisé, optimisé). À partir de 2006, sera applicable la dernière version du modèle, le CMM-I (I : Intégration).

www.neurones.net



Immeuble "Le Clemenceau 1" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 41 37 - Fax : 01 47 24 40 46 - e-mail : investisseurs@neurones.net